

THÉOLOGIE MUSULMANE

EL K TAB

DES

LOIS SECRÈTES DE L'AMOUR

D'APRÈS

LE KHÔDJA OMER HALEBY, ABOU OTHMÂN

TRADUCTION, MISE EN ORDRE ET COMMENTAIRES

DE

PAUL DE RÉGLA

Desjardins, Paris

« L'homme ne sait-il pas que nous l'avons créé
« d'une goutte de sperme; et il s'érige en véritable
« adversaire. »

(Koran, chap. xxxvi, v. 77.)



PARIS
GEORGES CARRÉ, ÉDITEUR

58, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS

1893



HQ
61
.K82

62070

represent order

philosophique de la science qui a la prétention d'enseigner les règles à suivre pour faire le bien et éviter le mal ?

Le *bien*, le *mal* ! qui ne voit que nous tombons ici dans la dualité d'une vérité qui, par sa forme même, est la négation de l'absolu dans un seul principe ?

*
*
*

Dire que « les principes sur le *juste* et l'*injuste* constituent la morale absolue », c'est affirmer un verbe, immédiatement contredit par l'affirmation qui suit : « Mais les principes sur les mœurs varient avec les âges et les pays. » Or, qu'est-ce que les mœurs ? Ne découlent-elles pas de la morale même ? Ne sont-elles pas la conséquence directe des croyances religieuses, de l'éducation et de l'instruction des peuples ? Et la morale, issue de ces trois facteurs et les contenant en même temps, ne doit-elle pas varier suivant l'importance et la signification de ces facteurs ?

Ce qui est vrai, c'est qu'il n'y a pas plus de *morale absolue* ici-bas, dans ce monde de *choses relatives*, qu'il n'y a de philosophie et de sciences absolues.

Que notre esprit, en se *quintessenciant*, puisse concevoir des règles d'une pure idéalité, et qu'il applique ces règles à un ensemble de propositions pouvant constituer une morale élevée comme celle, par exemple, qui découle des enseigne-

ments de Jésus de Nazareth, je le veux bien et j'y consens; mais que nous fassions de cette morale quintessenciée une *chose*, un ensemble de vérités absolues, voilà ce que je ne puis, ni ne veux admettre.

Le mot morale, comme les mots bien, mal, lumière, ténèbre, jour, nuit, etc. etc., ne constitue qu'un *état*, un *mode d'être*, une définition synthétique d'un *ensemble* de principes, de manières de voir et de juger, qui est à l'absolu ce qu'est la vie à la mort, c'est-à-dire une puissance créatrice dans un ordre d'idées opposées à la dissolution des corps et des esprits.

Je n'hésite pas à le dire : les peuples occidentaux et américains, les peuples dits civilisés, me font l'effet, avec leur prétention d'avoir une morale exclusive, absolue, supérieure aux principes sociaux et religieux qui régissent les relations des individus dans les autres familles humaines, de ces pharisiens de la scolastique moderne, dont les prétentions à un savoir incontestable et à la connaissance de vérités absolues m'ont toujours fait hausser les épaules.

*
* *

Et que mes lecteurs se gardent bien de crier au paradoxe, à l'exagération ou au parti pris !

Avant de me taxer d'esprit paradoxal, messieurs de la ligne

droite et du cordeau moral, consultez les voyageurs, les explorateurs et tous ces hardis pionniers de l'avenir qui, loin de concentrer leur intelligence à visiter l'univers, en arpentant gravement le *boulevard*, depuis le café de la Paix jusqu'au café de Madrid, vont, au péril de leur vie, souvent au milieu de souffrances terribles, porter chez les indigènes asiatiques et africains le nom de la France et son drapeau ; consultez ces hommes de cœur, de courage et souvent d'abnégation, presque tous dégoûtés des principes qui forment ce que vous appelez la civilisation européenne, et tous ces hommes vous affirmeront que ce qui est illicite ici devient licite là-bas ; que la morale n'est pas une, mais qu'elle diffère suivant les lieux, les pays, les zones, les altitudes, les milieux et les climats. Ces hommes vous diront encore que les mots : *honneur, devoir, vertu, crime, fidélité, bien, mal, honnêteté* et *malhonnêteté* ont des interprétations, des valeurs grammaticales et sociales, qui varient, comme varient les couleurs du caméléon, — sans allusion politique, — suivant le baromètre, le thermomètre, les climats et les conditions géologiques où l'être naît, se développe, vit et meurt.

Et s'il en est ainsi pour ce que nous appelons, si emphatiquement, les *grrrands principes*, que dirons-nous quand il s'agira de tout ce qui touche aux relations sexuelles ? A tout ce qui concerne l'homme et la femme ? A tout ce qui touche de près ou de loin à l'amour ?

Peut-on comparer et mettre sur le même plan cette suite, cet assemblage de règles religieuses, mondaines ou sociales,

formulées par l'usage d'une morale plus ou moins austère, ou par l'éducation et le milieu familial et instructeur, auxquelles nous avons donné le nom générique de PUDEUR ?

La pudeur, comme la morale qui l'engendre, est-elle donc la même partout ? Est-elle en France ce qu'elle est en Angleterre, en Allemagne, en Russie, en Turquie, en Asie, en Chine, en Amérique, en Afrique et en Océanie ?

Poser cette question, n'est-ce pas la résoudre ?

Pendant que l'Anglaise se trouble, rougit et se fâche quand un malappris prononce le mot de chemise, la Française, indifférente au mot, ne reste-t-elle pas froide et impassible ? Alors que la première, toujours prête à se fâcher à l'audition de certain récit grivois, est plus que pratique quand on arrive aux actes de l'amour, la seconde, riieuse et folâtre, qui écoute en riant ce qui choque la fille d'Albion, ne se montre-t-elle pas très réservée quand, en tournant les feuillets du flirtage, on en arrive au chapitre de l'amour actif ?

*
* * *

Pour ne pas allonger indéfiniment ces comparaisons, ce qui nous donnerait trop beau jeu, arrivons d'emblée à la femme turque, à la fille de l'Islam. Croit-on que la pudeur soit chez celle-là ce qu'elle est chez ses sœurs de l'Occident ? La musulmane, habituée dès sa plus tendre enfance à la cru-

dité des mots, pour laquelle aucune partie du corps humain ne renferme de secret, qui, dès l'âge de six ans, assiste aux dévergondages obscènes et aux extravagances ithyphalliques de l'illustre Karagheuz ou Garaguse, se froissera-t-elle, quand elle sera femme, d'un mot matérialiste ou d'une démonstration orale de tout ce qui touche aux rapports de l'homme et de la femme ? Dans ces conditions, le sentiment que nous nommons pudeur peut-il s'appliquer à la morale orientale ? A cette morale, dont la linguistique a, plus que tout autre, le droit de s'approprier le fameux vers de Boileau :

J'appelle un chat un chat et Rollet un fripon,

et dont la pudeur n'existe ni aux épaules, ni aux seins, ni au ventre, ni.... plus bas, ni sur la façade, ni sur l'arrière du logis, mais, tout simplement, sur la figure, sur les traits du visage ?

*
* *

Si donc la morale et la pudeur diffèrent suivant les pays, les institutions et les mœurs, que dirons-nous des mots, de leur valeur, de leur sens et de leur pudicité, quand nous aurons à envisager tout ce qui touche aux lois de l'amour,

du coït et de la procréation, considérées au point de vue musulman ?

* * *

Je ne saurais trop le dire : pour lire ce livre avec fruit, pour en goûter tout le charme et la valeur morale, il faut ne pas perdre de vue qu'il s'agit ici d'un ouvrage écrit dans une langue dont la philosophie, comme le latin, brave l'honnêteté dans les mots. Pour cette philosophie, la pudeur n'existe que dans certains usages, très limités, formulés par le fondateur de l'Islamisme. Le naturalisme y domine, ou plutôt elle ignore cette distinction ; pour elle, ce qui n'est pas naturel, ce sont les circonlocutions. Elles seules sont immorales et dévergondées. Ici, comme sur beaucoup d'autres points, le mahométisme se rapproche si singulièrement du mazdéisme que l'on peut le considérer comme une des puissantes branches de ce dernier.

* * *

Ne l'oublions pas, il n'existe chez la musulmane qu'un sentiment de pudeur bien prononcé. Ce sentiment, c'est celui

qui la porte à cacher son visage devant un étranger, ne fût-elle vêtue que d'une simple chemise, et dût-elle, pour en arriver à se voiler, abandonner à la vue de l'indiscret toutes les autres parties de son corps, même et y compris ce que nos filles et femmes ne montrent que sous l'empire de l'ivresse amoureuse, dans l'ombre discrète de l'alcôve, alors qu'elles lancent leur bonnet par-dessus les moulins¹.

Nudité des mots, nudité de la forme, nudité des êtres, rien de tout cela ne compte dans la morale musulmane. Sa pudeur est celle de l'antique morale indienne. Et pourtant, comme dans la théologie de Zoroastre, mais avec moins de sévérité dans sa généralité, la philosophie de l'Islam, très large dans tout ce qui est naturel, place après le crime du mensonge ceux de l'onanisme et des dérèglements sensuels, légitimes ou illégitimes.

*
* *

Dans ces deux théologies, tout ce qui touche aux relations sexuelles est largement traité. L'homme et la femme, ne for-

¹ C'est à cette pratique, à cette pudeur de haute moralité que les Turcs font allusion en donnant à la sultane Validé le titre honorifique de TATCH-UL-MESTOURAT, ou *Couronne des têtes voilées*. Ce qui signifie qu'on honore en elle la première parmi les femmes voilées et pudiques, par opposition aux chrétiennes qui, ne portant pas de voiles, sont considérées comme impudiques. Voir *Turquie officielle*, par Paul de Règla, quatrième édition, 1891, page 269.

mant qu'un par la copulation, y occupent une large place; et tout ce qui se rattache à cet acte est décrit avec des détails et une crudité d'expression, qui ne le cèdent en rien au naturalisme d'Ovide, de Martial, de Lucien, de Catulle, de Juvénal et de Tibulle.

J'ai estompé, du mieux que j'ai pu, bien des expressions employées par l'auteur du **manuscrit**, que je livre aujourd'hui au public, mais il en est **auxquelles** j'ai été forcé de laisser leur verdeur, afin de mieux rendre, non le **mot** à mot, mais le sens de la phrase.

Je dois également prévenir le lecteur au sujet de certaines citations dont mon vieil ami, feu le Khôdja Omer Haleby, Abou Othmân, a cru devoir parsemer son manuscrit du LIVRE SECRET DES LOIS DE L'AMOUR. Le plus grand nombre de ces citations sont tirées du Koran, mais il en est quelques-unes qui émanent des *traditionnistes* arabes et particulièrement du célèbre cheikh Djélâl ed-din, Abou Soleiman Dâoud, dont le traité sur la « Médecine du Prophète » a été traduit avec beaucoup de soins par le D^r Perron, ancien directeur de l'École de médecine du Caire.

*
* *

Encore un mot.

Dans l'orient musulman, comme dans l'Inde, la morale se

confondant avec la religion, mes lecteurs ne devront pas s'étonner en voyant les choses saintes mêlées à chaque instant aux choses profanes. Mahomet, ou plutôt Mohammed, n'a-t-il pas fait dire à Dieu : « L'homme ne voit-il pas que nous l'avons créé d'une goutte de sperme¹ » ?

« Si donc », ainsi que l'a fort bien dit saint Augustin, auquel j'emprunte la fin de cet avant-propos, « quelqu'un lit ceci avec des sentiments peu chastes, qu'il accuse la corruption de l'homme, et non sa nature ; qu'il condamne l'impureté de son cœur, et non les paroles dont la nécessité nous oblige de nous servir, et que les lecteurs chastes nous pardonneront aisément, jusqu'à ce que nous ayons terrassé l'infidélité sur le terrain où elle nous conduit. Celui qui n'est pas scandalisé d'entendre saint Paul parler de l'impudicité monstrueuse de ces femmes « qui changeaient l'usage qui est suivant la nature en un autre qui est contre la nature (Rom., I, 16) lira tout ceci sans scandale² ».

*
* *

Et maintenant, avant d'aller plus loin, avant de soumettre à la critique les pages du fameux *Livre des lois* ou *règles secrètes de l'amour* du vieux savant arabe, je prierai les

¹ Koran, chap. xxxvi, — *Ias*, — verset 77.

² *La cité de Dieu*, livre XIV; chap. xiiii.

lecteurs de me suivre dans la demeure de l'auteur que je vais leur présenter. Nous n'y resterons que le temps d'assister à son départ d'ici-bas, à son *décarcasement*, suivant son expression.

En somme, c'est l'histoire de ce livre, l'histoire d'un des enfantements de la mort, que je vais mettre sous les yeux de mes lecteurs.

LA MORT DU KHÔDJA¹

Omer Haleby, Abou Othmân, m'avait prédit, en 1865, que je reviendrais à Stamboulda² et que j'assisterais à sa mort.

Je l'avais connu pendant le grand choléra qui, en cette triste année de 1865, ravagea Constantinople, Scutari et tout le Bosphore, sans oublier les îles des Princes.

Un soir, alors que l'épidémie semblait vouloir nous laisser un moment de répit, il m'avait prié de dîner chez lui et d'y passer la soirée.

Ce fut pendant cette soirée, vers minuit, qu'il me montra pour la première fois ce manuscrit, assez volumineux, qu'il appelait tout simplement : EL KTAB-الكتاب, *le Livre*.

Le Khôdja, ou professeur, était né à Alger, d'une mère Mauresque et d'un père Turc. C'était donc un Coulougli.

A la prise d'Alger par l'armée française, il avait émigré et s'était fixé à Stamboul, la bien gardée, où il ne tarda pas à acquérir une grande réputation de magicien et de saint.

¹ Khôdja, c'est-à-dire professeur, maître.

² Stamboul ou Constantinople.

Quel âge avait-il quand je le vis pour la première fois au chevet de sa Aïchah, sa femme préférée, qui, ce soir-là, se tordait stoïquement sous les serres de feu de la terrible épidémie? c'est ce qu'il me serait bien difficile de dire. Tout ce que je puis me rappeler, c'est qu'il devait avoir une trentaine d'années¹ quand les Français entrèrent à Alger, et qu'il avait, à l'époque de notre première rencontre, la barbe blanche et les apparences d'un vieillard vigoureux, d'un vieillard né avec le siècle.

Pendant cette nuit, que nous passâmes à lutter victorieusement contre la maladie de sa chère et intelligente compagne, il avait été surpris de m'entendre prononcer quelques mots en sa langue natale, et, quoiqu'il soit de bon goût dans le monde oriental de ne jamais questionner son hôte, il n'avait pas résisté au désir de me demander à quelle partie de la France j'appartenais. Quand il sut que j'étais un enfant d'Alger, *ouled m'té D'zaïre*, il me sauta au cou et me dit qu'il était, avec les siens, tout à moi et à jamais.

Lorsque je le quittai, au matin, assez rassuré sur l'issue de l'attaque cholérique de sa femme, j'avais en lui un de mes meilleurs amis, un ami dévoué, prêt à tout pour m'être agréable.

Nous nous vîmes souvent pendant les sept mois que je passai alors dans la capitale de l'empire ottoman; et, quand je partis pour mon voyage de Palestine et d'Égypte, mon

¹ Les Musulmans, n'ayant pas d'état civil, comptent leur âge par à peu près, en se fixant sur certains événements plus ou moins mémorables. En dehors de Constantinople et de leurs grandes villes, les Turcs en sont encore là.

brave Khôdja m'avait initié à la plus grande partie de sa mystérieuse science.

*
* *

Les années s'écoulèrent.

En 1886, les événements me conduisirent pour la troisième fois boire de l'eau du *Taxime* ¹.

Ma première visite fut pour mon vieil ami, le Khôdja, le savant Omer Haleby, Abou Othmân.

Je le trouvai à la même place, dans la même rue; seule la maison était transformée. L'autre, l'ancienne, tout en bois, détruite dans un incendie, avait été remplacée par une confortable demeure en pierres et en marbres de la Marmara.

Mon vieil ami paraissait peu changé à première vue : sa barbe, peut-être un peu plus longue, n'était ni moins forte ni plus blanche; ses yeux avaient le même éclat et la même puissance; mais, de près, en l'examinant bien, on constatait certains ravages : le temps, en passant sur lui, avait semé autour des tempes quelques-unes de ses rides accusatrices.

Le Khôdja me reçut comme un père recevrait son enfant. Il ne parut aucunement surpris par ma visite, et m'offrit le

¹ Les Levantins et les Turcs disent que, lorsqu'on a bu une fois de l'eau du *Taxime-Péra*, on revient en boire jusqu'à trois fois. Ce proverbe est très répandu à Constantinople et sur les rives bosphoréennes.

café et les cigarettes comme si nous nous étions quittés de la veille.

*
* *

J'appris, pendant mes visites postérieures, que sa Aïchah était morte depuis quatre ans, que sa seconde femme avait précédé la première de trois mois dans la tombe, et qu'il était seul, sans enfant, attendant, avec résignation, l'heure de Dieu !

*
* *

Trois mois plus tard, mon vieil ami assistait, retiré dans mon cabinet de travail, à l'inauguration de mon établissement dynamothérapique de Cadi-Keuy.

Pour lui éviter les ennuis de la foule, je l'avais fait servir à part, me contentant de venir lui serrer la main pendant mes rares moments de liberté.

Le soir, quand chacun se fut retiré, mon vieux Khôdja me pria de lui faire apporter une légère collation et de la partager avec lui.

Notre modeste repas fut d'abord assez silencieux ; mais,

quand on eut desservi, que nous nous trouvâmes seuls devant nos narghilehs et nos tasses de café Moka, il me prit la main, qu'il porta sur son front, et m'annonça qu'il ne tarderait pas à aller rejoindre ses femmes, ses serviteurs et ses vieux amis : « Je sens, me dit-il, que l'instant est proche et que bientôt mon âme se dépouillera du corps qui la retient captive sur cette terre. Quand le moment sera venu, je te ferai appeler, afin que tes mains ferment mes paupières et je te remettrai le manuscrit que tu connais ».

Le Khôdja passa la nuit chez moi et me quitta le lendemain matin, sans un mot d'allusion à ce qu'il m'avait dit la veille.

Deux jours plus tard, le vieux serviteur d'Omer Haleby, Abou Othmân, vint m'annoncer que son maître bien-aimé se mourait et demandait instamment à me voir.

Malgré l'orage qui menaçait et l'état agité de la mer, je n'hésitai pas à traverser le Bosphore dans le frêle caïque à deux paires de rames que mon vieil ami m'avait envoyé.

Il était alors près de dix heures à la franque, et la nuit, sans étoiles, était d'un noir lugubre.

*
* *
*

Étendu sur un vaste sofa, le buste et la tête soutenus par une pile de coussins, mon pauvre Khôdja, les yeux fixés dans le vide ou dans le monde supra-terrestre, monde dont

Dans l'immense pénombre que faisait trembloter une faible lumière, issue de l'unique mèche immergée dans l'huile d'olive d'une antique petite lampe en bronze, de style gréco-romain, à sept branches, le corps de mon vieil ami avait bien plutôt l'air d'un fantôme matérialisé, tel qu'en aperçoivent les voyants, que d'un citoyen de cette terre.

Debout, près de cette couche funèbre, et adossé à un vieux bahut syrien, le fidèle serviteur du moribond, l'eunuque Omer, ne quittait pas de ses regards humides et interrogateurs les yeux, perdus dans le vague, du maître qui s'en allait.

Tout d'un coup, les prunelles du vieillard cessèrent d'être fixes ; les paupières supérieures se baissèrent et éteignirent pour un instant l'éclat déjà affaibli du regard. Quand elles se relevèrent, ce fut pour nous laisser apercevoir une expression tout autre : la vie, l'intelligence s'étaient à nouveau localisées dans ces yeux, jadis si fascinateurs, actuellement si mornes.

A n'en plus douter, la pensée était encore présente et toute-puissante chez Omer Haleby, Abou Othmân ; l'âme n'avait pas encore quitté le corps pour entreprendre l'éternel voyage.

Tournant lentement la tête vers son serviteur, le Khôdja lui fit un signe, que celui-ci comprit sans difficulté, car, se dirigeant aussitôt vers le fond obscur de la pièce, il se baissa, fit jouer le verrou d'un grand coffre peint en vert, et, après en avoir soulevé le couvercle, prit, sur une de ses tablettes, un paquet volumineux, qu'il porta respectueusement à ses

lèvres et à son front et vint déposer entre les mains tremblantes de son vieux maître.

Alors, celui-ci, réunissant ses dernières forces, me fit signe d'approcher plus près.

Quand je fus en contact avec lui, il prit ma main gauche qu'il serra convulsivement, et, pendant que je me penchais presque à toucher ses lèvres, pour mieux saisir ce qu'il semblait vouloir me dire, il murmura, assez distinctement :

— Voici EL KTAB **الكتاب**, le LIVRE, ô mon fils!..... Prends-le. Tu y trouveras toute la haute science de mes aïeux..... Je te le donne pour en user selon la volonté d'Allah!..... Que les prophètes, vers qui je vais, te conservent et te guident..... Adieu..... oh!.....

Et le Khôdja, interrompu par un spasme, auquel succédèrent trois soupirs saccadés, s'éteignit dans un suprême hoquet.

*
* *
*

Je passai le reste de la nuit en méditations et en prières. Et, quand j'eus rendu les derniers devoirs à la dépouille du vieux maître, qu'une foule nombreuse accompagna dans l'immense nécropole sacrée de Scutari, quand j'eus jeté, sur sa tombe, la dernière poignée de terre, je rentrai chez moi..., me sentant plus seul et plus triste que jamais!

*
* *

Le même soir, je commençai la lecture du manuscrit; le jour vint me trouver dans cette attachante et difficile lecture.

*
* *

C'est la troisième partie de ce *livre* que je sou mets aujourd'hui à l'appréciation du public. Les deux autres, traitant spécialement de philosophie occulte, de magie pratique et de médecine secrète ou occulte, ne paraîtront probablement jamais.

*
* *

Cette partie du *Ktab* de mon vieil ami traite, *ex-professo*, au point de vue religieux, philosophique, physiologique et hygiénique, tout ce qui touche à l'homme, à la femme et à leurs rapports sexuels.

Pour en bien saisir la partie philosophique, il ne faut pas perdre de vue l'importance que les religions orientales attachent à la grande loi de l'universalité de la vie, et de sa perpétuité par la création incessante des êtres et des choses.

C'est ce principe de fécondation vitale, perpétuelle, que les anciens gréco-romains ont représenté sous la forme symbolique du phallus.

Les esprits légers et superficiels ne retiendront peut-être de ce livre, ainsi que je l'ai déjà dit, que le côté égrillard et érotique ; mais j'espère que les penseurs et les philosophes y trouveront, une fois de plus, la consécration de la grande idée philosophique, religieuse et sociale, de la vie universelle ; une, dans son essence, mais s'extériorisant en un double mouvement d'action et de réaction, de composition et de décomposition ; étant partout et dans tout, pour former, dans son immensité, à travers les espaces et les mondes, comme la manifestation du principe, toujours fécondant, que l'exotérisme de toutes les époques a personnifié dans le rayonnant quaternaire qui, dans presque toutes les langues, forme le nom sacré de : Dieu.

الكتاب

(EL KTAB)

LIVRE PREMIER

LES PRINCIPES

اصول (OUÇ'OUÏ)

« Louange à Dieu, qui a envoyé à son serviteur
« le Livre où il n'a point mis de tortuosités. »
(Koran, chap. xviii.)

CHAPITRE PREMIER OU PORTE OUVRANT LE LIVRE

DE LA CRÉATION DE L'HOMME ET DE LA FEMME

SOMMAIRE : Invocation. — L'homme dans le principe. — Son état d'androgynie. — Sa séparation en principe actif et passif. — Création de la femme. — Adam et Eva. — Leur mission. — Retour à l'unité par le coït. — Excellence et sainteté de cet acte d'engendrement. — La matrice du monde. — Le dieu Phallus des anciens.

Au nom du Dieu miséricordieux et clément!

Gloire à Dieu, qui a donné à chaque homme, avec la puissance fécondatrice, une nature particulière et le pouvoir sur tout ce qui existe.

Gloire à Dieu, qui a placé devant l'homme le chemin de la vérité, lui a donné les germes des penchants au bien et au mal, lui a enseigné par ses prophètes ce qui est utile et ce qui peut nuire ; et, comme un orfèvre habile, qui éprouve la qualité de l'or avant de s'en servir et de le transformer en diadème, l'éprouve par la souffrance, le guérit, le fait mourir et le ressuscite !

Et moi, son humble créature, son fidèle serviteur, le front prosterné dans les sables du chemin du savoir, moi, le dernier de ses serviteurs, le Khôdja Omer Haleby, Abou Othmân, je confesse qu'il n'y a de Dieu que le Dieu unique,

et que Mohammed, source de miséricorde pour qui croit en lui et texte de vengeance pour qui le repousse, est son serviteur, son envoyé sur la terre.

Je confesse également qu'Abraham, Moshéh (Moïse), Jésus et tous les prophètes qui se sont succédé depuis le jour de la création, ont été les envoyés du Dieu unique sur cette terre de luttés, de souffrances, de préparations et d'expiations.

Que la bénédiction d'Allah soit donc sur les envoyés du Ciel, sur toutes leurs familles, et que cette bénédiction dure jusqu'au jour du grand examen final du monde, au jour de la bonne nouvelle des grâces¹ !

Que la bénédiction d'Allah se répande aussi sur celui de ses serviteurs qui a écrit le Livre, et sur ceux qui le liront avec un esprit affamé de connaissances, et prêts à se soumettre à toutes les volontés divines.

*
* *

! — Et voici : Allah, que son saint nom soit béni ! en créant le monde par l'expression unique de sa volonté, toujours engendrante et jamais engendrée, le créa d'abord à l'état *spirituel* ou *fluidique*, et le donna, avec tout ce qu'il renfermait de fleurs, d'eaux vives et d'animaux, à une certaine catégorie d'anges.

Ce monde *fluidique*, tout en *pensées*, était alors le véritable Paradis.

Parmi les anges qui l'habitaient, se trouvait Adam. Comme tous les autres habitants du Paradis, il n'avait pas

¹ C'est-à-dire du jugement dernier (P. de R.).

de sexe, car il trouvait en lui-même, dans la puissance de son imagination, toutes les jouissances qu'il désirait¹.

ب — Mais la terre, entraînée dans le vaste tourbillon des mondes et des univers, avait en elle un principe de solidification qui, sous la forme d'un immense serpent, — symbole de la vie universelle dans ses matérialisations du commencement et de la fin, — cherchait à la précipiter dans l'abîme où se trouvent la matière et les passions.

ت — Pour arriver plus vite à la condensation qu'il rêvait, le serpent fit entendre aux anges des paroles de révolte et d'orgueil.

ث — Et ceux-ci, poussés par Adam, qui avait été le premier séduit, oubliant que Dieu les avait créés d'une goutte de son sperme, ainsi que nous l'a révélé Mohammed, — que son saint nom soit béni! — osèrent s'ériger en adversaires de leur créateur.

ج — Alors, le serpent triomphant, on vit l'unité se doubler et le monde passer de l'état paradisiaque à l'état matériel ou physique.

ح — Et ce fut ainsi, qu'à partir de ce moment, il y eut des nuits et des jours, des ténèbres et de la lumière, et que tout ce qui était *un* se sépara pour former l'échelle hiérarchique et sacrée des nombres et des choses.

خ — Quand la lutte fut terminée, quand les anges fidèles eurent abandonné la terre, que celle-ci devint habitable, après des milliers d'années de révolutions géologiques, de luttes entre le feu et l'eau, entre la vie et la mort, Adam, en expiation de sa faute primitive, fut de nouveau placé sur

¹ C'est là une tradition très répandue dans les sectes secrètes de l'Inde et de tout l'Orient. Cette tradition raconte que, dans le principe, Adam était androgyne et qu'il ne devint *deux* qu'après sa révolte. Ce fut alors, dit la même tradition, que le *principe*, en se divisant, s'appela *Ich* ou *Aish*, pour le masculin: *Ischa* ou *Aischa*, pour le féminin; altération qui indique bien son origine par sa *féminisation* (P. de R.).

cette terre, en un lieu privilégié, qui constitua le Paradis terrestre.

د — Mais, à son tour, il dut subir encore, en expiation de sa révolte primitive, le dédoublement de son être. Il se transforma donc ou plutôt se décomposa en deux principes : le principe actif, ou masculin et le principe passif, ou féminin.

ذ — Le principe masculin s'appela d'abord *Aish*, et le principe féminin *Aischa*.

ر — Mais, en se dédoublant, Adam, devenu Aish, sous la suggestion de ses premières ivresses et des joies parfumées et enivrantes du paradis éthéré, vit qu'Aischa était belle ; grisé par sa beauté, il la prit sous lui et, guidé par ce qu'il croyait dans son immense orgueil une action divine, pratiqua le premier coït et engendra ainsi la grande famille humaine.

ز — Et ce fut à l'occasion de ce grand fait qu'Adam appela la femme qui avait été tirée de son sang : EVA, c'est-à-dire la mère du genre humain.

س — Et Adam vit que le coït¹ était bon, car, tout en procurant à l'homme et à la femme d'ineffables jouissances, il faisait de l'homme, principe actif, un créateur, un exécuteur de la volonté engendrante de Dieu.

ش — Il vit aussi que le coït était la base de toute la création, le principe qui devait en assurer la perpétuité et la conservation !

ص — Et Adam loua Dieu, bénit son saint nom et le glorifia dans le présent et la suite des siècles.

ض — Son acte achevé, Adam comprit pourquoi la pénétration du *principe* actif et fécondant dans le *réceptacle* passif et organisateur de la femme devait assurer l'œuvre de

¹ Ce passage est conforme aux traditions bibliques. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire le chapitre III de la Genèse (note de P. de R.).

la création universelle par les sensations de hautes jouissances qu'elle faisait naître et développer.

ط — De ce qui précède il résulte donc que le coït, conformément aux paroles du saint prophète, à qui Dieu fasse miséricorde ! est tout à la fois l'accomplissement de la loi divine de la procréation des êtres et une des causes conservatrices de la vie et de la santé¹.

ط — Et Adam vit encore que la loi de la copulation était universelle ; qu'elle formait la base du renouvellement de la vie, de ses espèces et de ses variétés. Il vit que la *semence* du principe actif était au principe passif, ou à la femme, ce que la pluie du ciel est à la terre qui, sans elle, sans cette puissance fécondatrice, resterait à tout jamais stérile, sèche, dénudée et inhabitable.

ع — Et, devant cet immense spectacle, notre vieux père bénit encore toutes les créatures du Dieu vivant, et déclara qu'un jour viendrait où l'humanité adorerait et encenserait les mystères de la vie, sous la forme symbolique du *principe actif* à l'état d'érection².

ع — Et voilà comment, ô mes frères ! le Dieu vivant, que son saint nom soit à tout jamais béni ! a assuré l'accomplissement de la vie individuelle et universelle, en mettant dans son acte comme un cantique, comme un chant, où, dans les spasmes de la volupté, véritable réminiscence des suprêmes béatitudes paradisiaques, l'homme devient à son tour un dieu, créateur d'êtres semblables à lui.

¹ Ici l'auteur semble synthétiser les paroles suivantes du Cheikh Djélâled-din, Abou Soleiman Dâoud : « Le coït, s'il ne dépasse pas, dans l'usage, les règles de la modération, revivifie la chaleur naturelle, réjouit, dispose à prendre de la nourriture, dissipe les tristes pensées, les préoccupations mélancoliques, moroses, sombres. Plus d'une fois, la continence a amené des maladies. Le coït est donc une des causes conservatrices de la santé. » (P. de R.)

² Allusion au culte du Phallus. Voir l'appendice E : Le culte du Phallus dans l'antiquité et à travers les âges.

ف — Et voilà pourquoi aussi, les peuples qui nous ont précédés ont si bien compris l'importance du coït qu'ils ont fait de son agent principal, le DKEUR¹, l'emblème du principe de la création et de la vie des êtres et des mondes, en sa forme active, fécondatrice et génératrice.

ق — Plusieurs peuples allèrent même plus loin; ils firent du symbole un Dieu, et tombèrent ainsi dans l'idolâtrie, comme devaient le faire plus tard les disciples de Jésus et de Mariam², ce qui rendit nécessaires, six siècles après la naissance miraculeuse de Jésus, — que Dieu bénisse son saint nom! — la naissance et la mission de notre saint prophète, Mohammed, à qui Dieu fasse miséricorde!

ک — Si donc, nous considérons, ô hommes³! toute la puissance du FAIT dont l'accomplissement reconstitue l'*unité*, en faisant fusionner la femme et l'homme, nous serons bien obligés de conclure que c'est là l'acte le plus important de tous ceux qui se passent sur la terre, pour la glorification du Dieu puissant qui créa, par une *éjaculation* de sa volonté, l'homme, les animaux, les végétaux, les minéraux et leur grande *matrice* à tous :

LA TERRE

ل — Mais, pour être pratiqué suivant les lois divines, le coït exige une connaissance pleine et entière de tout ce qui

¹ DKEUR, *membre, outil viril*. Le mot **الذئب** *El zeubb* a la même signification, mais il est plus vulgaire et grossier (P. de R.).

² Marie.

³ Cette allocution se rencontre souvent dans le Koran, elle signifie : *ô vous qui m'écoutez*. Les prédicateurs s'en servent toujours quand ils haranguent le peuple dans une mosquée ou sur une place publique (Note de P. de R.).

touche à l'homme et à la femme, au moment où, par leur connexion, ils en arrivent à ne plus faire qu'un et à s'identifier, en une seconde, à la puissance créatrice universelle.

٢ — C'est pour donner cette connaissance à ceux de mes frères qui m'ont souvent interrogé sur ce sujet que je vais décrire, dans les chapitres suivants, tout ce qui concerne les rapports sexuels de l'homme et de la femme.

٣ — Je décrirai aussi, avec le coût naturel, tel que le pratiquèrent les saints prophètes et notre glorieux Mohammed, que Dieu augmente sa gloire ! coût auquel les anges mêmes assistent, les procédés pervers que les mauvais esprits, les anges rebelles et méchants, les *anges du serpent*, suggérèrent aux hommes. Ces procédés, ô hommes¹, sont à l'acte parfait, inéluctable, ce que les brouillards et la nuit sont aux splendeurs du soleil, cet autre grand fécondateur de la terre.

٤ — Que le Dieu de justice, de gloire et de miséricorde, que le grand inspirateur de toutes sciences et de toutes vérités², me guide dans cette route parsemée de roses, de jasmin, de musc, de ronces et d'épines.

Ainsi soit-il, au nom du Dieu clément et miséricordieux qui contient et enferme tous les êtres!

¹ Voir la note explicative de la page 34.

² Le Khôdja veut ici, probablement, faire allusion à l'ange Gabriel, l'intermédiaire entre Dieu et Mohammed, l'inspirateur du Koran et du Prophète.

CHAPITRE II

DE LA CONNEXION NATURELLE

SOMMAIRE : Des avantages du coït. — Ses principes et son but. — Du meilleur mode de le pratiquer. — De l'utilité des parfums et de la prière après le coït. — Personnes avec lesquelles il est défendu de coïter. — Doctrine du Koran comparée au judaïsme et au catholicisme.

*Au nom du Dieu clément et miséricordieux*¹ !

! — Un jour qu'Ali² interrogeait notre saint prophète sur le mariage et le coït, celui-ci, à qui Dieu fasse miséricorde ! lui répondit :

« Le coït est une des causes de la conservation de la santé. Que celui d'entre vous qui est en état de suffire à la copulation se marie; le mariage donne de la modération au regard³ et détourne plus obligatoirement de l'inceste et de l'adultère ».

Si ce précepte, ô mes frères ! vous tous les véritables croyants, les seuls qui soyez au-dessus des chrétiens ! avait

¹ Le Khôdja commence tous les chapitres de son livre par cette exclamation qui se trouve également en tête de tous les chapitres du Koran, le chapitre ix excepté.

² Le gendre du Prophète.

³ Donner de la modération au regard signifie que l'œil, moins occupé à regarder les femmes, perd de son ardeur et de sa concupiscence (P. de R.).

toujours été suivi, que de folies et de crimes nous eussions été épargnés !

Avec cette sage recommandation, que les traditionnistes — louanges à eux ! — nous ont conservée, Mohammed nous donne la clef du grand mystère qui assure, avec la perpétuité des espèces et des êtres, l'accomplissement de la volonté du Dieu tout-puissant, du Dieu qui créa et enveloppa de son immense amour le firmament et les étoiles, la terre et l'insecte le plus faible, le plus petit et le plus imparfait.

ب — Le saint prophète a encore dit : « Va, prends pour femme une vierge que tu caresses et qui te caresse. Ne te mets pas en coït avant de t'animer par des caresses ». Et il a encore dit, dans le chapitre II du Koran, verset 223 : « Les femmes sont votre champ. Cultivez-le de la manière que vous l'entendrez, ayant fait auparavant quelque acte de piété. Craignez Dieu et sachez qu'un jour vous serez en sa présence » !

ج — Par cette recommandation de « craindre Dieu », notre saint prophète entend qu'il faut préluder à la copulation en se pénétrant bien de l'importance divine de l'acte qu'on va accomplir.

د — Certes, il est bon de rechercher le plaisir et les jouissances, mais il ne faut pas que ce soit avec cette seule pensée que l'on prélude au grand acte de la procréation.

ه — Si la chose est bonne, excellente en elle-même, elle peut donner naissance à des fruits diaboliques et nous mettre en état de perdition ¹.

¹ Luther n'a-t-il pas dit la même chose quand il écrivit ces lignes : « Une femme ne peut se passer d'un homme; c'est une nécessité impérieuse comme le repos et les aliments. Mais aussi un homme ne peut-il se passer d'une femme pour les mêmes raisons. La nature est une loi vindicative : si on la blesse, elle obtient pourtant son droit, mais par un détour innaturel qu'on a nommé le libertinage, l'onanisme, la pédérastie, la tribadie, l'adultère, la masturbation, etc. »

ح — Voici donc, ô hommes ! comment il faut se conduire en cette circonstance, et comment vous devez pratiquer le coït.

خ — Le mieux est d'accomplir l'acte le soir, après la digestion et lorsque le corps est dans un état modéré et normal de chaleur et de froid, de réplétion et de non-réplétion, en un mot, dans un état aussi équilibré que possible.

د — Si, pourtant, on se livre au coït, ainsi que l'a dit le savant Djélâl-ed-din, Abou Soleiman Dâoud, dans « une circonstance inopportune, l'inconvénient sera moindre si l'on est repu. Le fils d'Omar ne copulait jamais qu'après avoir mangé. »

ذ — Le même auteur dit encore qu' « il faut éviter le coït quand on est fatigué, chagrin, soucieux, ou après que l'on a pris un médicament ».

ر — La meilleure règle est « de ne pratiquer le coït que lorsque le besoin s'en fait vivement sentir et que le désir n'en est provoqué ni par effort, ni par des idées érotiques, ni par des regards; c'est l'accumulation seule de la liqueur spermatique qui doit animer et appeler à la copulation ».

ز — Il est permis, Dieu lui-même l'a dit dans son saint Koran, de copuler dans la nuit du jeûne, « car vos femmes sont vos vêtements et vous êtes le leur¹ ». Mais c'est surtout du coït de cette nuit qu'il a été également dit : « Voyez vos femmes dans le désir de recueillir les fruits qui vous sont réservés² ».

س — Il est bon, dans cette nuit comme dans les autres, de prononcer, au moment où le *Dkeur* pénètre dans la vulvè, la parole sacrée : *Au nom du Dieu clément et miséricordieux !* On éloignera ainsi les djinns et les mauvais esprits,

¹ Koran, chap. II, v. 183.

² Koran, même chap., même v.

dont la mission est de présider à la confection des enfants difformes et malsains.

ش — Il faut toujours vous abluer avant de vous approcher de votre femme ; celle-ci devra agir de même. Il en sera encore ainsi quand, après avoir copulé une première fois, vous voudrez récidiver ; car le prophète a dit ceci : « Lorsqu'un d'entre vous a pratiqué le coït et qu'il veut renouveler la copulation, il faut qu'il fasse ses ablutions avant de recommencer et prononce deux fois la formule *Bism illah* »¹.

ص — Si la copulation est pratiquée en voyage, en pleine campagne, et que l'eau fasse défaut, on se conformera au précepte du Koran : on s'abluerait avec du sable².

Dieu est miséricordieux !

ض — J'ai dit, ô hommes ! que le meilleur moment pour coïter était le soir, après le dernier repas, la digestion terminée. Quand donc vous voudrez accomplir cet acte, vos ablutions étant faites, vous attirerez votre femme près de vous et lui direz les douces choses qui, en lui faisant plaisir, devront la préparer à être votre digne partenaire. (Vous la caresserez et elle vous caressera ; vous la baiserez sur les joues, sur les lèvres, sur les seins, sur la nuque, et vous jouerez avec ses cheveux. Si sa nature est froide, si vous voyez que l'agitation de ses sens n'est pas en correspondance avec la vôtre, vous porterez votre main sur son clitoris et, s'il le faut absolument, vous l'exciterez légèrement ou éner-

¹ *Au nom du Dieu ! C'est la première partie de la formule koranique : Au nom du Dieu clément et miséricordieux !*

² Voici le passage du Koran auquel le Khôdja se reporte : « O croyants ! purifiez-vous après la cohabitation avec vos épouses ; mais, si vous êtes malades ou en voyage, quand vous aurez satisfait vos besoins naturels ou lorsque vous aurez eu commerce avec une femme, dans le cas où vous ne trouveriez pas d'eau, frottez-vous le visage et les mains avec du sable fin et pur. Dieu ne veut vous imposer aucune charge ; mais il veut vous rendre purs et mettre le comble à ses bienfaits, afin que vous lui soyez reconnaissants » (Chap. v, v. 9.)

giquement, mais sans aller jusqu'à l'*onanisme*, car la loi réproouve cette pratique. Ces caresses, votre femme vous les rendra; elle devra même vous précéder dans ces jeux charmants, que le saint prophète a recommandés en plusieurs circonstances.

↳ — Quand tout sera prêt pour la *pénétration*, quand la femme, humectée par le désir, vous montrera, par ses soupirs et ses petits cris, qu'elle est en mesure de recevoir, avec profit, la liqueur spermatique, vous vous mettrez sur elle, visage contre visage, ventre contre ventre, sans brusquerie, avec une énergique douceur, et vous commencerez la pénétration en évitant les fortes secousses. C'est à ce moment-là que, pour mettre le diable en fuite, vous direz tous deux : *au nom du Dieu !* Si, au moment du spasme final, au moment de l'éjaculation, la femme se tenant immobile, comme en extase, vous pouvez ajouter le reste de la formule sacrée : *clément et miséricordieux !* l'œuvre sera parfaite et l'enfant que vous procréerez ne sentira jamais la main du démon ¹.

↳ — Le coït terminé, vous vous ablueriez, userez de parfums et rendrez grâce à Dieu, conformément à ces paroles du Prophète : « Ce que j'aime dans votre monde, ce sont les femmes et les parfums ²; puis je vais rafraîchir mes yeux et ma pensée par la prière; les parfums sont les éléments qui réveillent l'esprit, et l'esprit est la monture ou dromadaire

¹ L'auteur de la *Médecine du Prophète*, le cheikh Djélâl-ed-din, Abou Soleiman Dâoud, dit à ce sujet : « Il est louable et bien de dire *Bismillah*, au moment de se mettre en copulation; c'est se conformer à cette parole du prophète : « Lorsqu'un de vous s'approche de sa femme et dit : « Au nom de Dieu ! ô mon Dieu ! » vous mettez tous les deux le diable en déroute; car c'est absolument comme si vous disiez : « Éloigne le diable des bienfaits que tu nous dispenses. » L'enfant que vous procréerez ne sentira jamais le poids du démon ». Comme on le voit, ce sont presque les mêmes phrases. Quant à l'idée, elle est identique (P. de R.).

² « En appelant au reconfort de la prière après les jouissances du coït et des parfums, » disent les juristes canoniques, « c'est indiquer que la copulation fait évanouir la *matière* ou le principe des entraînements

coureur des forces de l'homme. Rien, rien n'est meilleur, n'est plus salubre que les parfums après la copulation ».

ع — Mais, si le coït, ainsi pratiqué, est un acte saint, émanant de la volonté directe de Dieu, il n'en est plus de même quand il devient de la *fornication*¹, et que cette dernière est pratiquée, sans discernement, avec toutes espèces de femmes et de femelles.

غ — Le Koran défend effectivement d'épouser « les femmes idolâtres, tant qu'elles n'auront pas cru »; et il ajoute qu'une « esclave croyante vaut mieux qu'une femme libre idolâtre, quand même celle-ci vous plairait davantage² ». Il faut donc éviter de coïter avec les idolâtres, les *juives*, les femmes qui ont été les épouses de vos pères³, vos mères, vos filles, vos sœurs, vos tantes paternelles et maternelles, vos nièces, filles de vos frères ou de vos sœurs, vos nourrices, vos sœurs de lait, les mères de vos femmes, les filles confiées à votre tutelle et issues de femmes avec lesquelles vous auriez cohabité⁴. N'épousez pas davantage ni deux sœurs, ni les filles des fils que vous avez engendrés. Il est également défendu de coïter avec les femmes qui sont mariées,

érotiques, de ces agitations voluptueuses qui annulent la netteté de l'esprit, troublent les regards du plus clairvoyant, étreignent la pensée en coupant toute voie à la réflexion et au raisonnement, en faisant divaguer le sentiment religieux ».

¹ Ce mot n'est pas exactement celui du manuscrit du vieux savant. Le mot arabe ne peut se traduire que par son explication même: il ne possède pas d'équivalent dans notre langue. La *fornication* doit donc être considérée ici comme l'expression d'un coït brutal, sans ménagement, analogue à celui des nymphomanes. C'est, en un mot, l'acte dans toute sa brutale matérialité, opéré sur *n'importe qui* et *n'importe quoi* (P. de R.).

Koran, chap. II, v. 221.

² Koran, chap. IV, v. 27.

³ Koran, chap. II, v. 220 et suivants.

⁴ Le Koran est, dans cet ensemble de défenses, plus sévère que le judaïsme et le catholicisme: ni l'un ni l'autre, en effet, ne défend le mariage ou le coït avec les nièces, les sœurs de lait, les belles-mères, les filles de vos maîtresses et les belles-sœurs (P. de R.).

avec celles qui ont leurs règles ou qui sont malades ¹, avec celles que vous connaissez depuis peu et avec celles dont l'aspect vous déplaît.

— Beaucoup de théologiens ont discuté pour savoir s'il était permis de coïter avec les chrétiennes : les avis sont partagés à ce sujet; les uns ont dit oui, les autres non, et chacun a soutenu sa thèse avec plus ou moins d'habileté. Mon humble avis est que le coït avec les chrétiennes, n'étant défendu dans aucun verset du Koran, est une chose licite, non contraire à la volonté de Dieu, car le véritable disciple de Jésus ne diffère que très peu du musulman ², et ne doit pas être confondu avec les idolâtres et les juifs, contre les-

¹ Voici à ce sujet comment s'expriment les traditionnistes :

« Le juif, pendant que sa femme est en menstrues, s'abstient de toute communication avec elle, la fait coucher, manger et boire à part. Lorsque le Prophète eut connaissance de cette coutume : « Faites tout, dit-il à ses disciples, à l'inverse des juifs; sur eux soient la malédiction et la colère de Dieu! Faites tout à l'inverse des juifs, excepté ce qui concerne la copulation. » (P. de R.)

² L'assurance du Khodja surprendra bien des lecteurs. Elle est pourtant conforme à l'esprit de l'*Islam*. Mohammed, ou Mahomet, si on écrit le mot en français, c'est-à-dire avec une grave faute, s'est toujours considéré comme le continuateur d'Abraham, de Moïse et de Jésus. La seule chose qu'il repousse énergiquement c'est la *Trinité* et les mots : *Fils de Dieu*, considérés au point de vue catholique. Il admet la naissance miraculeuse, la mission et le procès de Jésus, la sainteté de sa mère Marie; mais il repousse la mort du prophète galiléen par la crucifixion. Pour lui, conformément à l'opinion d'un grand nombre de chrétiens des iv^e, v^e et vi^e siècles, Jésus avait été enlevé de la terre comme Elie, et le crucifié du mont Golgotha n'était qu'un étranger, un essénien, ressemblant au fils de Marie. Du reste voici comment le Koran traduit cette croyance:

« 153. — Ils (les juifs) n'ont point cru à Jésus; ils ont inventé contre Marie un mensonge atroce. »

« 156. — Ils disent : « Nous avons mis à mort le Messie, Jésus, fils de Marie, l'apôtre de Dieu ». Non, ils ne l'ont point tué, ils ne l'ont point crucifié : un autre individu qui lui ressemblait lui fut substitué, et ceux qui se disputaient à son sujet ont été eux-mêmes dans le doute. Ils n'en avaient pas de connaissance précise, ce n'était qu'une supposition. Ils ne l'ont point tué réellement. Dieu l'a élevé à lui, et Dieu est puissant et sage (chap. iv). »

Cette tradition est encore vivace chez beaucoup d'orientaux, on la

quels notre saint prophète, que son nom soit à jamais glorifié ! s'est constamment élevé avec une si noble et si sainte indignation !

retrouve chez les disciples de Jean-Baptiste, chez les esséniens, les coptes dissidents et chez les membres des nombreuses églises perdues au milieu des musulmans de la Syrie, de la Mésopotamie, du Turkestan et de la Perse (P. de R.).

Cette thèse de la non-mort de Jésus par la crucifixion est celle que j'ai soutenue dans mon ouvrage : *JÉSUS DE NAZARETH, au point de vue historique, scientifique et social*. Voir pour plus de détails ledit ouvrage, édité par la maison Georges Carré, 3^e édition (P. de R.).

CHAPITRE III

DES AUTRES MANIÈRES LICITES DE PRATIQUER LE COÏT

SOMMAIRE : — De la virginité, de la rosé et du soleil. — Du pucelage et de la manière dont on doit en user. — Des conséquences fâcheuses qui peuvent résulter d'un coït brutal et impétueux. — De la stérilité et des quatre façons de copuler pour y remédier. — De la stérilité par le *mauvais œil* et les sortilèges. — Des postures permises par la loi de l'Islam.

Au nom du Dieu clément et miséricordieux !

! — Vous venez d'entendre, ô hommes ! ce que la science indique sur l'origine, l'importance et le but de la copulation.

ب — Vous avez également entendu ce que *la loi* prescrit à ce sujet, par la bouche vénérée de notre saint Prophète et de tous les *traditionnistes*.

ت — Mais la nature est quelquefois rebelle à nos suggestions ¹. Il est aussi des cas où il faut savoir suppléer, par la ruse et l'habileté, aux obstacles qui se présentent.

¹ La *suggestion* — mot et objet — n'est pas une chose nouvelle. Elle est pratiquée par les Khôdjas et les magiciens musulmans et indiens avec une puissance et une habileté bien faites pour placer aux cinquième et sixième rangs nos expérimentateurs de la Salpêtrière, de la rue Saint-André-des-Arts et de la rue de Trévise. Rien de ce qui constitue le *magnétisme humain*, l'*hypnotisme* et la *suggestion en état de veille ou de sommeil* n'est inconnu des *maîtres* de l'Orient. Il en est de même des expériences spirites, qu'ils ont poussées à un degré encore inconnu de nos modernes spirites et médiums (P. de R.).

n'est point douteux, de combien de responsabilités ce choix ne charge-t-il pas celui qui l'a fait!

ز — Certes, ce n'est pas toujours une chose facile que de conduire à bien l'œuvre qui va faire une femme de la vierge que tu as dans tes bras.

س — C'est là une terre qui peut être fertile et féconde, si tu sais la labourer et l'ensemencer, mais qui peut devenir ingrate et stérile si tu la soignes mal.

ش — La vierge, saine et vigoureuse, c'est le champ fécond qui te donnera au centuple les joies et les ivresses dont tu lui auras confié la semence; mais c'est aussi pour toi une source de calamités si tu ne sais pas la féconder avec prudence et avec douceur, sans léser l'épanouissement de sa fleur.

ص — En cette circonstance, agis donc avec douceur et avec prudence; ne cherche pas à briser, par un choc violent, l'ineffable résistance de son calice encore fermé. Sache mettre un frein à la violence de ton ardeur; et si la nature t'a créé trop *fort* et trop puissant, n'hésite pas à remettre au lendemain, et même au surlendemain, le parachèvement de ton œuvre de défloration.

ض — N'oubliez pas, ô hommes! que des lésions fort graves peuvent résulter d'une action trop impétueuse et violente. Ces lésions, ces désordres, peuvent occasionner la stérilité ou des maladies nerveuses, par le déplacement de la matrice et sa projection à droite ou à gauche, loin de tout équilibre.

ط — Usez donc avec modération de la vierge que Dieu vous confie. Sachez cultiver votre champ en homme qui veut la durée et non la rapidité éphémère de son rapport.

ظ — Dieu est miséricordieux, parce que tout vient de lui et est en lui! Soyez donc comme lui, ô hommes! miséricordieux et cléments et, si vous ne l'êtes pas en vue du jour du

grand jugement ¹, soyez-le en vue de la durée de votre félicité et de vos ivresses amoureuses.

Mais si, par votre faute, par celle des mauvais esprits, ou par la fatalité des choses, le mal est accompli et que la matrice, comme une fleur froissée par l'orage, se soit rejetée à droite ou à gauche de son domaine, ou que, repliée en elle-même, elle soit dans une situation trop élevée pour recevoir dans de bonnes conditions l'émission de votre liqueur séminale, voilà comment il faudra opérer pour forcer la nature à n'être plus réfractaire et à remplir ses devoirs créateurs.

ε — Examinons chacun des cas qui peuvent se présenter. La stérilité, conséquence des désordres que je viens de vous indiquer, peut avoir pour cause, à part l'état général des humeurs, le tempérament trop froid ou trop chaud et les défauts inhérents à la constitution, état dont je parlerai en un autre lieu, la stérilité, dis-je, peut avoir pour cause un des quatre déplacements suivants de la matrice.

Repoussée par la violence des chocs imprimés par le *Dkeur*, la matrice, fatiguée, meurtrie, s'est portée vers le côté gauche. Avec le temps, les ligaments qui la suspendent se sont raccourcis d'une part, allongés de l'autre.

Le même résultat s'est produit, mais sur le côté droit. Dans chacun de ces deux cas, la matrice n'est plus per-

¹ Le Khódja veut parler ici du jugement dernier, qui, dans le Koran, porte aussi le nom de l'*Événement*. Voir ch. LVI (P. de R.).

pendiculaire, son col faisant face à l'entrée du vagin. Comme un vaisseau couché par la force du vent, elle s'est inclinée sur un côté ou sur l'autre, et le *Dkeur*, en pénétrant dans le vagin, n'est plus en face de l'ouverture du col par lequel s'introduit et passe la liqueur fécondante, la rosée suprême de l'enfantement ¹.

7

Par les chocs d'un *Dkeur* trop long, le col de la matrice a été relevé ^{de bas en haut} il ^{est} ^{relevé} ^{en} ^{arrière} et de bas en haut. Le fond de la matrice repose maintenant en avant, alors que son extrémité est enfoncée, relevée dans le cul-de-sac vaginal. Dans cet état le fond de la matrice peut s'appuyer sur la vessie, et son col sur le bas du rectum ².

8

Enfin, le même cas se produit encore, mais en sens contraire : c'est-à-dire que le fond de la matrice est en arrière et pèse sur le rectum, ^{alors} ^{que} ^{le} ^{col,} ^{porté} ^{en} ^{avant,} ^{pèse} ^{sur} ^{la} ^{vessie} ³.

Chacun de ces cas peut se constater en introduisant l'index, un peu huilé, dans le vagin, et en explorant le col utérin avec l'extrémité de ce même doigt. Point n'est besoin pour cette constatation d'avoir recours aux médecins.

غ — Dans le premier cas, le coït, pour être fécond, devra se pratiquer ainsi qu'il suit.

¹ L'auteur indique dans ces deux paragraphes les états qui constituent les *déviationes de la matrice*.

² C'est de l'*antéversion* dont il est ici question, et cette situation anormale de l'utérus est parfaitement décrite par notre Khódja.

³ Il s'agit dans ce paragraphe d'une *rétroversion*.

Après avoir présumé par les caresses et les paroles qui, par leur flamme, engendrent le désir, l'homme se mettra à la droite de la femme; celle-ci soulèvera un peu les reins et portera sa cuisse et sa jambe droite sur les cuisses de son mari; celui-ci, alors, se mettra sur le côté gauche et, passant son bras gauche sous la taille de sa femme, il l'attirera légèrement à lui; ceci fait, la femme restant toujours couchée sur le dos, l'homme, en descendant ou remontant un peu, se mettra dans une telle posture qu'il n'aura qu'à prendre son *Dkeur* avec sa main droite, et à l'introduire doucement et progressivement dans le vagin. Il aura soin, au moment de l'éjaculation, de ne pas trop changer sa position, et il évitera de pousser avec trop d'énergie.

ف — Pour le second cas, l'homme se conduira de même, mais avec cette différence qu'il se mettra sur le côté gauche de la femme et sur son côté droit à lui.

ق — Dans le troisième cas, l'homme agira comme pour le coït ordinaire, mais il aura soin de mettre sous les reins de sa femme plusieurs coussins, de manière à ce que le bassin soit relevé en proportion du déplacement de la matrice.

ك — Dans cette occasion, comme dans les autres, du reste, il sera bon, avant l'introduction finale, de se rendre compte par le doigté de la situation exacte de l'organe.

ل — Enfin, dans le quatrième cas, l'homme se conduira également comme dans le coït ordinaire, mais il faudra que tout le corps de la femme soit sur une pente assez prononcée, et que l'homme opère plus de bas en haut qu'horizontalement. Il pourra aussi dans cette circonstance agir avec sa femme comme le font les quadrupèdes, le taureau en particulier.

م — Avec ces quatre manières de copuler, vous avez toutes les chances possibles, ô vous qui croyez! de mettre l'extrémité de votre *Dkeur* juste en face du col de la matrice,

et dans des conditions telles que les *homicules*, qui se trouvent dans la liqueur séminale, puissent franchir la porte du col, et, après avoir traversé les obstacles que la nature a semés le ^{long} du col, se loger dans l'œuf qui attend son imprégnation dans le fond de la matrice. Ce qui est conforme à ce que nous a dit le Prophète, à la parole de vérité irréfragable, quand il a déclaré qu'il se trouve dans la matrice, au moment de la copulation, un ange qui s'écrie : « O Seigneur, une goutte ! O Seigneur, un germe¹ » !

٥ — Si à ces causes physiques et physiologiques vous ajoutez, ô hommes ! la puissance de la prière et la force des paroles sacramentelles qui doivent préluder au coït des justes et des croyants, vous aurez mis dans votre jeu toutes les chances de succès pour chasser le démon de la stérilité.

٦ — Mais il est des cas où, en outre des causes mécaniques ou physiques que j'ai énumérées dans les versets ١, ٢, ٣ et ٤, la stérilité peut être causée par les effets du mauvais œil, les sorts, les charmes, les ensorcellements et tout ce qui tient à la *Sahr* (magie). C'est à ces cas que faisait allusion le Prophète, quand il disait : « L'effet du regard de l'œil est vrai ; et, s'il y avait au monde rien qui pût aller plus rapide que la destinée, ce serait le coup de l'œil. Lorsque l'on vous demande de laver celui que le coup d'œil a atteint, satisfaites à la demande ».

٧ — Comme j'ai traité dans une autre partie de mon livre, à l'article *Maléfices*, de tout ce qui concerne cette question, et que j'y ai donné les moyens de combattre avec succès le mauvais œil et les sorts jetés sur les gens, les animaux et les plantes, je n'en parlerai pas ici.

¹ La physiologie moderne ne repousse pas cette explication de l'enfantement. Si les *spermatozoaires* remplacent les *homicules* du vieux savant arabe, si certains mots diffèrent, le fond reste le même (P. de R).

Dieu est puissant et miséricordieux !

س — En ce qui concerne les autres manières de coïter, soit que la femme prenne la place de l'homme, soit qu'elle soit à demi-penchée sur le bord d'un haut sofa, soit qu'elle se tienne debout, ou adossée à un arbre, soit qu'elle se mette dans la posture des femelles des animaux, ce sont là jeux d'amoureux, que la loi autorise, conformément à cette parole du Prophète : « Les femmes sont votre champ; cultivez-le de la manière que vous l'entendrez, ayant fait auparavant quelque acte de piété¹ ».

NOTE

Cette partie du chapitre est plus développée dans le manuscrit du Khôdja. Elle renferme des détails par trop... naturels, que j'ai cru devoir passer sous silence, me contentant d'en donner l'essence, le résumé. Beaucoup de mes lecteurs partageront, j'espère, ma manière de voir; quant aux autres, quant aux curieux impitoyables des choses de l'amour pratique, ils doivent en savoir assez sur cette matière, pour se montrer indulgents à la castration d'une partie non nécessaire au développement et à la nature instructive du *Ktab* de feu mon vieil ami, Omer Haleby, Abou Othmán.

¹ Koran, chap. ii, v. 223.

CHAPITRE IV

DES COÏTS ET PRATIQUES ILLICITES

SOMMAIRE : Des mauvais anges, des esprits et de leurs tentations. — Coïts qui, sans être illicites, sont dangereux pour la santé. — Du détournement de la liqueur spermatique. — De l'onanisme ordinaire et buccal adopté par les idolâtres et les chrétiens. — Sa condamnation par le Koran.

Au nom du Dieu clément et miséricordieux !

ا — Vous avez vu, ô hommes ! quelle est la nature excellente du coït, vous avez entendu que cet acte, ordonné par le créateur et clé de voûte de la nature, objet du culte des anciens, devait être pratiqué comme un cantique chanté à la gloire du Dieu tout-puissant et fécondateur.

ب — Vous avez également entendu, ô vous qui croyez ! quelles étaient les pratiques à employer pour mettre en fuite les djinns et les mauvais esprits qui, au moment de la pénétration, cherchent à se faufiler dans la matrice de la femme, afin de lui faire engendrer des êtres rachitiques ou contrefaits physiquement et moralement.

ج — Mais ce n'est pas seulement à ce moment même que les mauvais esprits combattent en nous pour leur cause. Il ne se passe pas, en effet, de minute, sans que nous ayons à lutter contre leurs mauvaises suggestions. Ce sont eux, ou

plutôt leurs effluves, qui font pénétrer en nous toutes les convoitises malsaines et tous les désirs monstrueux de coïts illicites.

ث — A ces influences pernicieuses, toujours d'accord avec les choses de la matière, issues du grand serpent tentateur ou vie universelle, à ces influences, qui sont à notre esprit ce qu'une cavale¹ indomptée est au mors de son cavalier, une cavale qui, dans sa course furibonde, peut désarçonner le cavalier ne sachant ou ne pouvant s'en rendre maître, à ces influences, dis-je, vous savez, ô vous qui croyez ! qu'il faut opposer la bride de la prière et des ablutions, si on ne veut, comme le cavalier précité, être désarçonné et projeté à terre.

ج — Les sujets dont je vais vous parler ne s'appliquent pas aux fidèles de l'islam ; gloire soit à son Prophète, le miséricordieux, savant et *introuvable* Mohammed ! Ils s'appliquent à ceux qui, s'étant écartés de la sainte voie, ont succombé aux tentations de la chair et ont péché. Mais, ce que ceux-ci ont fait, vous pouvez, ô vous qui croyez ! être également entraînés à le faire.

Mais, avant de poursuivre mon chemin, je dois m'arrêter un instant pour répondre à la demande qui m'a été faite par un grand nombre de personnes.

On m'a demandé, et on me demande encore souvent, si le *Aze*, ou détournement de la semence fécondante, que d'autres appellent *Sreuk'* — soustraire frauduleusement, — afin d'éviter la conception, était une chose licite ou illicite ?

ح — Je répondrai que, conformément à plusieurs traditionnistes, cet acte serait licite si les deux époux étaient d'accord sur son accomplissement ; mais qu'il n'y a rien dans le Koran de bien positif à cet égard. Djâber a bien raconté

¹ *Frâcats*.

que : « Du temps du Prophète, et quand le Koran lui était envoyé et révélé du ciel, il s'abstenait, avec sa femme, du complément final, — c'est-à-dire de l'éjaculation spermatique dans les organes génitaux de la femme. — Le Prophète en fut informé et, ajoute Djàber, il ne nous défendit pas cette pratique, mais il nous dit : « Pas un souffle—c'est-à-dire une âme — n'aura été créée par la créature jusqu'au jour de la résurrection générale, que ce souffle n'ait son existence ». Cette réponse indique que tout ce que Dieu crée d'âmes aura son existence sur la terre, sous la forme humaine; et, par conséquent, quoique vous pratiquiez le coït imparfaitement, cela n'empêchera point, si Dieu le veut, que vos femmes deviennent mères à la suite de pareils coïts.

ح. — D'un autre côté, Omar a dit : « Le Prophète nous a défendu le coït incomplet, ou par détournement de sperme, avec la femme non esclave, à moins qu'elle n'y consente ». D'autre part, une tradition, émanée du Prophète, permet à la femme de se médicamenter pour supprimer ses règles, mais à condition que le médicament ne puisse nuire¹.

د. — Je pense, sur tout ceci, avec les docteurs du rite *Châfeite*, que la raison condamne ce détournement de sperme; car, s'il en était ainsi, si cette pratique était permise, ce serait aller contre la loi même de la procréation. Quant à la femme, elle ne doit se médicamenter, dans le but de supprimer ses règles, que si son mari y consent.

ذ. — Je sais bien, pour en finir avec cette question du détournement du sperme, que ceux qui en sont partisans

¹ C'est de cette tradition, que s'autorisent arbitrairement les sultans de Constantinople pour faire provoquer l'avortement de certaines princesses à l'aide d'une maîtresse sage-femme attachée au harem impérial, connue sous le nom de :

La sage-femme sanglante.

s'appuient sur le verset 223 du chapitre II du Koran¹. Mais comme, en définitive, cette pratique est une forme de l'*onanisme*, et que ce *vice* est prohibé par tous les docteurs de la loi, il en résulte qu'il faut condamner, en son principe, tout détournement de semence, quels qu'en soient le mode et la manière de l'opérer.

ج — Il y a également une raison importante pour que vous évitiez d'avoir recours à cette action : cette raison, c'est qu'elle est nuisible à la santé qu'elle peut altérer profondément, physiquement et moralement, ainsi que nous en avons de trop nombreux exemples.

ج — L'onanisme proprement dit concerne toute action qui, soit avec la main, soit avec la bouche d'une femme, d'un eunuque ou d'un jeune garçon, a pour but de provoquer l'éjaculation du sperme, au détriment de l'acte naturel et à celui de la femme. L'onanisme buccal est très répandu chez les chrétiens et dans les différentes sectes de cette croyance ; c'est un reste des anciennes orgies qui se commettaient dans certains temples païens ou idolâtres. Les chrétiens, en s'écartant des enseignements primitifs du prophète Jésus, que son nom soit glorifié ! tombèrent à leur tour dans l'idolâtrie² et conservèrent un grand nombre des cérémo-

¹ « Les femmes sont votre champ. Cultivez-le de la façon que vous l'entendrez, ayant fait auparavant quelque acte de piété. Craignez Dieu, et sachez qu'un jour vous serez en sa présence. Annonce aux croyants d'heureuses nouvelles ».

Comme le Khôdja cite souvent ce passage du Koran, j'ai pensé qu'il était bon de le donner, une fois pour toutes, dans son entier (P. de R.).

² La doctrine exposée encore ici par le vieux savant est conforme en tout point à l'esprit du Koran et de l'Islam qui condamnent aussi bien l'avortement — voir la note de la page 41 — que l'onanisme, deux pratiques opposées au but final de la copulation : la procréation. Ce que le maître dit également des chrétiens se retrouve dans presque tous les chapitres du Koran. J'ajoute que c'est là, surtout pour les musulmans lettrés, la principale raison d'être de la mission de Mohammed. Voici, du reste, comment s'exprime le Koran, à cet égard, dans le chapitre IV, ver-

nies idolâtres que Jésus lui-même avait condamnées, et que notre saint Prophète a également flagellées. Il ne faut pas douter que l'onanisme buccal soit un legs de ces pratiques détestables, dont l'origine barbare remonte à la nuit des temps. Laissez donc, ô vous qui croyez ! ces pratiques aux chrétiens, aux idolâtres et aux juifs, car il est certain que l'onanisme, quelle que soit la manière dont il est pratiqué, « entraîne avec lui la tristesse, le manque de courage, et qu'il affaiblit les appétences, les désirs, les puissances organiques », ainsi que l'a si bien dit le cheikh, le savant Djélâl-ed-din, Abou Soleiman Dâoud, à qui Dieu fasse miséricorde !

س — Il est des docteurs qui, induits en erreur ou interprétant mal cette phrase, attribuée par les traditionnistes au Prophète, « faites tout, plutôt que de vous laisser aller à l'adultère et à l'inceste ¹ », prétendent que l'on peut, dans certains cas, faute de femme, en voyage par exemple, soulager la nature, quand elle est par trop ardente, en se débarrassant

set 76 : « Infidèle est celui qui dit : Dieu, c'est le Messie, fils de Marie. Le Messie n'a-t-il pas dit lui-même : O enfants d'Israël, adorez Dieu qui est mon Seigneur et le vôtre. Quiconque associe à Dieu d'autres dieux, Dieu lui interdira l'entrée du jardin, et sa demeure sera le feu. Les pervers n'auront plus de secours à attendre. » Et aux V^{ts} 77, 79. — Infidèle est celui qui dit : « Dieu est un *troisième* de la TRINITÉ ». Il n'y a point de Dieu si ce n'est le *Dieu unique*. S'ils ne désavouent ce qu'ils avancent, un châtement douloureux atteindra les infidèles ».

« Le Messie, fils de Marie, n'est qu'un apôtre; d'autres apôtres l'ont précédé. Sa mère était juste. Ils se nourrissaient de mets, — c'est-à-dire qu'ils étaient des humains, ne pouvant se passer de nourriture ».

Au chap. vi, v. 116. — « Dieu dit alors à Jésus : « As-tu jamais dit aux hommes, prenez pour dieu moi et ma mère plutôt que le *Dieu unique* ». — Loin de ta gloire ce blasphème. Comment aurais-je pu dire ce qui n'est pas vrai ? Si je l'avais tu, ne le saurais-tu pas ? Tu sais ce qui est au fond de mon âme, et moi j'ignore ce qui est au fond de la tienne, car toi seul connais les secrets ».

A lire tout le chapitre xix ayant pour titre : *Marie*, et beaucoup de versets des chapitres précédents et suivants.

¹ Le Koran, chap. xvi, v. 34, dit textuellement ceci : « Évitez l'adultère, car c'est une turpitude et une mauvaise route ».

par l'onanisme simple, c'est-à-dire l'*eummaïra* ¹, du surcroît de la liqueur spermatique. Ces mêmes docteurs affirment que, dans ce cas, mais dans ce cas seul, l'*eummaïra* est permise si elle n'a lieu que dans le but d'aider la nature en la soulageant, sans la recherche du plaisir et sans que sa volupté lascive en soit l'ordonnatrice.

ش — Contrairement à cette opinion et en raison du moyen que la nature possède de se débarrasser pendant le sommeil — par des rêves éjaculateurs — de ce qui peut produire la congestion des organes, je n'hésite pas à condamner cette manière de voir de certains docteurs et à déclarer, le Koran en main, qu'à tous les points de vue, l'onanisme, dans toutes ses pratiques, doit être considéré comme une œuvre démoniaque, dangereuse à la santé du corps et de l'esprit, capable des plus grands maux, indigne d'un homme raisonnable.

ص — Mais si, ô vous tous qui croyez ! vous êtes tombés dans cette erreur, qui est plus une faute qu'un grand péché, que le livre des chrétiens lui-même condamne, Dieu est miséricordieux et aime à pardonner, quand le repentir est entré dans notre cœur, ainsi que le Koran l'a dit textuellement: « Si vous évitez les grands péchés qu'on vous a défendu de commettre, nous effacerons vos fautes, et nous vous procurerons une entrée honorable au paradis ² ».

NOTE

Quoi qu'en dise notre Khôdja, l'onanisme est assez répandu chez les musulmans adultes et célibataires. Très rare parmi leurs enfants et leurs jeunes gens, ce vice, dont les méfaits sont si considérables chez nos

¹ Masturbation pratiquée sur soi-même avec la main.

² Koran, chap. iv, v. 35.

garçons et nos fillettes, se rencontre chez les hommes faits, parmi les arabes en particulier, mais sans les terribles effets que son abus produit sur les chrétiens. Les musulmanes, en revanche, se masturbent peu. Beaucoup ignorent même cette pratique. Quant à l'onanisme buccal, il n'est pratiqué par aucune musulmane : les prostituées, celles qui se rencontrent en Algérie, se refusent énergiquement à cette pratique, si commune, il faut bien le constater, chez les chrétiennes de cette catégorie (P. de R.).

CHAPITRE V

DE LA FORNICATION PROPREMENT DITE

SOMMAIRE : Dieu peut faire miséricorde. — Fornication avec les hommes et les eunuques. — Cas où elle peut être tolérée. — Défenses de la loi. — Fornication avec les animaux. — Sodomie. — Exemples de guérisons de la chaude-pisse par la sodomie avec des mules et autres quadrupèdes. — Doctrine du Koran.

Au nom du Dieu clément et miséricordieux !

! — Vous ne devez jamais oublier, ô hommes ! que toutes vos actions doivent être dirigées par ce verset du Koran : « L'amour des plaisirs, tels que les femmes, les enfants, les trésors entassés d'or et d'argent, les chevaux superbes, les troupeaux, les campagnes, tout cela paraît beau aux hommes, mais ce ne sont que des jouissances temporaires de ce monde ; la retraite délicieuse est auprès de Dieu ¹ ».

ب — Certes, l'*action* est puissante en elle-même ; mais ce qui est encore plus puissant qu'elle, c'est l'*idée* qui l'engendre.

ت — On peut donc, tout en étant coupable dans le *fait*, être relativement innocent dans le *mobile* qui l'a créé. Dieu est clément et miséricordieux² ! Si donc vous avez usé de l'onanisme, comme il est dit dans le chapitre précédent, en vue de ne

¹ Koran, chap. III, v. 12.

² Morale facile, qui rappelle trop celle des jésuites. (P. de R.)

point tomber dans l'inceste et l'adultère, ou en vue de calmer votre nature, surexcitée par l'engorgement de vos organes, vous avez certainement mal agi; mais Dieu, qui sait tout, voit tout, à qui rien ne peut être caché, vous pardonnera, car vous aurez péché, vous aurez fait œuvre condamnable, sans que votre esprit ait participé à ce détournement du droit chemin.

♠ — Mais, s'il en est ainsi pour l'onanisme, que vous enseignerai-je relativement à la fornication¹, soit avec une femme, soit avec un de vos semblables, soit avec un eunuque, soit avec un animal.

⌘ — Je vous enseignerai la vérité, toute la vérité, sans en rien celer!

⌘ — Dieu m'est témoin!

Les traditionnistes de la troisième catégorie² n'ont pas toujours dit la vérité, quand ils ont formulé certaines autorisations en dehors du Koran qui, comme vous le savez, ô hommes! fut envoyé à nos pères par l'intermédiaire du saint prophète Mohammed. Béni soit à tout jamais son nom! Certes, plusieurs de ces traditionnistes furent de bonne foi en répétant ce qui leur avait été donné comme venant directement de l'enseignement de Mohammed, mais ils eurent le tort de croire trop facilement ce qui leur était dit, et de ne pas soumettre au crible de l'examen et de l'épreuve des traditions altérées par leur passage à travers les années et les siècles. Heureusement pour nous que la vérité est contenue tout entière dans le saint livre de l'Islam³.

¹ Ce mot doit être pris dans le sens de la pédérastie.

² Les *traditionnistes* sont pris parmi les auteurs et docteurs qui ont vécu à l'époque de Mohammed, ceux qui ont vécu pendant le deuxième siècle de l'hégire et parmi les historiens qui viennent après ces derniers. Ce sont ceux-là qui sont appelés des traditionnistes de la troisième catégorie ou troisième époque.

³ Le Koran.

ح — Si donc on vous dit que tout ce qui peut satisfaire les sens est licite, répondez hardiment que c'est là une parole profanatrice et mensongère !

د — Ce que j'ai dit précédemment sur le détournement du sperme et sur l'onanisme ordinaire ou buccal, s'appliquera au *coït impur* avec un d'entre vous, avec les juifs, les idolâtres et les infidèles, car toutes ces pratiques ont été suscitées par le démon en vue de nuire à la loi universelle de la procréation. Ne coïtez donc, ô hommes ! ni ne forniquez¹ avec les autres hommes et les animaux ! Quant à ce qui concerne votre femme, usez-en, si elle y consent, comme vous le jugerez convenable, mais, dans le cas seulement où la maladie vous empêcherait de pénétrer par la vulve. Si vous ne pouvez avoir une deuxième femme, pratiquez avec elle la sodomie dans un but de fidélité et non dans celui de satisfaire vos passions. Si pourtant vous avez péché² autrement, Dieu est miséricordieux à qui se repent et demande pardon !

ه — Voilà, ô vous tous qui croyez ! ce que l'Islâm vous enseigne.

Ceci dit, je dois parler des cas où, suivant plusieurs docteurs, qui se sont conformés en cela à l'avis de célèbres médecins, il est permis de forniquer avec des animaux de grande ^{taille}, tels que la chèvre, la mule, etc. Ces cas sont du domaine médical pur, et ne peuvent être mis en pratique que comme moyen curatif et dans l'intérêt seul de la santé. C'est ainsi qu'il est permis de forniquer avec des *animaux femelles* quand on est atteint de gonorrhée simple² ou syphilitique, de fortes inflammations du *Dkeur*, et des autres affections ne comportant ni ulcères, ni chancres, ni plaies quelconques.

¹ C'est de la sodomie dont il est ici question.

² Vulgairement : chaude-pisse

ج — L'expérience a démontré que, sous l'influence de cette fornication, l'homme se débarrassait du virus cause de ses maladies, sans que l'animal puisse les contracter, car ce virus est immédiatement annihilé par la grande chaleur qui réside dans la vulve de l'animal, et par les qualités âcres et acides des sécrétions de ses muqueuses.

ز — Si donc, ô hommes ! vous êtes malades, et sans secours médicaux, ou si ces derniers ont été impuissants, vous pouvez forniquer avec des animaux, ainsi qu'il a été dit plus haut ; mais cette fornication devra cesser, sous peine de contravention à la loi de l'Islam, dès que vous aurez reconquis votre santé¹. Il vous est également permis de forniquer, dans ces cas de maladie, avec des négresses croyantes ou infidèles, féticheuses ou adoratrices du diable ; mais, avec la croyante, vous ne pourrez employer que le coït ordinaire, dans les conditions prescrites par le saint Prophète ; sans oublier, surtout, la formule sacrée : *Au nom du Dieu clément et miséricordieux !* car c'est cette formule qui devra vous faciliter la guérison et préserver la négresse dont vous aurez fait choix².

س — Dès que vous serez guéris, vous cesserez, ô hommes ! de cohabiter avec elle ; si le plaisir procuré par ses sens, plus *chauds* et plus *ardents* que ceux des blanches, vous

¹ Ce singulier passage du Ktab d'Omer Hâleby, Abou Othmân, explique les nombreux cas de bestialité qui, au début de notre conquête algérienne, amenaient fréquemment des Arabes devant nos tribunaux militaires. Ces Arabes, surpris le plus souvent dans les écuries de notre cavalerie en flagrant délit de bestialité, semblaient très étonnés des condamnations qui les frappaient. Longtemps on ne crut point à leur déclaration, mais, à la longue, informations prises, il fallut bien constater que c'était là un moyen thérapeutique et non une dépravation du sens génésique (P. de R.).

² Plusieurs arabes, des syriens et des égyptiens, m'ont affirmé avoir coïté étant malades avec des négresses qui, sans contracter leur maladie, les en avaient radicalement guéris. En général les orientaux blancs redoutent, avec raison, les gonorrhées contractées avec des négresses. (P. de R.).

incitait à continuer, vous ne le feriez qu'après avoir accompli les cérémonies du mariage, s'il s'agit d'une négresse libre, ou après l'avoir assurée d'un établissement avantageux, s'il s'agit d'une esclave dont vous aurez cueilli la virginité.

Dieu est clément et miséricordieux !

Il est unique et victorieux !

ش — Mais il vous faut ici, plus qu'en tout autre matière, ô vous tous qui croyez ! graver dans votre cœur et dans votre personne la défense faite par la loi de tout ce qui peut détourner l'émission spermatique du grand but de la procréation.

Amen !

CHAPITRE VI

DES DEVOIRS DE L'HOMME ENVERS LA FEMME

SOMMAIRE : De la supériorité de l'homme sur la femme. — Des devoirs qui nous incombent en raison même de cette supériorité. — Des rapports de l'homme et de la femme dans l'état du mariage et en dehors. — De la *ك'أه'با* K'ah'ba ¹ et de ce qu'il est permis d'en faire. — Les *Oulad Nail* contraires à la loi du Koran. — De l'impuissance dans le mariage.

Au nom du Dieu clément et miséricordieux !

— « Dieu sait ce que la femme porte dans son sein, de combien la matrice se resserre ou s'élargit. Tout est pesé devant lui ² ».

« C'est Dieu qui éleva les cieux sans colonnes visibles et s'assit sur son trône. Il a soumis le soleil et la lune. Chacun de ces astres poursuit sa course jusqu'à un point déterminé; il imprime le mouvement et l'ordre à tout; il fait voir distinctement ses merveilles. Peut-être finirez-vous par croire fortement qu'un jour vous verrez votre Seigneur ³ ».

« C'est lui qui étendit la terre, qui éleva les montagnes et forma les fleuves; qui a établi les deux sexes dans tous les êtres produits; qui ordonne à la nuit d'envelopper le jour.

¹ Putain (*ك'أه'با* K'AH'BA).

² Koran, chap. XIII, v. 9.

³ Koran, chap. XIII, v. 2.

Certes, dans tout cela il y a des signes pour ceux qui réfléchissent ¹ ».

« C'est lui qui fait briller l'éclair à vos regards pour inspirer la crainte et l'espérance. C'est lui qui élève les nuages chargés de pluie. Le tonnerre célèbre ses louanges; les anges le glorifient pénétrés de frayeur ² ».

Et maintenant, ô vous qui croyez ! écoutez cette autre parole du saint livre :

« Les hommes sont supérieurs aux femmes à cause des qualités par lesquelles Dieu a élevé ceux-là au-dessus de celles-ci, et parce que les hommes emploient leurs biens pour doter les femmes ³ ».

⊂ — Mais, si nous sommes supérieurs aux femmes parce qu'elles viennent de nous, qu'elles sont le sang de notre sang, la chair de notre chair et la vie de notre vie, il ne faut pas oublier que le Prophète a également dit :

« Hommes ou femmes, ceux qui pratiqueront les bonnes œuvres, et qui seront en même temps croyants, entreront dans le paradis sans être fraudés de ce que peut contenir la fossette d'un noyau de datte ⁴ ».

⊂ — Nul doute que, par ces deux versets, le Prophète ait voulu indiquer, en même temps que la supériorité de l'homme sur la femme, leur égalité devant Dieu, devant les récompenses et les peines finales. Et comment pourrait-il en être autrement, puisque dans le principe les *deux* ne formaient qu'un ?

⊂ — Certes, ici-bas, les maris sont supérieurs à leurs femmes, et c'est en raison de cette supériorité même qu'ils

¹ Koran, chap. XIII, v. 3.

² Koran, même chap., v. 13.

³ Koran, chap. IV, v. 38.

⁴ Koran, chap. IV, v. 123. La dernière phrase de ce verset doit se comprendre ainsi : Dieu ne fraudera dans le paradis aucune part des récompenses auxquelles les croyants auront droit (P. de R.).

leur doivent aide et protection, conseil et soutien. Le Prophète n'a-t-il pas dit : « Gardez-vous votre femme ? traitez-la honnêtement ; la renvoyez-vous ? renvoyez-la avec générosité ¹ ». Soyez donc honnêtes dans vos procédés à leur égard. Réprimandez avec douceur d'abord celles dont vous aurez à craindre la désobéissance. Si elles persistent « vous les reléguerez dans des lits à part, vous les battriez » ; mais, aussitôt « qu'elles vous obéiront, accordez-leur le pardon et ne leur cherchez point querelle. Dieu est élevé et grand ! »

☺ — Le Prophète a également dit : « Vous ne pourrez traiter également toutes vos femmes, quand même vous le désireriez ardemment. Gardez-vous donc de suivre entièrement la pente et d'en laisser une comme en suspens ; mais, si vous êtes généreux et craignant Dieu, il est indulgent et miséricordieux ² ».

☺ — Le saint Prophète a également recommandé de « vivre chastement avec les filles honnêtes des croyants que vous aurez épousées, après leur avoir assigné une dot ». Il recommande aussi de ne pas les prendre comme concubines, et de ne pas commettre de fornication avec elles ³.

☺ — De ces citations, et de toutes celles qu'il m'aurait été possible d'ajouter, il résulte, ô hommes ! que vous devez traiter votre femme ou vos femmes avec la plus parfaite égalité, sans témoigner plus de tendresse à l'une qu'à l'autre, et sans vous laisser entraîner à coïter de préférence avec l'une au détriment des autres. Les seules préférences

¹ Koran, chap. II, v. 229.

² Koran, chap. IV, v. 128.

³ Voir le chap. V du Koran, v. 7 et suivants. En fait, comme en droit, l'Islamisme n'autorise la possession de concubines que parmi les infidèles. En agissant autrement les Turcs se mettent eux-mêmes hors la loi. (P. de R.).

qui vous soient permises doivent aller à celle de vos femmes qui vous aura donné le plus d'enfants.

خ — Conformément à l'exemple donné par le saint Prophète, il vous est permis, même si vous êtes mariés avec quatre femmes de condition libre, de commercer avec vos femmes esclaves, surtout si vos épouses ne vous ont donné aucun enfant¹.

د — Si, ayant déjà une femme, vous en prenez une seconde, vous devrez passer trois nuits consécutives avec votre nouvelle femme ; vous lui en accorderez sept si elle est vierge.

ذ — Sans le consentement de votre femme, vous ne pourrez garder dans votre demeure l'enfant d'un autre lit : il en sera de même pour les enfants qu'une de vos femmes aurait eus d'un autre lit.

ر — Conformément à la loi, vous devrez, ô hommes ! loger chacune de vos femmes dans une maison particulière, ou dans un appartement séparé et fermé de toutes parts.

ز — Seule, la désobéissance de la femme peut vous donner le droit de lui refuser son entretien.

س — Si vous êtes impuissant, ne vous mariez pas, car vous accorderiez ainsi le droit à votre femme de demander le divorce et de garder la dot que vous lui auriez donnée.

ش — Si vous achetez une esclave, n'oubliez pas qu'il vous est défendu de coïter avec les filles non nubiles avant le délai d'un mois minimum, à partir du jour de votre acquisition ; quant aux autres, vous attendrez qu'elles aient eu leurs menstrues, et, en cas de dérangement de santé, vous attendrez l'écoulement de trois mois lunaires. En contrevenant à

¹ Mohammed eut des relations avec son esclave Mariam (Marie), et de ces relations, qu'il cacha d'abord à ses femmes, mais qu'il rendit bientôt publiques, afin d'obéir aux ordres de l'ange Gabriel, naquit le fameux Ibrahim (P. de R.). Voir l'histoire de ce fait à l'appendice F.

ces dispositions, vous pécheriez, ô musulmans! contre votre conscience et contre les lois de la chasteté.

ص — De même, si vous voulez vendre une esclave, vous cesserez de coïter avec elle au moins un mois avant de la faire passer sous l'autorité d'un autre.

ض — Parlons maintenant de la K'ah'ba¹, que nos nombreux contacts avec les juifs, les idolâtres et les chrétiens ont fini par faire pénétrer et accepter dans certaines de nos grandes villes et dans *Stamboul*² en particulier.

La K'ah'ba est contraire aux lois de l'Islam et aux principes moraux de pudeur qui doivent nous diriger dans nos relations avec la femme. Aussi cette prostitution de la femme était-elle inconnue pendant les premiers siècles qui suivirent la prédication de Mohammed. Si donc on trouve aujourd'hui, dans une tribu de l'Afrique soumise aux Français, des filles qui vont faire commerce de leur corps dans les grandes villes, pour revenir après se marier et s'installer dans leur pays³, il faut ne voir dans ce fait qu'un exemple déplorable de la profonde ignorance dans laquelle sont tombés plusieurs de nos frères et de nos sœurs.

ط — Les avis sont très partagés au sujet du coït avec la K'ah'ba, qui fait ouvertement commerce de son corps.

¹ Putain ou prostituée.

² Stamboul ou Constantinople.

³ Le Khôdja veut ici parler des *Oulad Nail* dont la tribu est située dans les environs de Biskâra, province de Constantine. Les filles de cette tribu indigène, nullement arabe d'origine, livrent leur virginité à un jeune compatriote — *gratis pro Deo* — et vont, de ville en ville, jusqu'à Alger, Constantine et Oran, où elles se livrent à la prostitution dans des maisons particulières, en compagnie de femmes kabiles, espagnoles, mahonaises, italiennes et maltaises. Ces filles débutent dans des maisons mauresques où ne se trouvent que des musulmans. Très peu consentent à commercer avec des juifs, quelques-unes mêmes ne se livrent aux chrétiens qu'avec une répugnance visible. Ce n'est qu'après un certain temps de pratique, alors qu'elles se sont adonnées aux liqueurs fortes, telles que l'anisette juive et d'Espagne, le rhum et l'absinthe, qu'elles arrivent

Les uns disent qu'il est permis de coïter avec elle, pourvu qu'on la paie généreusement et que cet acte soit considéré comme un acte d'hygiène et de santé, en dehors de toute perversion génésique; les autres soutiennent que le coït pratiqué avec ces malheureuses est absolument illicite et contraire au Koran.

ط — Mon opinion est que la vérité se trouve entre ces deux manières de voir et de juger.

ع — En principe, il n'est pas permis de coïter même avec des infidèles, car ce seul fait entretient la prostitution et la souillure qui pourraient en résulter plus tard pour nos femmes et nos filles; mais, comme nous sommes obligés de vivre au milieu d'une foule de croyances, et que les prostituées qui nous entourent appartiennent toutes à ces croyances, je pense qu'il nous est licite de cohabiter avec elles, si cette cohabitation peut nous faire éviter l'inceste et l'adultère.

Le Très-Haut est tout-puissant et miséricordieux!

à négliger ou à oublier les préceptes religieux qui leur ont été enseignés, et tombent dans les lupanars internationaux, en compagnie de femmes étrangères et chrétiennes.

Quand ces femmes des Oulad Naïl sont parvenues à réaliser des économies, elles retournent dans leur pays, s'y marient, le plus souvent avec l'homme à qui elles ont donné leur virginité, et finissent leurs jours entourées d'une certaine considération, absolument fidèles à leur compagnon. Mais pour une qui arrive ainsi à son but, combien échouent dans nos hôpitaux (P. de R.).

APPENDICE AU CHAPITRE VI

Le Khôdja Omer Haleby, Abou Othmân, écrivant pour des musulmans, a traité *grosso modo* des devoirs de l'homme envers les femmes. Il y a donc encore beaucoup à dire sur ce sujet pour mettre les étrangers au courant de tout ce qui est relatif aux rapports de l'homme et de la femme, du maître et de l'esclave, du propriétaire et de l'eunuque. J'avais d'abord pensé traiter cet important sujet ici même, mais sa longueur et les détails qu'il comporte m'ont décidé à écrire un chapitre spécial, que j'ajouterai à mes commentaires, à la fin du Ktab d'Omer Haleby, Abou Othmân (P. de R.).

CHAPITRE VII

DES CAUSES DE L'IMPUISSANCE ET DES MOYENS D'Y REMÉDIER

SOMMAIRE : De l'impuissance physique et morale. — Des causes qui l'engendrent et l'entretiennent. — Conseils de l'ange Gabriel au Prophète. — L'opinion des traditionnistes à ce sujet. — Impuissance par envoûtement. — Moyens physiques, médicamenteux et théologiques pour combattre avec succès l'impuissance.

Au nom du Dieu clément et miséricordieux !

! — L'impuissance existe chez l'homme et chez la femme.

Je traiterai ici de ce qui est relatif à l'homme et laisserai ce qui me reste à dire concernant la femme pour un chapitre suivant, s'il plaît à Dieu !

ب — L'impuissance n'est pas, par elle-même, une maladie proprement dite, une maladie grave et dangereuse, mais c'est une *disposition* physique et physiologique, dont la conséquence la plus funeste est de rendre l'homme rebelle à l'accomplissement de ses devoirs envers la nature et envers Dieu. Je dis envers Dieu, car tous les LIVRES¹ contiennent ce commandement du Très-Haut et sans cesse Fécondant : « *Allez, croissez et multipliez* » !

¹ Le Khódja entend par ce mot : *livres*, l'Ancien, le Nouveau Testament et le Koran. C'est en ce sens que les théologiens musulmans appellent les juifs, les disciples de Jean et les chrétiens : les hommes du *livre* (P. de R.).

ح — Chez les animaux, l'impuissance est un vice rédhibitoire, permettant à l'acheteur d'annuler le contrat et de rendre l'animal au vendeur, forcé, dans ce cas, de restituer l'argent qu'il a reçu.

ح — L'impuissance se dit particulièrement de l'impossibilité de parvenir au coït final, soit par le manque d'érection, soit par son insuffisance ou sa trop courte durée. Elle peut donc être absolue ou partielle.

ح — L'impuissance absolue est, fort heureusement, assez rare; quant à la partielle, elle tend à devenir très nombreuse, surtout chez les individus vivant en plein dans ce que les chrétiens appellent la *civilisation moderne*.

ح — Cette fâcheuse disposition du corps est d'autant plus regrettable qu'elle donne le droit à la femme de réclamer le divorce comme dans l'apostasie, ainsi que vous l'avez déjà entendu, ô vous tous qui croyez!

ح — Les causes de l'impuissance peuvent être physiques, — conformation vicieuse du *Dkeur*, — physiologique — suite et conséquence de maladies diverses, — et morale, — effet de chagrins prolongés, d'abstinence par trop longue, d'émotions vives et tristes; — elle peut également être la conséquence d'un envoûtement et des sortilèges dont j'aurai à vous entretenir.

ح — Il y a peu de chose à faire pour combattre l'impuissance ayant pour cause une mauvaise conformation du *Dkeur fécondateur*; dans ce cas, le mieux est de s'en rapporter au Dieu fort et miséricordieux qui peut seul donner au temps la faculté de remédier à la petitesse, à la déformation, au percement anormal, à la torsion, ou encore à la trop grande longueur et au peu d'épaisseur du *Dkeur*. On peut aussi user de quelques moyens chirurgicaux, mais il faut pour cela un chirurgien habile et prudent.

ح — Les chrétiens et les idolâtres, non circoncis, peuvent

س — Suivant l'Uléma Djélâl-ed-din, Abou Soliman Dâoud, **un individu** vint un jour se plaindre au Prophète de n'avoir que peu d'enfants; pour toute prescription, celui-ci lui ordonna de manger des œufs.

ش — L'emploi du henné, appliqué en teinture sur l'extrémité des doigts, sur le crâne et aux pieds, excite aussi au coït et combat par conséquent l'impuissance physiologique. « Teignez-vous avec le henné, a dit Anas; il rajeunit, il embellit, il pousse à la copulation ». D'autre part, Abou-Râfi rapporte ceci : « Un jour j'étais chez notre saint Prophète; j'étais assis, et voilà qu'il se passa la main sur la tête et dit : « Eh bien ! faites usage du maître cosmétique colorant, du henné; le henné raffermi la peau, anime au coït¹ ». Suivant une expérience qui m'est personnelle, il est peu d'impuissances non organiques qui puissent résister à des badigeonnages pratiqués matin et soir sur le *Dkeur* avec de l'eau distillée de henné; il suffit généralement de huit jours, quinze jours au plus, pour que la guérison soit radicale.

ص — Un mets qui convient également aux impuissants c'est le *Khamis* de l'Asie, — Damas, Bagdad et Smyrne — et les *Terfas*² d'Algérie. Ce genre de champignon tuberculé, dont le parfum est exquis et la saveur particulière, facilite le coït par son action stimulante sur le cervelet et les effets toniques qu'il produit sur tout le système nerveux. Il est donc bon de manger des *Khamis* et des *Terfas* quand on veut se préparer au coït.

ض — Les bains locaux d'eau froide, d'une durée de cinquante secondes à deux minutes, pris le matin à jeun, au

¹ Le henné dont se servent les Orientaux est la poudre obtenue des feuilles desséchées et pulvérisées du *Lawsonia inermis*. On s'en teint la plante des pieds, la paume des mains et les cheveux (P. de R.).

² Le *Khamis*, le *Terfas* et le *Termania* du Sud de l'Algérie sont de véritables truffes. C'est du *Terfas* dont parle Théophraste sous le nom de *Mixy* ou *Mison* (P. de R.).

moment du lever, donnent également de bons résultats dans le traitement de l'impuissance physiologique ayant une cause morale. Il en est de même de la flagellation; mais j'en parlerai mieux ailleurs.

↳ — Suivant le célèbre traditionniste Abou-Horeïrah, à qui Dieu fasse miséricorde! le Prophète se plaignit un jour à l'ange Gabriel de trop peu copuler : « Eh quoi! lui répondit l'ange, que ne manges-tu du *hériçah*! Il y a dans le *hériçah* la vigueur de quarante hommes ¹ ».

↳ — Se basant sur l'admirable constitution du Prophète et sur les grâces spéciales que Dieu avait répandues sur sa personne, quelques docteurs ont mis en doute ce récit du traditionniste Abou-Horeïrah²; mais, si nous réfléchissons sur la nature purement humaine de notre saint Prophète, si nous faisons la part des nombreuses occupations et préoccupations qui lui incombait chaque jour, si nous nous souvenons des tentations qu'il recevait de ses femmes et de toutes les esclaves désireuses d'avoir l'honneur de *commercer*, au moins une fois, avec l'Envoyé de Dieu, nous conviendrons qu'il n'y a rien que de très naturel dans le récit du vénérable Abou-Horeïrah, nous montrant Mohammed demandant plus de puissance à Dieu, afin de pouvoir répondre charitablement aux nombreuses exigences de sa haute situation.

¹ Le *hériçah* est un mets ou, plutôt, une sorte de pâté ou bouillie épaisse, composée de blé et de viande de mouton. On fait cuire d'abord, séparément, la viande et le blé, — on sale et on épice avec du poivre rouge, — puis on les hache et on les pile ensemble. Dans certains cas on ajoute au mouton un jeune coq avec ses testicules et des truffes coupées finement (P. de R.).

² *Aischah*, la femme bien-aimée de Mohammed, disait que « la nature du saint Prophète était la nature sainte du Koran ». *El Boukhâri*, le fameux traditionniste, affirme que le Prophète « fut le plus beau de figure, le plus admirable de qualités et de vertus ». *Ibn Omar* disait : « Le Prophète n'a jamais fait œuvre de mal, ni proféré une parole répréhensible » (P. de R.).

ع — Dieu est puissant et miséricordieux !

Il en est beaucoup, parmi les infidèles et les non croyants, qui nient l'influence des sorts et du mauvais œil sur la puissance fécondatrice. A ceux-là je répondrai qu'il est facile de nier ce que l'on ne comprend pas et que rien ne dénote l'ignorance comme de dire immédiatement : non, non ; oui, oui ; comme le font les enfants.

غ — Je n'aurai pas besoin d'évoquer le témoignage du saint Prophète pour prouver l'existence de l'impuissance par le mauvais sort, les conjurations, les maléfices et la ligature des nœuds¹, toutes questions que je traiterai dans une autre partie de mon livre ; mais, comme rien ne vaut le témoignage de notre saint Prophète, je rapporterai ici, ô hommes ! ce qui a été dit sur cette question par les traditionnistes et par notre saint Mohammed, dont Dieu augmente la gloire, la véracité et la puissance !

ف — Au dire d'Amrân, le Prophète autorisait le recours aux adjurations pour les cas de piqûres d'insectes, de scorpions, d'éruptions ulcéreuses et d'impuissance spermatique. Aûf, fils de Mâlek, disait un jour à Mohammed : « Nous autres, dans le temps du paganisme — avant l'Islam, — nous avons aussi des adjurations. Que penses-tu de cela, ô Prophète de Dieu ? Comment considères-tu cela ? » « Exposez-moi votre mode d'adjuration, répondit Mohammed, » et, après avoir entendu Aûf, fils de Mâlek, il ajouta : « Il n'y a pas de mal à recourir aux adjurations, tant qu'elles ne comprennent pas de termes qui rentrent dans les croyances des polythéistes ».

ق — J'ajoute que notre saint Apôtre, au dire de tous les traditionnistes, demandait souvent à Dieu de préserver Haçan et Hocëin de tout malia esprit, de tout insecte ou

¹ C'est ce qu'on appelle nouer l'aiguillette dans la magie occidentale.

reptile malfaisant et des effets de tout regard portant le mal. Il ordonnait souvent à celui qui avait lancé le coup d'œil de s'abluer et ensuite, avec l'eau de l'ablution, de laver la personne qu'avait frappé le coup d'œil ; il ordonnait également à Aischah de détruire les influences du mauvais œil sur elle par voie adjuratoire.

س — Suivant le cheikh Djélâl-ed-din, Abou Soleiman Dâoud, il y a, dans les œuvres ou procédés des sorciers, des opérations qui tuent, d'autres qui donnent une maladie, d'autres qui écartent l'homme de sa femme, c'est-à-dire le rendent incapable de copulation avec elle, d'autres qui jettent entre eux deux la haine, d'autres qui les rendent plus amoureux l'un de l'autre.

ج — Enfin, pour ne pas m'étendre trop sur cette matière, je citerai l'avant-dernier chapitre du Koran, chapitre cxvii, dans lequel est indiquée une pratique de sorcellerie ainsi que cette adjuration relative aux maléfices des nœuds : « Dis : je demande la protection du Seigneur de l'aube du jour contre la méchanceté des êtres qu'il a créés, contre le malheur de la nuit ténébreuse quand elle nous surprend, contre la méchanceté des sorciers qui soufflent sur les nœuds, contre le malheur de l'envieux qui nous envie ».

ح — Et ne savez-vous pas, ô vous qui croyez ! que le dernier chapitre du Koran se termine par une prière au Dieu clément et miséricordieux, « Roi des hommes, Dieu des hommes, contre ceux qui soufflent le mal dans le cœur des hommes, contre les génies et contre les hommes ».

Gloire soit au divin inspirateur du saint livre de l'Islam !

LIVRE DEUXIÈME

L'HISTOIRE

تاریخ (TÂRIR)

« Vous n'entendez ici ni discours frivoles, ni
« mensonges. »

(Koran.)

CHAPITRE PREMIER

DE L'ESCLAVAGE SUIVANT L'ISLAM

SOMMAIRE : Récapitulation des choses qui concernent le coït. — Maux qui résultent de la sodomie, de l'onanisme, etc. etc. — De l'esclavage dans l'antiquité et dans l'Islam. — La porte ouverte. — Les origines. — Les droits et les devoirs des maîtres. — L'esclave et le mariage. — De l'habilitation et de l'affranchissement. — COMMENTAIRE ET APPENDICE : Légende d'Assan. — La conquête du Sahara par l'eau et un livre. — L'esclavage chrétien dans les deux Amériques et particulièrement au Brésil.

Au nom du Dieu clément et miséricordieux !

۱ — Vous avez entendu, ô hommes ! ce que la science de nos pères nous a légué sur tout ce qui concerne les rapports sexuels et le coït en particulier.

ب — Je vous ai démontré à quelle origine divine se rattache la copulation, et comment elle doit être pratiquée pour rester digne de cette origine et ne pas dériver vers le démon.

ج — Vous avez également entendu, ô vous qui croyez ! comment le Dieu non engendré, le Dieu fort, tout-puissant et miséricordieux, a assuré la perpétuité des espèces et des variétés en déposant dans le coït les plaisirs les plus vifs et les plus douces réminiscences du paradis, que l'orgueil et la révolte des anges nous firent perdre.

د — La copulation est donc, ô hommes ! le plus grand et le plus saint des cantiques, la plus noble aspiration de

l'homme et de sa compagne vers l'unité primitive et les béatitudes paradisiaques.

ز — C'est encore comme le hennissement du coursier vers la tente où il doit trouver l'aliment gagné par une longue course, l'eau fraîche, dont le murmure est une joie suprême, et le repos bienfaisant qui, en délassant ses membres, lui donnera une vigueur nouvelle pour l'étape du lendemain.

ح — Mais c'est aussi, ô vous qui croyez ! la réunion des tentations du Chitan¹, dont le rôle est de toujours se faufiler dans nos ivresses et nos joies pour en altérer la pureté et nous faire perdre de vue leur origine céleste.

خ — Ainsi s'expliquent, par cette pernicieuse influence, les coïts déréglés et les perturbations de nos sens génésiques. C'est au démon, à ses œuvres troublantes et inharmoniques, que l'on doit les pratiques nombreuses de l'onanisme, la bestialité, la sodomie et toutes ces pratiques insensées que l'Islam condamne et que la morale repousse.

د — Certes, Dieu est miséricordieux, mais cette miséricorde ne peut s'étendre immédiatement que sur les hommes qui ont péché sans avoir la connaissance de ce qu'ils ont fait. Elle ne s'étendra sur les autres qu'au jour du grand jugement final !

ذ — C'est là, ô hommes ! ce qui m'a décidé à vous initier à une partie des turpitudes qu'engendrent les dérèglements de nos sens.

ر — Ces dérèglements, je vous les montrerai encore davantage afin que vous évitiez d'y tomber sous prétexte d'ignorance.

Dieu est savant et miséricordieux !

ز — Avant de continuer mon chemin et de vous indiquer

¹ Diable.

tous les maux qui résultent de la sodomie, de la fornication, de l'onanisme ordinaire et buccal, je dois m'arrêter un instant pour vous rappeler, ô hommes! les préceptes qui doivent guider votre conduite à l'égard des esclaves et des eunuques.

س — Si j'aborde ici cette question, c'est que la corruption et les *dénis de justice* ont marché de pair pour frapper les enfants de l'Islam et les rendre, comme les chrétiens et les juifs, injustes et souvent, hélas! aussi infidèles que les hommes des livres qui, par leur révolte, leur orgueil et leurs erreurs, ont rendu nécessaire la mission de Mohammed.

Que son saint nom soit glorifié!

DE L'ESCLAVAGE

ش — Mohammed, en portant l'Islam aux hommes, a voulu, vous ne devriez jamais l'oublier, ô vous qui croyez! faire de tous les hommes des frères en abolissant les barrières créées par le despotisme et la division des hommes en catégories et en castes. Il a voulu plus que cela encore : continuant l'œuvre d'émancipation de Jésus, œuvre arrêtée par ses disciples renégats et idolâtres, il a voulu détruire l'esclavage des anciens en lui ouvrant toutes grandes les portes de l'Islam et du salut général.

ص — Considérons donc ici ce qu'était l'esclavage au temps des Égyptiens, des Juifs, des Romains et des Grecs.

L'esclave, fruit de la guerre et de la rapine, souvent de la même religion que son maître, c'est-à-dire idolâtre, juif, féticheur, chrétien, sabéen ou disciple de Jean-Baptiste, n'était plus un homme, une femme ou une fille ; c'était une chose,

un objet corvéable à merci, pouvant être échangé, frappé, vendu, tué, sans qu'il lui fût permis d'avoir recours aux lois¹.

ض — L'esclave, en ces temps de castes, n'avait de recours qu'en son Dieu. Les animaux domestiques étaient plus heureux que lui. Certes, il pouvait être affranchi ; mais cet affranchissement, dépendant absolument du bon plaisir de son maître, ne se produisait que très rarement. Et encore, par combien de complaisances coupables l'esclave ne devait-il pas acheter, je ne dirai pas cette liberté même, mais sa seule espérance !

ط — Notre saint Prophète, en déclarant qu'il ne pouvait

¹ On était esclave, chez les Romains, par un fait postérieur à la naissance et par la naissance. (JUSTINIEN, *Inst.*, s. 4, 1, 3.) Un homme libre pouvait devenir esclave d'après le droit des gens (*jure gentium*), c'est-à-dire en vertu d'un mode applicable tant aux étrangers qu'aux citoyens romains, ou d'après le droit civil (*jure civili*), c'est-à-dire en vertu d'un mode applicable aux seuls citoyens romains.

Tout prisonnier de guerre, fût-il romain, était esclave. Seuls, les prisonniers faits pendant les guerres civiles ne subissaient pas l'esclavage. Étaient esclaves même les citoyens romains capturés par des pirates ou des brigands. Les citoyens romains *junior*, c'est-à-dire âgés de seize ans révolus, qui refusaient sciemment de se faire inscrire sur les registres du cens (*incensus*), dans le but de se soustraire aux charges publiques, pouvaient être vendus comme esclaves au nom du peuple (CICÉRON, *Pro Cœcina*, 34). Le *junior* qui refusait le service militaire perdait également sa liberté (CICÉRON, *loc. cit.*, l. 4, s. 10, D., 49, 16). Cette coutume persista jusque sous l'Empire où l'institution du cens tomba en désuétude.

Il en était de même encore pour les débiteurs qui, condamnés par une sentence judiciaire à payer leur dette, étaient déclarés insolvables. Leur créancier pouvait les vendre et même les tuer. Plus tard cette cause d'esclavage fut abolie (v^e siècle) et remplacée par l'obligation de donner aux créanciers son travail jusqu'à ce que la dette fût éteinte. Parlerai-je du voleur qui, pris en flagrant délit de vol, était attribué comme esclave à la personne volée ?

Et sous les empereurs chrétiens, malgré les adoucissements portés aux lois de la République par leurs prédécesseurs païens, ne trouvons-nous pas encore cinq causes d'esclavage pour les citoyens romains, ainsi que le droit de correction (*castigatio*) poussé jusqu'à la mort de l'esclave, sans que le maître soit responsable de cette mort, à moins qu'il n'ait agi avec l'intention de la donner ? (P. de R.)

y avoir d'esclaves dans l'Islam, et qu'un esclave quelconque devenait un homme libre en prononçant la formule sacrée, abolissait, par ce fait, le principe même et les conséquences de l'esclavage.

ط — Mais, tout en déclarant que l'esclavage, tel que l'entendaient les peuples antérieurs à nos pères, et tel que l'entendent encore ceux qui continuent à rejeter l'Islam, cesserait par la généralisation des principes de charité et de fraternité du Koran, Mohammed, que son saint nom soit béni ! établit ainsi la loi qui devait, en attendant ce jour heureux, former les bases des relations sociales entre les disciples de l'Islam et leurs esclaves.

DES ESCLAVES EN GÉNÉRAL

ع — Les esclaves ne doivent être pris que parmi les prisonniers faits à la guerre et d'une religion autre que celle de l'Islam.

غ — A ce titre, le souverain est maître de perpétuer leur captivité ou de les soustraire aux liens de leurs fers en les soumettant à un tribut légal, mais cette loi ne peut être appliquée aux musulmans de condition libre qui viendraient à tomber entre les mains de leurs frères¹.

¹ Eh bien ! que dites-vous de cela, messieurs les Turcs ? Est-ce cette loi que vous suivez quand vous profitez de certaines *razzias* pour emmener, à titre d'esclaves, des Circassiennes, des Géorgiennes et des Persanes dans vos harems ? Vous me direz que celles-là sont des schismatiques musulmanes. Mais, vous-mêmes, n'êtes-vous pas traités ainsi par les Persans et les Arabes du Soudan ? (P. de R.)

ف — Les esclaves peuvent également être acquis par voie d'achats, de cessions ou de cadeaux.

ق — Le musulman fidèle doit donc considérer l'esclave qui est en son pouvoir comme un homme privé de toute liberté civile, entièrement dépendant de ses patrons et, par conséquent, irresponsable de ses actes, comme le sont les mineurs et les enfants.

ك — S'il y a parenté entre le maître et l'esclave, il ne peut y avoir de servitude, car les grâces qui sont sur les musulmans se répandent à ceux qui les touchent.

ل — L'évasion d'un esclave étranger suivie immédiatement de la profession de l'Islam détruit également l'état de servitude ; l'esclave doit dans ce cas être protégé par tous les musulmans, même au détriment de son ancien maître.

PUISSANCE ET DEVOIRS DES MAITRES SUR LEURS ESCLAVES

م — La puissance du maître sur ses esclaves est absolue. Il peut les employer à tels services ou à tels travaux que bon lui semble. Il peut disposer d'eux à son gré. Il peut les donner, les léguer, les vendre, soit ensemble — hommes, femmes, enfants — soit séparément. Il peut même les blesser et les tuer sans être poursuivi juridiquement; mais, s'il exerce ce pouvoir détestable, il ne doit pas oublier que l'esprit de l'Islam est avant tout un esprit de charité et de miséricorde conforme à celui du Dieu vivant, puissant et miséricordieux ¹.

¹ Ce passage est confirmé par le Koran, chap. xxiv, v. 33 : « Si quelqu'un de vos esclaves vous demande son affranchissement par écrit,

٥ — Le maître a également le droit de donner ses esclaves en mariage à qui bon lui semble; mais il ne peut leur ordonner de se séparer quand ils sont mariés. Il n'a pas non plus le droit d'autoriser deux de ses esclaves, mâle et femelle, à vivre ensemble en concubinage¹.

٦ — Les enfants d'esclaves appartiennent au maître de la mère.

٧ — Un patron peut cohabiter avec ses esclaves femelles; mais il ne lui est pas permis de coïter avec la mère et la fille, avec les deux sœurs, avec la tante et la nièce ou avec les proches parentes de ses esclaves. Si, vivant avec l'une, il se permet la moindre liberté avec l'autre, il enfreint les lois de l'Islam et son double commerce est un double délit. J'ajoute qu'il n'est pas permis à un musulman de cohabiter avec une esclave païenne.

٨ — Tout maître est obligé de pourvoir à la nourriture convenable de ses esclaves. S'il s'y refuse, quel qu'en soit le motif, ceux-ci acquièrent le droit de travailler pour leur propre compte. S'ils n'en ont pas les moyens, le maître sera contraint à les mettre hors de sa puissance, soit en les donnant, soit en les vendant, soit encore en les affranchissant.

*
* *

٩ — Les droits que le maître a sur ses esclaves femelles légitiment les enfants qui naissent de leurs relations, mais il faut qu'il ait soin de reconnaître d'abord le premier né de chaque esclave.

donnez-le lui si vous l'en jugez digne. Donnez-leur quelque peu de ces biens que Dieu vous a accordés. Ne forcez pas vos servantes à se prostituer, si elles désirent se prémunir contre la prostitution en vue des biens de ce monde. Si quelqu'un les y forçait, Dieu sera indulgent et aura pitié d'elles, de ce qu'elles n'ont fait le mal que par contrainte. » (P. de R.)

¹ Droit que, dans un but de lucre, les *chrétiens* de l'Amérique du Sud se sont arrogé (P. de R.).

ب — A moins que le maître n'ait reconnu pour l'enfant un autre père que lui, il a le droit de légitimer l'enfant que l'esclave porte encore dans son sein ou qui est né sous sa puissance.

ت — La légitimité de l'enfant le fait participer à la condition libre du père, et ce dernier peut exercer ce droit de reconnaissance même après avoir disposé du sort de l'enfant, après l'avoir donné ou vendu. Il peut également reconnaître l'enfant de l'esclave qu'il aurait déjà vendue, si l'accouchement a lieu dans les six premiers mois de la vente ; dans ce cas, cette reconnaissance opère tout à la fois la légitimité de l'enfant, l'affranchissement partiel de la mère et la résiliation de la vente¹.

ث — Le maître est libre d'épouser son esclave après l'avoir affranchie ; mais, si la nouvelle affranchie refuse le mariage, il ne peut ni la faire rentrer sous sa puissance, ni la contraindre à accepter sa main.

ج — Seuls, sont réputés bâtards les enfants nés du commerce illégitime d'un homme avec l'esclave d'autrui.

J'ai déjà dit² que le maître qui acquiert une esclave ne peut coïter avec elle immédiatement ; quitte à me répéter, je vais indiquer quels sont, dans cette circonstance, les devoirs du maître et les droits de l'esclave : si l'esclave n'est pas nubile, il faudra attendre un mois avant de pouvoir lui ravir sa fleur ; si elle l'est, on attendra qu'elle ait eu au moins une fois ses menstrues, et si sa santé laisse à désirer, l'attente devra être de trois mois lunaires.

ح — Ces différents termes devront se compter du jour de

¹ Il y a deux affranchissements chez les musulmans : l'affranchissement dit d'habilitation et l'affranchissement complet, faisant de l'esclave un homme libre. Quant à la résiliation de la vente, elle oblige le vendeur à rembourser le prix de l'esclave à l'acheteur.

² Voir chap. vi, livre 1^{er}. (P. de R.)

la possession de l'esclave. Tout musulman contrevenant à ces dispositions pèche contre sa conscience et contre les lois de l'Islam.

خ — Le maître qui est déterminé à vendre une esclave doit s'interdire tout commerce avec elle pendant le mois lunaire qui précèdera son passage sous la puissance d'un autre.

د — Certes, l'affranchissement de l'esclave est une chose recommandable et dont Dieu nous saura gré; mais il est beaucoup de cas où il est plus sage de se contenter de l'habilitation.

ذ — L'esclave, en effet, n'est pas toujours apte à se conduire lui-même.

ر — Dans ce cas, le maître pourra habiliter son esclave à titre gratuit ou onéreux. L'esclave habilité acquiert en fait, sinon les droits d'un homme libre, du moins ceux d'un homme habile à posséder : il peut commercer, affermer, louer, confier et recevoir des dépôts, donner sa procuration, acquérir même des esclaves et leur accorder le même droit d'habilitation.

ز — Dans ces conditions, l'esclave, pouvant être propriétaire des biens qu'il aura acquis, ne peut, en aucun cas, exiger que son maître soit responsable de ses dettes. Si, par suite de fausses spéculations ou de tout autre cause, l'esclave se déclare insolvable, son maître aura le droit de le vendre, et le prix de sa personne, ainsi que de tout ce qu'il pourra posséder, sera remis à ses créanciers.

س — Si, par la suite, ce même esclave vient à recouvrer sa liberté par un affranchissement absolu, ses créanciers pourront lui réclamer ce qui leur restera dû.

ش — Les créanciers d'un esclave habilité ont le droit de réclamer sa vente, ainsi que celle de ses enfants.

ص — S'il y a trafic ou commerce entre le maître et l'es-

clave, celui-ci, sous peine de voir le marché devenir illicite, ne doit rien céder par complaisance sur le prix et les conditions ordinaires de la vente.

ص — Le maître, qui affranchit son esclave, est tenu de **payer les dettes que celui-ci aurait**, mais jusqu'à concurrence seulement de sa valeur **personnelle**.

ط — Le droit du maître lui **permettant de révoquer** à son gré l'habilitation donnée à son esclave, celle-ci **aura toujours un temps illimité**.

ظ — L'esclave qui perd son habilitation perd en même temps la propriété des biens qu'il avait acquis et sa liberté, le tout au profit de son maître.

ع — Le tuteur légitime et, à son défaut, le magistrat peuvent habilitier l'esclave d'un mineur.

غ — Quant à l'affranchissement absolu, il peut être **gratuit et pécuniaire**.

ف — L'affranchissement gratuit est un acte noble et désintéressé, entièrement dans l'esprit du Koran.

ق — Pour le réaliser, le maître n'a qu'à dire à son esclave : *Tu es affranchi, tu es libre, tu es ton maître.*

ك — L'affranchissement pécuniaire est un acte par lequel le maître fait payer d'une certaine somme la liberté qu'il donne à son esclave.

ل — L'affranchissement d'une esclave enceinte comporte celui de l'enfant qu'elle porte dans son ventre.

م — Quand un maître a une esclave mariée, il peut affranchir d'avance l'enfant à naître, sans que pour cela la mère participe à ce bienfait.

ن — Le seul affranchissement qui soit agréable au Dieu tout-puissant et miséricordieux est l'affranchissement gratuit, absolu, sans condition.

Dieu est puissant, sage, savant et miséricordieux !

COMMENTAIRE ET APPENDICE

Dans le manuscrit du Khôdja ce chapitre sur l'esclavage ne comporte guère que deux pages ; s'il est beaucoup plus étendu ici, c'est que j'ai pensé qu'un livre s'adressant à des non-musulmans devait leur révéler les points essentiels d'une question, dont l'importance, capitale pour eux, l'est beaucoup moins aux yeux des musulmans, tous suffisamment instruits des droits et des devoirs qui incombent aux esclaves et à leur maître.

Le lecteur qui voudra bien comparer ce qu'est l'esclavage chez les musulmans à ce qu'il était chez les Romains, à ce qu'il était naguère dans les républiques chrétiennes de l'Amérique du Nord et du Sud, et à ce qu'il est encore, quoi qu'on en dise, dans les colonies européennes nouvellement créées sur les côtes africaines, conclura, bien certainement, en faveur des principes qui font de l'esclavage chez les musulmans un véritable noviciat, pouvant être singulièrement abrégé par l'acceptation de l'Islam.

Cette question de l'esclavage, bien comprise, bien exploitée, pourrait donner à la France une puissance autrement plus considérable que celle que lui procureront ses soldats, ses canons et son formidable armement, car la conquête de l'Afrique centrale et du Sahara se fera plus facilement avec un LIVRE et de l'eau qu'avec des armes.

Paradoxe, dira-t-on ? Peut-être ! Mais ne sont-ce pas les paradoxes qui conduisent le monde ? Et l'idée n'est-elle pas

à elle seule plus forte et plus puissante que toutes les armées de la terre ?

Qu'un homme, protégé par la France, possédant suffisamment la langue arabe, se présente dans le monde musulman sous le drapeau d'un Dieu unique, ayant pour prophètes Jésus et Mohammed ; et cet homme fera plus à lui seul, pour la fusion des croyances et des intérêts du pays qu'il représentera, que ne pourront le faire tous les Pères Blancs de M^{sr} Lavignerie et toutes les armées de notre pays¹.

Ne l'oublions pas : ce qui rend la mission des agitateurs musulmans facile, c'est que le Koran ne ferme pas la porte à la venue d'un nouveau prophète, *Maître de l'heure* ; c'est que le Koran, à l'opposé de l'Évangile, est largement ouvert à l'avenir et au progrès ; qu'il exclut le fanatisme, quelle que soit sa forme ; et se prête merveilleusement à la création d'un Padischahat arabe, devant lequel celui de Constantinople ne tarderait pas à disparaître.

Que ce Padischah, ou ce nouveau Maître de l'heure et de l'Islam, s'installe par exemple à Alger, sous l'égide de la France, et la conquête de toute l'Afrique et de tout le monde musulman et féticheur ne sera plus qu'une question de propagande et de temps, sans qu'il soit nécessaire de *faire parler la poudre!*

Et maintenant je laisse à nos politiciens et à nos philosophes la douce satisfaction de ne voir en l'auteur de ces lignes qu'un esprit bizarre et paradoxal.

Ces braves gens ne sont-ils pas habitués à ne trouver chez les musulmans que des fanatiques et des barbares ? Eh

¹ Les arabes, en effet, considèrent les catholiques comme des idolâtres à cause des emblèmes, des images et des statues qui ornent leur temple. De là les insuccès de la propagande catholique et la rareté des conversions musulmanes, alors qu'il est commun de voir, en Turquie particulièrement, des catholiques se convertir à l'Islamisme (P. de R.).

bien ! pour mieux montrer ce qu'est l'esprit fanatique de ces barbares, qu'il me soit permis de reproduire ici la légende que j'ai donnée dans mon volume les *Bas-fonds de Constantinople*¹ (chapitre VII, les Turcs et l'Islamisme).

« Les versets du Koran, sur lesquels est basée la conduite des maîtres envers leurs serviteurs esclaves ont donné naissance à une fort jolie légende, que l'on apprend aux jeunes musulmans dès l'âge le plus tendre ».

« Cette légende, la voici dans toute son originalité religieuse ; elle est certainement digne des plus belles légendes évangéliques ».

« Un certain Assan avait un esclave d'une extrême maladresse. Or, un jour qu'il était à table, celui-ci laissa tomber sur lui un mets tout bouillant ».

« Épouvanté par l'acte qu'il venait de commettre, l'esclave se précipita aux pieds de son maître et, tout tremblant, lui dit :

— Le paradis est destiné à ceux qui savent maîtriser leur colère.

« Assan, surpris, lui répondit :

— Je ne suis pas en colère.

« L'esclave ajouta :

— Et qui pardonnent !

— Je te pardonne, répondit le maître.

« Alors l'esclave, enhardi par la clémence d'Assan, continua :

— Dieu aime ceux qui pratiquent le bien.

« Son maître, se levant, lui dit :

— Lève-toi, je te donne ta liberté et quatre cents pièces d'argent ».

Eh bien ! que dites-vous de cette légende, messieurs les

¹ Tresse et Stock, éditeurs.

cahologiques outranciers, qui prétendez avoir seuls le monopole de la charité et de la fraternité ?

J'ai dit que la conquête de l'Afrique centrale et du Sahara à notre civilisation moderne pouvait se faire à l'aide d'un *livre* et d'un peu d'*eau*. En effet, cette conquête, que les uns voient à travers le prisme de la christianisation du monde musulman ; les autres, à travers le mirage d'une mer intérieure ; les troisièmes, sous les rails du Transsaharien, je la vois, moi, à l'aide de deux facteurs dont nous sommes les maîtres. Ces facteurs s'appellent l'EAU et le KORAN.

L'eau, qui féconde et civilise le désert, nous pouvons l'obtenir par nos *puits artésiens*. Avec elle, avec cette puissante destructrice des solitudes sahariennes, nous créerons rapidement des oasis, autour desquelles les errants du désert viendront se grouper, et, d'oasis en oasis, nous marcherons sûrement à la conquête et à la pacification de tout le Sud algérien.

Avec le Koran, prêché avec des hommes à nous, par des marabouts puissants, que nous attirerons en Algérie, au lieu de les expulser comme nous le faisons depuis la prise d'Alger, nous prouverons aux Touharegs, et à tout le monde musulman, que la France est une puissance tolérante; autorisant aussi bien les enfants à croire au Dieu de Mahomet qu'à celui de Jésus et de Moïse, et qu'elle ne leur demande, en retour de cette grande liberté, que de l'aimer et de la servir.

Et quand les musulmans seront bien convaincus que nous ne voulons pas attenter à leur liberté de conscience, ils viendront à nous comme à la nation la plus libérale, la plus juste et la plus puissante !

Beaucoup, en lisant ces lignes, crieront encore au paradoxe, Paradoxe ! soit, ai-je déjà dit. Mais n'est-ce pas avec eux, encore une fois, que l'on dirige le monde ? Jésus et Mohammed n'ont-ils pas été des paradoxes vivants ?

En tous cas, que risquerait la France républicaine, si elle suivait la voie que nous indiquons et si, renonçant à civiliser les indigènes du Centre de l'Afrique à coups de fusils Lebel — méthode anglaise, — elle essayait de les amener à cette civilisation par l'eau, le *Koran* et la *Bible*? — méthode française.

*
* *

Comme conclusion de tout ce qui a été dit par le Khôdja et son traducteur sur l'esclavage, je donnerai ici une vue d'ensemble de ce qu'il était naguère dans les États chrétiens des deux Amériques.

L'ESCLAVAGE CHRÉTIEN DANS LES DEUX AMÉRIQUES
ET PARTICULIÈREMENT AU BRÉSIL

En se déclarant indépendantes de la mère-patrie, les colonies portugaises et espagnoles émancipèrent leurs esclaves et abolirent progressivement le principe même de l'esclavage. Mais cette abolition ne s'opéra pas sans secousses et sans guerres.

Il en fut de même dans l'Amérique du Nord, où la cessation de l'esclavage amena la terrible et sanglante guerre que tout le monde connaît.

Dire ce que fut l'esclavage sous l'empire des lois chrétiennes dans un des états de l'Amérique du Sud, c'est dire ce qu'il fut partout, mais, particulièrement, dans les colonies



fondées par les Portugais, adversaires des plus terribles et des plus féroces de la race noire.

Prenons donc pour exemple le pays de l'Amérique du Sud, où l'esclavage ne fut aboli qu'en dernier lieu : le Brésil.

On ne peut méconnaître les nobles sentiments que le dernier empereur de cette vaste contrée, Don Pedro d'Alcantara, professa de tous temps au sujet de l'esclavage, qu'il n'avait pas hésité à abolir pour son compte personnel, bien avant l'époque de son abolition générale. Les lois qu'il édicta à ce sujet, dès les premières années de son règne, eurent pour but d'adoucir singulièrement la terrible existence à laquelle les esclaves étaient soumis. Elles devaient préparer et préparèrent, en effet, l'émancipation générale de ces infortunés.

Eh bien ! dans ces conditions, que pouvait être l'esclavage sous un gouvernement quasi-paternel et placé, en somme, sous l'égide du catholicisme et de ses prêtres ?

Hélas ! ce qu'il fut de tout temps, sous la terrible et sanglante domination des Portugais et de leur clergé !

Une chose terrible, épouvantable !

Pour en juger, il suffit de parcourir, par la pensée, l'intérieur du Brésil où, jusqu'au dernier moment, on éluda, plus ou moins complètement, les lois édictées par Don Pedro.

Les esclaves y étaient beaucoup plus malheureux que ne le furent jamais nos forçats ! Ce n'étaient plus des êtres pensants et intelligents, mais des animaux dont on ne considérait que la somme de travail qu'ils pouvaient rendre et l'argent qu'ils pouvaient rapporter. Pour les soumettre à l'épouvantable discipline clérico-portugaise, tout était bon, tout était licite : carcan, poteau de punitions, fouets aux formes diverses, bref, tous les instruments de torture si bien décrits dans l'immortel ouvrage ayant pour titre : *La case de l'oncle Tom*.

Les esclaves étaient dirigés, surveillés et commandés par des *feitores* — gardiens ayant grade de contremaitres —

Élevés dans ces conditions, les enfants, portugais ou autres, acquéraient vite un profond mépris pour cette malheureuse race noire. Devenus adultes, ils n'hésitaient nullement à assouvir leurs passions naissantes sur les jeunes négresses, qu'ils abandonnaient vite pour recommencer avec d'autres. C'était plus que de la polygamie, c'était de la licence sans limite et sans contrôle.

Mais ce n'était pas seulement les jeunes gens qui abusaient des jeunes esclaves, plus d'une fois des jeunes filles se firent initier au plaisir par les jeunes noirs, compagnons de leur enfance ou de leurs frères, ou même par de simples travailleurs de la casa.

Pour augmenter le nombre des esclaves, et les avoir de belle venue, on choisissait de véritables *étalons noirs* qui, mieux soignés que les autres esclaves, avaient pour mission de *saillir* les jeunes négresses que le caprice ou les intérêts du maître avaient destinées à devenir mères.

Considérant les nègres comme des individus faisant partie du troupeau de la ferme, on les traitait en conséquence, sans consulter leur goût, leur sympathie ou leur antipathie.

Le soir venu, tous les esclaves étaient enfermés, comme des forçats, carcans et chaînes au cou.

Ceux qui avaient conservé l'habitude de manger des boulettes de terre glaise, ainsi que le font beaucoup de noirs féticheurs, avaient la tête et la figure enveloppées par un masque en fil de fer, dont les contremaîtres ou fétors ne les débarrassaient qu'au moment des repas.

L'esclavage n'affectait pas toujours cette rigueur dans les grandes villes et sur le littoral. Mais dans l'intérieur la scène changeait du tout au tout et, sous le despotisme des grands propriétaires, il continuait à exister avec toutes ses rigueurs et toutes ses monstruosité, car les lois, édictées par l'administration de Don Pedro, souvent éludées dans les grandes

villes, étaient considérées comme nulles et non avenues par tous les despotes portugais de l'intérieur.

Comparez maintenant ce qu'était l'esclavage dans les nations chrétiennes, il n'y a pas encore quinze ans, à ce qu'il était et à ce qu'il est encore chez les musulmans !

Pour rendre le tableau plus complet ajoutons que l'esclave, devenu vieux, incapable de travailler, était tout simplement jeté dans la rue ou abandonné à lui-même.

Quant aux prêtres, quant aux soi-disant disciples de Jésus-Christ, ils se conduisaient de la même manière que le faisaient les laïques, enfants, adultes et hommes. Eux aussi, dans le louable but d'augmenter leur fortune et d'obéir peut-être au fameux : « Croissez, coïtez et multipliez », s'empres- saient de remplacer leurs étalons près de leurs jolies négresses.

N'est-ce pas là le cas de répéter, avec le Khôdja : Il faut que Dieu soit furieusement miséricordieux, et qu'il s'occupe bien peu des choses de ses créatures, pour permettre que les hommes qui prétendent le représenter se conduisent aussi misérablement ?

AMEN !

CHAPITRE II

DES EUNUQUES EN GÉNÉRAL ET EN PARTICULIER

SOMMAIRE : De l'origine des eunuques. — Leur condamnation par la loi de l'Islam. — Des eunuques blancs et noirs. — Leur caractère physique et moral. — Des différentes catégories d'eunuques. — Possibilité pour certains eunuques de pratiquer le coït et même de rendre la femme mère. — Des punitions qui doivent être infligées aux femmes coïtant avec des eunuques. — **APPENDICE :** Les eunuques dans l'antiquité. — Jalousie mortelle d'eunuques. — Un épisode de la Turquie officielle : Les eunuques Firouz et Nédim aghas.

Au nom du Dieu clément et miséricordieux !

۱ — Quel est celui d'entre vous, ô hommes ! qui, interrogé sur tout ce qui concerne les eunuques et leurs fonctions, saurait répondre comme il convient, conformément au droit sentier de la vérité ?

ب — Quel est celui d'entre vous, en effet, dont l'opinion, sur ce sujet, n'est point entachée de fausseté ?

ت — N'est-il pas de notoriété publique que l'eunuque est issu de l'Islam ? Qu'il est un des rouages de notre organisation sociale, indispensable au maintien de l'ordre et de la morale dans les harems des pachas, des beys et des effendis ?

ث — Est-ce que cette opinion, si répandue chez les chrétiens, n'a pas fini par s'imposer, toute mensongère qu'elle est, aux

musulmans ignorants des choses de la loi, de la morale, du dogme et du rituel¹?

ز — La vérité, c'est que nous avons trouvé l'institution des eunuques chez les Grecs, chez les Romains et chez les peuples qui nous ont précédés. Et, s'il fallait ici dire toute ma pensée, pensée conforme à celle de plusieurs de nos vénérés docteurs, je vous déclarerais, ô vous qui croyez ! que l'eunuque est contraire à l'Islam, à ses principes et à sa morale !

ح — Comme gardiens de l'honneur de nos femmes, n'avons-nous pas les peines sévères édictées par le Koran et nos lois contre l'adultère², la pédérastie et la bestialité ? N'avons-nous pas encore plus que ces peines correctionnelles ? N'avons-nous pas les lumières koraniques, à l'aide

¹ La loi musulmane formule des peines excessivement sévères contre les blessures ou mutilations faites aux membres d'un homme ou d'un enfant, même à la mamelle. Elle précise ainsi ces peines :

La perte d'un membre unique exige le prix du sang entier ; celle de l'un des membres doubles, la moitié du prix du sang ; et celle d'un des membres qui sont au nombre de dix, le dixième du prix du sang. Or on entend par membre unique, le nez, la langue et l'organe de la génération ; par membres doubles, les mains, les pieds, les yeux et les oreilles.

Le prix du sang doit s'entendre par l'application de la peine du talion, c'est-à-dire que, toute blessure ou mutilation faite à autrui, de propos délibéré, entraîne chez le coupable la même blessure ou la même mutilation ; c'est, en propre terme, l'« œil pour œil, dent pour dent », des Hébreux.

J'ajoute que tout autre acte causant à un individu la perte d'un de ses sens ou de sa raison entière, ou rendant une femme stérile, entraîne le prix du sang entier ; il en est de même pour quiconque a défiguré quelqu'un en lui faisant perdre pour toujours sa barbe, ses sourcils ou ses paupières, et ses cheveux, si c'est une femme (P. de R.).

² Voici comment s'exprime le Koran au sujet de l'adultère et de ses peines correctionnelles (chap. xxiv, *La lumière*, verset 1, 2 et 4) :

« Nous avons fait descendre ce chapitre du Ciel et l'avons rendu obligatoire. Nous y révélons des choses claires, afin que vous réfléchissiez. Vous infligerez à l'homme et à la femme adultères cent coups de fouet à chacun. Que la compassion ne vous entrave pas dans l'accomplissement de ce précepte de Dieu, si vous croyez en Dieu et au jour dernier. Que le supplice ait lieu en présence d'un certain nombre de croyants.

desquelles nos femmes peuvent se conduire au milieu des ténèbres de la vie ?

ح — Est-ce que notre saint Prophète a eu besoin d'eunuques ? Est-ce que l'arabe du désert et de la tente se sert de ces hommes incomplets ?

د — Si donc il en est qui approuvent cette institution devenue banale, surtout chez les descendants d'Osman¹, répondez hardiment, ô vous tous, les fidèles de l'Islam ! qu'elle n'est qu'un détestable emprunt aux usages corrompus des Grecs et des peuples de la décadence ; répondez encore qu'elle est plus d'origine chrétienne que musulmane, car elle fut la base d'une secte chrétienne, célèbre au III^e siècle sous le nom de *Valésiens*.

ه — Certes, on ne peut que condamner l'usage inconsidéré que les Turcs, leur Padischah en tête, font des eunuques blancs et noirs, car cet usage tend à perpétuer l'abominable pratique de la castration.

و — Mais qui ne sait, ô hommes ! que les Turcs ont, depuis de longues années, quitté le droit chemin de l'Islam, pour suivre une route tortueuse qui finira par faire d'eux, s'ils n'y prennent garde, des schismatiques aveugles, indignes de la prépondérance religieuse et politique qu'ils ont voulu exercer sur les fils de l'Islam ?

ز — C'est à cet emploi condamnable des eunuques, c'est au rôle néfaste qu'on fait jouer à ces pauvres victimes de l'ignorance et des habitudes corrompues de l'Inde et de

Un homme adultère ne doit épouser qu'une femme adultère ou idolâtre, et une femme adultère ne doit épouser qu'un homme adultère ou un idolâtre. Ces alliances sont interdites aux croyants*.

« Ceux qui accuseront d'adultère une femme vertueuse, sans pouvoir produire quatre témoins, seront punis de *quatre-vingts coups de fouet* ». (P. de R.)

¹ Les Turcs.

* Musulmans.

l'Occident¹, que je dois la pénible nécessité de vous entretenir, ici, des eunuques en général et en particulier.

س — Ainsi que vous le savez, ô hommes! il existe trois variétés d'eunuques blancs et noirs.

ش — Ces variétés constituent l'eunuque parfait ou complet, l'eunuque incomplet et l'eunuque de troisième catégorie.

ص — L'eunuque complet est celui auquel, étant enfant, on a enlevé l'organe complet de la génération, c'est-à-dire le *Dkeur*, le scrotum et les testicules; l'eunuque incomplet, est celui auquel on a ôté les testicules après la puberté; les eunuques de troisième catégorie sont ceux auxquels on a atrophié les testicules, par froissement, dès le bas âge.

ض — Le premier est le seul qui, au point de vue du coït, offre des garanties absolues.

ط — Quant aux deux autres, ils peuvent coïter jusqu'à un certain âge et sont d'autant plus dangereux, pour la morale et les bonnes mœurs, qu'ils sont généralement aptes à satisfaire les femmes sans les exposer à l'engendrement.

ظ — Les premiers se rapprochent du sexe féminin par leur constitution physique et leurs facultés intellectuelles et morales; ceux-là n'ont point de barbe, leur larynx conserve les petites dimensions de l'enfance, et leur voix est tout à la fois enfantine et aiguë. Ce sont ceux qui vivent le moins longtemps, surtout quand ils appartiennent à la race noire².

ع — Les autres ont plus ou moins de barbe, suivant qu'ils sont de la seconde ou de la troisième catégorie; mais l'on

¹ Le Khôdja, par ce mot « Occident », fait allusion, très probablement, aux eunuques de la chapelle Sixtine et à l'opinion formulée par beaucoup de musulmans contre certains prêtres de Rome, qu'ils accusent de pédérastie avec les jeunes eunuques qu'ils entretiennent sous des prétextes *ritueliques*.

² Beaucoup d'eunuques noirs succombent à la tuberculose pulmonaire et mésentérique entre vingt-cinq et trente ans. (P. de R.)

peut dire qu'en général elle est clair-semée et peu fournie. Leur voix est grave; les désirs vénériens sont quelquefois assez vifs; leurs facultés intellectuelles se rapprochent de celles de l'homme complet, mais elles s'affaiblissent tôt, et leur personne présente de bonne heure le cachet d'une vieillesse anticipée.

غ — On a vu parfois, quoique la chose soit rare, des eunuques de la troisième catégorie mettre enceinte la femme qui, en usant de leur *Dkeur*, croyait satisfaire ses désirs sans aucune conséquence fâcheuse..... Si étrange que ce fait puisse paraître, on se rendra facilement compte de sa possibilité, en supposant que quelques vaisseaux séminifères ont échappé à l'atrophie qui résulte du froissement testiculaire, opéré en bas âge, ainsi que je l'ai déjà dit¹.

ف — Les Turcs, les Persans et les musulmans ignorants des lois koraniques et des principes de notre sainte religion ont d'autant plus péché en introduisant l'eunuque dans notre société qu'ils ont, par ce fait, singulièrement contribué à la dissolution qui a pénétré dans les mœurs de nos grands personnages. Par ses goûts de femme, par ses aptitudes féminines, l'eunuque complet a provoqué chez l'homme et a singulièrement développé le mauvais instinct de la *pédérastie*. Ne trouvant dans son organisme aucun ressort viril, il a cessé d'être un vrai musulman pour devenir une pâte molle, malléable, prête à subir toutes les mauvaises suggestions. Il est devenu ainsi digne de rivaliser avec les juifs qui, tout le monde le sait, font argent des leurs et de leur propre corps.

ق — L'habitude que possède cette catégorie d'eunuques de cultiver l'amour à rebours fait d'eux les plus grands enne-

¹ J'ai vu un cas semblable pendant mon dernier séjour à Constantinople. Une femme du harem de Os... pacha, une esclave, accoucha d'un enfant mort-né, dû à ses relations intimes avec un des eunuques blancs du pacha (P. de R.).

mis de la femme, et les gardiens les plus vigilants, les plus féroces et les plus jaloux des harems dont la garde leur est confiée. Jaloux des femmes, ils le sont également entre eux. Leurs passions, pour être moins vives que chez les hommes, n'en sont pas moins profondes. Lorsqu'ils veulent se venger d'un affront, ou même d'un simple manque d'égard, ils savent attendre avec une patience étonnante l'instant de la vengeance, cet instant dût-il ne se présenter qu'au bout de plusieurs années. Cette tenacité se rencontre particulièrement chez les eunuques noirs; ce qui a fait dire que :

« Quand un noir a mis dans sa tête de tuer quelqu'un, il faut qu'il le tue ou qu'il se tue » !

س — Si les blancs sont moins redoutables dans leur esprit de vengeance, ils sont, en revanche, plus malins, plus fourbes, plus portés à l'onanisme, qu'ils pratiquent au besoin avec la bouche, quoique cette méthode soit assez rare, même chez les Turcs. Ce sont ces eunuques qui font généralement office de femmes dans certains hammams fréquentés plus particulièrement par les Grecs et les Arméniens.

ل — Il est très rare, vous le savez, ô vous qui croyez ! que les femmes, même les plus perverses, s'amourachent des eunuques complets ; mais le contraire a lieu pour ceux de la deuxième et de la troisième catégorie. Nombreux sont les scandales produits par ces amours contraires à l'Islam, et qui ne peuvent avoir pour excuse chez la femme que l'abandon trop prononcé du maître¹.

En général, les eunuques sont mélancoliques, tristes, assez portés vers la poésie et les sciences d'observation ; mais ils n'ont de courage et d'énergie que pour se venger de leur

¹ Tous les habitants de Constantinople ont encore présentes à la mémoire les amours de la princesse égyptienne M... avec son eunuque noir de Sculari, mort poitrinaire en 1887.

ennemi, eunuque comme eux. Devant les hommes complets, ils sont faibles et comme des femmes.

☞ — Certes, Dieu est miséricordieux ! miséricordieux même en raison de sa toute-puissance ; mais les femmes qui recherchent les plaisirs ithyphalliques, qui oublient assez leur devoir pour s'abandonner à un coït infécondant, stérile, doivent être fortement réprimandées, car, en péchant gravement, elles compromettent leur salut pour des siècles et des siècles, et s'exposent, ici-bas, à prendre la route qui, par la surexcitation improductrice de leurs sens, les conduit aux pratiques désorganisatrices du *saphisme* et de toutes les œuvres issues des tentations sataniques.

☪ — Et non seulement les femmes ainsi livrées aux eunuques voient leur salut compromis, leur santé transformée en nervosisme, mais elles détruisent en elles, ce qui est encore plus grave, tout principe de fécondation et de maternité, c'est-à-dire qu'elles deviennent comme des *déchets impropres* au fonctionnement de la vie universelle et individuelle.

⊖ — Morigénez donc, ô hommes ! celle de vos femmes qui se livrerait à la copulation avec un ou plusieurs de vos eunuques. Morigénez-la, battez-la, et si vos corrections ne la ramènent pas au droit chemin, renvoyez-la, si elle est légitime ; vendez-la, si c'est une esclave.

Dieu est patient et miséricordieux !

APPENDICE

LES EUNUQUES SOUS LES GRECS ET LES ROMAINS

Le Khôdja, en s'exprimant comme on vient de le voir sur les eunuques, nous a montré combien l'existence de ces malheureux est contraire à la religion de Mahomet, ou plutôt de Mohammed.

C'est, en effet, aux Romains et aux Grecs que les musulmans, les Turcs en particulier, ont emprunté l'usage des eunuques, soit comme gardiens de leur harem, gardiens assez dangereux, ainsi que le démontre notre auteur, soit pour satisfaire leur inclination à la *pédérastie*. Si l'on doutait des faits racontés par Omer Haleby, Abou Othmân, sur l'amour de certaines femmes pour leurs eunuques, il nous suffirait d'en appeler aux auteurs romains, aux lois tour à tour édictées sur les eunuques, et enfin à ce passage de la satire VI de Juvénal :

« Il est des femmes qui aiment les timides eunuques, leurs baisers féminins et sans fougue, leurs figures imberbes. Avec eux, elles jouiront à souhait et n'auront pas besoin de recourir à l'avortement. Elles jouiront à souhait, car elles prendront soin que leur futur gardien ne soit fait eunuque qu'après le développement complet de son organe ombragé d'un poil déjà noir. Pour les dimensions, son pieu ferait envie à Priape. Il est remarqué et universellement connu dans les

bains publics. Qu'il dorme donc auprès de la femme de son maître; mais, ô Posthume, garde-toi de lui donner ton mignon, à raser ou à épiler ».

Les eunuques étaient fort recherchés par les Romains, mais surtout par les Romaines, ce qui explique le : *ad securas libidinationes* de saint Jérôme, que Martial indique très clairement dans son livre VI, epist. 67, *Ad Pannicum, de Gellia uxore* :

« Tu demandes, Pannicus, pourquoi Gellia, ta femme, aime tant les eunuques?

— C'est qu'elle veut se livrer aux plaisirs de l'amour sans avoir d'enfants ».

Martial, dans une autre épigramme, fait encore allusion à ce coût improductif des eunuques :

« Almo n'a que des eunuques chez lui, dit-il; il est lui-même impuissant, et il s'étonne que sa femme ne devienne pas grosse »!

Après nous avoir indiqué pourquoi la castration n'était pratiquée, dans certains cas, que quand les sujets avaient atteint un complet développement, Juvénal indique ainsi le choix qui était fait pour obtenir des eunuques solidement constitués et de belle venue :

« Ce ne fut jamais l'enfant difforme que le fer cruel d'un tyran priva des sources de la vie; jamais Néron n'enleva, parmi les jeunes patriciens, ni le boiteux, ni le scrofuleux, ni le bossu ».

Pour indiquer que les eunuques servaient à double fin, on disait d'eux, avec raison : *Inter fœminas viri et inter viros fœminæ*.

Excepté pour les prêtres de Cybèle, — les *galli*, qui se châtraient eux-mêmes, — les eunuques étaient écartés de la prêtrise et des sacrifices, comme étant de mauvais augure.

Suivant Juvénal, Martial et Claudien, quelques femmes ne craignaient pas d'épouser des eunuques.

Il en est encore de même aujourd'hui en Orient, car certaines musulmanes sont mariées avec de riches eunuques de la deuxième ou troisième catégorie.

L'usage des eunuques s'était tellement propagé à Rome que Domitien, suivant Suétone, défendit « la castration et réduisit le prix des eunuques qui étaient encore chez les marchands ».

L'empereur Nerva, successeur de Domitien, confirma l'édit de ce dernier. Mais ces édits cessèrent rapidement d'être observés, et l'on vit de nouveau les eunuques se multiplier à Rome. Héliogabale leur accorda même des récompenses et leur donna des charges importantes. Plus tard encore, pour mettre un terme à l'accroissement du nombre des eunuques, Aurélien dut fixer, d'après les revenus déclarés au Sénat, le nombre des eunuques que pouvait posséder un citoyen romain. Au dire de Fl. Vopiscus, auteur de la *Vie d'Aurélien*, les eunuques atteignaient alors un prix très élevé.

Il ne faut pas douter que la castration fût, dans ces temps reculés, pratiquée comme une punition de l'adultère. Valère Maxime cite, en effet, l'opération que subit Carbo Attienus, surpris en flagrant délit par Bibienus, et celle de Marcus Pontius, surpris également par P. Cervius.

De son côté, Martial s'exprime ainsi dans son livre II, epist. 60 :

« Tu te débauches avec la femme d'un tribun militaire, jeune Hylus, parce que tu ne crains du mari que la punition qu'on inflige aux petits jeunes gens de ton âge ; mais, prends garde à toi, tu seras châtré. — Cela n'est plus permis, dis-tu ? — Mais ce que tu fais est-il donc permis ? »

Et plus loin, dans son livre III, page 85, le même auteur

continue son allusion à la castration des adultères par ces mots :

« Qui donc t'a conseillé de couper le nez à l'amant de ta femme? Ce n'est pas cet organe qui t'a causé du tort. Pauvre sot!..... »

Horace parle également d'un adultère qui fut puni par une complète castration.

Enfin, d'après l'historien grec Xanthus, l'opération de la castration aurait été pratiquée chez des femmes en Lydie. Elle aurait été faite sur les ordres du roi Gygès, dans le double but de se servir d'elles sans inconvénient et de leur conserver plus longtemps leur jeunesse et leur beauté¹.

Il est difficile de savoir à quelle époque remonte la pratique de la castration. D'après Ammien Marcellin, Sémiramis aurait été la première à soumettre les jeunes enfants à cette opération.

Quant à Cicéron, il déclare que : « La Grèce a été longtemps imbue de cette vieille croyance que Celus — le ciel — a été châtré par son fils Saturne ».

Les Romains avaient, comme les Grecs et les Turcs, trois catégories d'eunuques : les *castrati*, les *spadones* et les *thlibix*.

Les *castrati* étaient les eunuques auxquels on avait enlevé tous les organes extérieurs de la génération. Ils étaient les plus recherchés et coûtaient fort cher; les *spadones* étaient ceux privés seulement des testicules; quant aux *thlibix*, ils représentaient la troisième catégorie, c'est-à-dire les eunuques ayant tous leurs organes virils, mais avec les testicules écrasés.

¹ On voit que l'*ovariotomie* ne serait pas une opération très moderne, comme on se plaît à le dire et à l'écrire. Elle était en tout cas connue des anciens et des Romains. Mais n'en est-il pas de même de la *trépanation*, que les barbiers et les chirurgiens arabes pratiquent avec un succès constant, sans avoir besoin de recourir aux anesthésiques?

Pendant longtemps les îles de Chio et de Delos eurent la spécialité de fournir des eunuques à l'Empire.

On voit, par ce qui précède, que ce n'est pas sans raison que le Khôdja fait remonter l'usage et l'habitude des eunuques à une époque bien antérieure à la prédication de l'Islam.

*
*
*

En confirmation des assertions du Khôdja sur les passions des eunuques noirs et blancs et pour mieux faire comprendre jusqu'où peut aller leur jalousie, voici ce qui s'est passé en 1888, à Yildiz, le palais où demeure le sultan actuel, Abdul Hamid Khan II, si improprement appelé le *Victorieux* par ses flatteurs salariés.

Parmi les *mouçahbah*¹ attachés au service de S. M. I. le sultan, se trouvaient deux eunuques du nom de Firouz agha et Nédim agha. Ces deux mouçahbah, longtemps amis, avaient, par suite de certaines préférences féminines, vu leur vieille amitié se refroidir progressivement et, au moment où commence ce récit, Nédim agha, concentré, têtu comme le sont tous les eunuques, surtout les noirs, nourrissait une haine violente contre son compagnon, Firouz agha, le préféré de la sultane C... Les choses en étaient là, quand, le 15 septembre 1888, à sept heures du soir à la franque, c'est-à-dire à une heure à la turque, Nédim agha entra dans la chambre de Firouz agha, son camarade de service.

Ce dernier était avec ses collègues Rustem, Djesler, Ziver et Abdul-Ghain aghas.

¹ Les *mouçahbah* sont des eunuques de la première ou de la seconde catégorie, chargés du service intérieur du sélamlik et du haremluk (ce récit est emprunté en partie à mon volume *La Turquie officielle*).

Nédim agha avait une cravache à la main.

Ses collègues ne s'étant pas levés pour le saluer, il leur reprocha vivement cette insulte à la politesse turque ; puis, frappant énergiquement de sa cravache la couverture du lit qui se trouvait dans cette chambre, il prit une chaise et s'assit.

Un court silence suivit cet incident.

Tout à coup, après un moment de réflexion, Nédim agha sortit de sa poche un revolver à culasse, système Springfield, et le dirigea sur Firouz agha en lui disant :

— Tu vois que c'est là un petit joujou, mais il t'enverra dans l'autre monde¹.

Il se leva alors, retira quatre des cinq cartouches que renfermait son revolver, le referma et le braqua de nouveau sur son collègue.

Celui-ci, très ému, lui dit, en se soulevant du divan sur lequel il était assis, de ne pas jouer ainsi avec des armes à feu ; mais Nédim, ne l'écoutant pas, lâcha la détente et l'étendit roide mort.

Ceci fait, profitant de la stupeur des amis qui entouraient sa victime, l'assassin se retira très tranquillement dans sa chambre, située à l'étage supérieur.

Ce fut là qu'il fut arrêté, quelque temps après, sans qu'il opposât aucune résistance aux agents de la police qui accompagnaient M. Bonin, un intelligent compatriote, alors depuis près de quatre ans inspecteur général et conseiller de la police de Galata-Sérail.

Une enquête préliminaire fut aussitôt ouverte. Le rapport médico-légal avait été fait par deux médecins légistes.

Le lendemain, Michalaki effendi, procureur impérial du tribunal de Péra, Réouf bey, adjoint du procureur à la Cour

¹ Absolument textuel.

d'appel, trois juges d'instruction de ce même tribunal et plusieurs greffiers se transportèrent sur les lieux pour procéder à une enquête régulière.

Les choses ne se passent pas sans fôdrmes en Turquie.

L'enquête, très longuement et très doctement menée, prouva, mouçahbah entendus, que Nédim agha avait tué son camarade avec préméditation. Le résultat de cette enquête fut remis à la Cour martiale permanente, présidée par le maréchal Mahmoud-Messoud pacha, et composée des généraux de division Mehemet-Huoni, Ibrahim-Kiazim et Hussein-Refki pachas et des généraux de brigade Suleiman et Djavid pachas ¹.

Après un minutieux examen de l'affaire, examen pratiqué selon toutes les règles, le conseil de guerre permanent d'Yildiz rendit le même jugement, c'est-à-dire qu'il établit une seconde fois que le meurtre avait été commis par préméditation.

Vous croyez qu'après cela on va s'empresse de livrer cet honnête et original Nédim agha aux mains de l'exécuteur? Pas du tout. Il faut, maintenant, que cette affaire soit jugée, en dernier ressort, par le chéri ou loi religieuse.

Le dossier est donc envoyé à un tribunal du chériat, institué *ad hoc* et présidé par S. A. le Cheik-ul-Islam, entouré de quelques ulémas ou docteurs en théologie.

Ce dernier tribunal confirma la sentence prononcée par la Cour martiale.

C'était bien, cette fois, la mort pour le brave eunuque!

Sept jours s'étaient écoulés depuis la consommation du

¹ Les maréchaux ou muchirs sont des pachas de première classe ou, suivant une vieille formule turque, à trois queues; les divisionnaires sont des pachas à deux queues et les brigadiers à une queue; ou première, deuxième et troisième classe.

crime. Le palais était dans un complet désarroi. Tout, par le fait de ce Nédim agha, était suspendu. On ne parlait que de ce crime. Le sultan en était malade de peur.

Le coupable allait-il payer de sa vie celle de Firouz agha ?

That is the question !!

Turkum aggli sun radan guélior. Le Turc ne s'avise qu'après coup, dit un proverbe célèbre dans tout l'Orient.

Le fetfa rendu par S. A. le Cheik-ul-Islam, concluant à la peine de mort du coupable, conformément à la loi du chéri, ayant été sanctionné par iradé¹ impérial, on s'occupa vivement de son exécution.

Ce ne fut ni long, ni compliqué.

Le samedi 22 septembre, le condamné fut conduit de la prison d'Yildiz au corps de garde — Caracole — de Béchik-tache, celui qui est situé un peu avant d'arriver à la montée qui conduit au Palais. Là, il fut déshabillé, revêtu d'un linceul en toile grossière enveloppant tout le corps, et solidement ficelé ; on attacha sur sa poitrine un écriteau sur lequel était inscrite, en gros caractères, la sentence de mort ; puis, après qu'il eut exprimé combien il se repentait d'avoir tué son ancien ami, on le dirigea sur la petite place qui se trouve derrière ledit corps de garde, sur le bord du Bosphore.

Il était alors près de huit heures du soir à la franque.

On avait élevé l'échafaud un peu avant le coucher du soleil cet échafaud, des plus primitifs, se composait de deux pou-

¹ L'iradé n'est pas, comme le pensent beaucoup de personnes, un décret ou un ordre écrit ; c'est la parole même du souverain, et cette parole, considérée comme sacrée, a force de loi absolue. Sous le gouvernement du sultan Abdul-Hamid, il a été créé, pour les besoins de la politique byzantine de ce souverain lypémane et soupçonneux, trois modes d'iradés : celui qui ne s'exécute jamais, celui qui s'exécute en partie et celui qui s'exécute entièrement.

trelles hautes de trois mètres, solidement plantées en terre, et reliées, dans la partie supérieure, par une troisième poutrelle un peu plus mince que les deux premières ; au milieu de cette poutrelle ou barre se trouvait une corde ordinaire, grosse comme le petit doigt, graissée avec du beurre de Sibérie, et ayant un nœud coulant à son extrémité.

Adossée à la barre, une échelle commune, empruntée, pour les besoins de la cause, au marchand de bois d'en face.

Sur la terre, humide et froide, on plaça, juste sous le nœud coulant, en guise de plate-forme, une cage à poules, comme on en voit tant sur les paquebots qui font la traversée de la mer Noire à Marseille ; sur cette cage on posa une vieille planche de sapin.

Quand le condamné arriva sur le lieu du supplice, il était pâle, pâle de cette pâleur étrange que l'on rencontre chez les nègres, mais il faisait bonne contenance, regardant fixement, sans forfanterie, les apprêts de sa mort.

La foule était relativement peu nombreuse sur la petite place : quelques Levantins et une douzaine de Turcs, assis sur les bas tabourets du café qui en fait l'angle, buvaient tranquillement leur tasse de café ou de thé et fumaient leur cigarette, absolument comme si rien d'insolite ne se passait près d'eux. Une douzaine de zaptiés, soldats du poste voisin, commandés par un sous-lieutenant, gardaient les alentours de l'échafaud.

Ce dernier, éclairé par une vingtaine de lanternes vénitiennes, se détachait, fantastiquement, dans l'obscur de la nuit.

La scène était étrange... sans grandeur.

Nédim agha, placé près de la cage à poules, s'écria par trois fois :

— Que Dieu me pardonne !

Après lui avoir recouvert la tête d'un grand morceau de

toile, attaché sous le menton, on le hissa sur ladite cage ; le cou fut placé dans le nœud coulant, et, l'étrange plate-forme ayant été vivement enlevée par l'exécuteur, le corps du supplicié se trouva livré aux longues et épouvantables convulsions qui résultent de la strangulation opérée dans de telles conditions.

C'était tout simplement horrible !!!

Le corps resta suspendu jusqu'à minuit... ; pendant ces quatre heures, le café ne désemplit pas.

CHAPITRE III

DE LA POLYGAMIE ET DE SES AVANTAGES

SOMMAIRE : Le Christianisme et l'Islamisme. — Adultère ou polygamie. — Moralité et avantages de la polygamie. — La pluralité des femmes au point de vue de la fécondation. — Le coût naturel impose la pluralité des réceptacles. — Vices qui sont engendrés par la monogamie. — Résumé et conseils pratiques.

Au nom du Dieu clément et miséricordieux !

1 — La religion des chrétiens modernes, grecs, russes, romains, allemands, italiens, espagnols, autrichiens, anglais et autres peuples du nord de l'Europe, dérive encore plus de l'ancien paganisme que du prophète Jésus. Que son nom soit béni ! Tous ces peuples, même ceux qui se disent protestants, ont quitté le sentier de la vérité, le sentier de l'*unité* de Dieu, pour suivre celui qui avait été tracé aux Indiens par le prophète Bouddha. Sur l'*unité* de Jésus, de Moseh et d'Abraham, ils ont juxtaposé la *trimourti* indoue, dont ils ont fait : le Père, le Fils et le Saint-Esprit. De Jésus, ils ont fait le *Christ* ou *Christna*, et ont ainsi autorisé des docteurs indiens à dire que Jésus était une nouvelle incarnation de Bouddha. Leur Christ n'est-il pas en effet, ô hommes ! une incarnation de la Divinité descendue ici-bas, comme Bouddha, pour sauver l'humanité ?

ب — Après avoir ainsi défiguré la loi primitive des saints prophètes Abraham, Mosch, Élie et Jésus, les nouveaux disciples de *Christna* ont emprunté au bouddhisme l'eau bénite ou lustrale, la confession, la communion, les jeûnes, l'adoration des statues et des images, les vœux de chasteté, les cloches pour appeler les fidèles à la prière, les principales cérémonies de la Messe et même, en opposition aux commandements de Jésus, la défense absurde de manger certains jours ce qui a vécu, comme s'il y avait quelque chose à l'état de djifa¹ sur cette terre, dans ce monde où tout palpite, éjacule, vit, meurt et se transforme.

ت — Mais, vous qui croyez ! n'oubliez pas que Mohammed, gloire à son saint nom ! nous a ramenés à l'unité des prophètes, à l'unité du glorieux fils de Marie, par ces paroles sacrées, inspirées directement par la volonté du Dieu unique et miséricordieux :

« Infidèle est celui qui dit : *Dieu c'est le Messie, fils de Marie*. Le *Messie* n'a-t-il pas dit lui-même : « O enfants d'Israël, adorez Dieu qui est mon Seigneur et le vôtre ! Quiconque associe à Dieu d'autres dieux, Dieu lui interdira l'entrée du jardin, et sa demeure sera le feu. Les pervers n'auront plus de secours à attendre ».

« Infidèle est celui qui dit : « Dieu est un troisième de la *Trinité* ». Il n'y a point de Dieu si ce n'est le Dieu unique. S'ils ne désavouent ce qu'ils avancent, un châtiment douloureux atteindra les infidèles² ».

ث — Comment donc les chrétiens, protestants ou autres,

¹ Djifa, le mot qui se trouve dans le manuscrit du Khôdja, manuscrit écrit partie en arabe littéral, et partie en arabe vulgaire, tel que celui qui est parlé à Alger, indique le *cadavre des animaux*, la CHAROGNE. Celui des hommes est appelé : *Djéndiz*. Dire à un homme, à un musulman : djifa ! c'est l'insulter gravement ; encore plus gravement que nous le faisons en appelant un des nôtres : charogne !

² Koran, chap. v, v. 76 et 77 (P. de R.).

— mais les protestants sont encore les moins coupables, car ils n'ont ni messe, ni idoles, ni confessions, ni vœux de chasteté, ni défense de se nourrir de *ce qui a vécu*— peuvent-ils dire que Jésus est le Christ, c'est-à-dire le *Christna* du bouddhisme? une partie de la Trinité, un Dieu fait homme pour sauver l'humanité??? Ne savent-ils donc pas que Dieu a envoyé Jésus, après les autres prophètes, pour confirmer le PENTATEUQUE? Ne savent-ils donc pas que l'Évangile, qui contient la *lumière* et la *direction*, qui sert d'admonition à ceux qui craignent Dieu, a été envoyé pour confirmer le *Pentateuque*¹, et que le *Livre*² renfermant la vérité confirme les Écritures qui l'ont précédé et les met à l'abri de toute altération?

τ — Mais les chrétiens ne se sont pas contenté d'altérer le dogme de l'unité de Dieu et tous les préceptes qui en découlent; ils ont aussi changé les usages des premières communautés chrétiennes: au communisme primitif ils ont fait succéder l'esprit de caste et de particularisme. Ils ont mis le *tien*, le *mien*, à la place du *nôtre*, et ont créé des aristocraties civiles et religieuses, destinées à maintenir les autres parties des peuples dans un état pire que l'esclavage.

τ — Conformément à ces altérations de la *vérité*, ils ont considérablement modifié l'état de la femme et ont adopté la monogamie des juifs dissidents, sous le prétexte fallacieux de relever le caractère moral de l'union des sexes. En réalité ils ont ouvert à deux battants la porte du logis à l'adultère; car l'homme qui tombe sur une épouse acariâtre, désagréable, infidèle ou stérile, va chercher au dehors la paix, la satisfaction et le bonheur de la paternité. Et ce qui donne bien raison à ce fait, c'est le nombre considérable d'adul-

¹ Ceci est une reproduction assez exacte des v. 50 et 51 du chap. v du Koran (P. de R.).

² C'est-à-dire le Koran (P. de R.).

tères qui se rencontre chez les juifs et les chrétiens de toutes les sectes. Où trouve-t-on, en effet, plus d'adultères et de mauvais ménages que chez les idolâtres et les juifs ? Est-ce que beaucoup de chrétiens n'ont pas un ménage irrégulier en dehors de leur foyer vide d'amour et d'enfants ? Est-ce que tous, juifs et idolâtres, ne donnent pas raison à la polygamie par leur conduite ? Et alors, où est donc cette supériorité de la monogamie ? Où est cette moralité, dont se vantent les peuples qui mettent sous la protection des lois leurs temples de débauches et leurs maisons de prostitution ? O vous les infidèles ! vous les détournés du droit chemin ! où avez-vous vu qu'il en soit ainsi chez nous ? Et pourtant vous nous taxez d'hommes sensuels, de libertins, de fanatiques et d'infidèles ? vous dites que nous suivons un mauvais chemin, un chemin qui conduit à l'abîme..... et vous êtes adultères, sodomistes et onanistes chez vous et hors de chez vous !

ح — Mais Dieu est juste, puissant et miséricordieux !

س — Certes la polygamie est préférable à la monogamie. Avec la pluralité des femmes, l'homme est assuré d'avoir un certain nombre d'enfants et de mettre en fuite de son logis la stérilité, la discorde et les tempêtes de la raison affolée par les extravagances d'une femme isolée, seule et toute-puissante !

ر — Qui, d'entre les hommes, ignore que la diversité, sans abus, augmente la puissance du coït par l'*entraînement raisonné et physiologique* du *Dkeur* ? Qui ne sait qu'une femme, stérile avec une liqueur spermatique, peut voir sa stérilité cesser sous l'action d'une autre liqueur ? Et comment peut-on savoir si deux *sangs s'harmonisent*, sans avoir pratiqué plusieurs copulations ? On juge le maçon à son mur et la femme à son travail ! Est-ce par des paroles que les êtres se forment ? Est-ce par le désir seulement que la fleur, la pous-

sière fécondante du dattier, va fructifier le dattier femelle à plus de dix lieues de distance ? Si donc on ne peut juger l'arbre qu'à son fruit, le maçon qu'à son travail et la fécondité de la femme qu'à ses œuvres, comment, à première vue, pourrez-vous savoir si une femme est féconde ? Et, si vous rencontrez une femme stérile, dont le *sang* ne s'harmonise pas avec le vôtre, qui est antipathique à votre sperme, vous faudra-t-il donc subir toute votre vie les conséquences d'un choix malheureux ? Vous faudra-t-il toujours coïter sans résultats ? désobéir au commandement qui a dit :

« Allez, croissez et multipliez ! »

Et perdre ainsi vos droits au travail universel de la nature¹ ?

ج — La monogamie n'est juste et raisonnable que si votre position de fortune ne vous autorise à n'avoir qu'une femme. Dans ce cas, soyez-lui fidèle et ne commettez l'adultère sous aucun prétexte : si votre femme est stérile, et qu'il soit bien prouvé qu'il vous est impossible d'avoir un enfant d'elle, prenez une esclave, qu'elle-même devra vous choisir, et coïtez avec elle dans le seul but de l'engendrement². Quand elle vous aura donné un enfant, traitez-la avec égard, mais sans

¹ C'est ici à la Bible que le Khôdja se réfère.

² Voici une statistique des plus curieuses qui, au point de vue du mouvement croissant ou décroissant des naissances, donne complètement raison aux pages que l'on vient de lire.

Le savant professeur Kœstner, de Leipzig, bien connu par ses travaux de démographie, a été amené, par ses recherches sur la puissance prolifique des divers peuples de l'Europe, à établir, dans son dernier ouvrage, une statistique quelque peu bizarre, qu'on serait tout étonné de rencontrer parmi les graves considérations d'un livre purement scientifique, si on ne savait pas combien cette question des naissances intéresse nos voisins d'outre-Rhin.

Après avoir établi, avec chiffres à l'appui, le mouvement croissant ou décroissant des naissances dans les divers pays, — non sans répéter triomphalement le cliché connu, que la population de l'empire sera dans quelques années double de celle de la France, — notre auteur étudie les causes de ces mouvements contraires et, d'une longue série d'observations

oublier ceux que vous devez à votre femme légitime. Et encore, dans cette voie, souvenez-vous de l'histoire d'Abraham et d'Agar ; rappelez-vous que Dieu peut faire naître des enfants de la femme qui, par son âge et l'état de ses règles, semble ne plus pouvoir être mère !

Soyez donc patient et miséricordieux !

س — En dehors de cela, la monogamie est contraire à la loi de Dieu.

Elle est contraire à sa loi :

1° ! Parce qu'elle pousse à l'adultère par la satiété, par

curieuses et de raisonnements pleins de logique, il conclut que les nations les plus prolifiques sont celles qui s'offrent « l'amour le plus varié ».

Cette apologie de l'adultère serait odieuse, si elle n'était malheureusement pas liée à des intérêts sociaux, dont on ne peut nier ni l'importance ni la valeur morale. Mais le tableau de l'adultère comparé, dressé par le professeur Kœstner, n'est point pour nous déplaire : établi sur des données recueillies à force de temps et de patience par le savant de Leipzig, ce curieux document, qui eût fait la joie de Molière, est, dans ses mathématiques constatations, aussi rassurant pour les maris français que terrible pour les Sganarelles d'outre-Rhin.

Les observations et les calculs du professeur Kœstner prouvent péremptoirement que, d'après la moyenne établie :

Le mari allemand est trompé 7 fois ;

Le mari belge 6 fois et $\frac{4}{3}$ (nous donnons les chiffres dans toute leur bizarre et ridicule exactitude) ;

Le mari anglais, 5 fois ;

Le mari autrichien, 4 fois $\frac{1}{2}$;

Le mari hollandais, 4 fois ;

Les maris suédois et danois, 2 fois ;

Le mari italien, 4 fois $\frac{5}{6}$;

Le mari français, 1 fois ;

Le mari espagnol, $\frac{7}{8}$ de fois.

Les maris portugais et hellène, $\frac{5}{6}$ de fois ;

Les maris serbe, bosnien, monténégrin, bulgare, $\frac{2}{3}$ de fois ;

Enfin le turc a, paraît-il, neuf chances contre une de voir son turban intact.

Voilà certes une statistique bien faite pour sanctionner la polygamie, si reprochée aux musulmans par des écrivains à courte vue.

L'importance de l'ouvrage dont elle fait partie et la gravité de son auteur attestent, une fois de plus, l'importance des questions qui, de près ou de loin, se rattachent à la copulation. Le professeur Kœstner vient d'être tout récemment décoré de l'ordre de l'Aigle Noir, que Guillaume II lui a envoyé pour ce dernier livre de démographie (P. de R.).

et qui répondent aux exigences de votre épiderme, celle que vous aurez épousée se trouve moralement en opposition formelle avec vos goûts, vos idées et vos sentiments, vous faudra-t-il vivre constamment dans une complète **dés**harmonie intellectuelle? Vous faudra-t-il passer toute votre vie au milieu des mille coups d'épingles, des **querelles** et des souffrances morales qui résultent du **contact** continu de deux êtres qui ne peuvent ni se **comprendre**, ni s'entendre? C'est pourtant ce que les époux **sont** obligés de faire s'ils veulent rester honnêtes dans la **monogamie**.

ط — Vous donc **qui** croyez, ne suivez en rien les conseils et les principes **des** idolâtres, car ils se disent faussement les disciples de **Jésus**. Ils prétendent le reconnaître comme maître, comme Dieu, et ils ont fait de sa pure doctrine le temple de Satan et du polythéisme !

ع — Je me résume :

Avec la polygamie, vous êtes dans le droit chemin de la fécondation et de la vie universelle; avec elle, vous introduisez chez vous l'harmonie par la pluralité et vous assurez la continuité des espèces et des variétés.

Avec la monogamie, vous ne savez jamais où vous allez, et rien ne vous assure qu'en prenant une jeune fille ou une veuve, ce n'est pas le diable que vous introduisez dans votre logis.

CHAPITRE IV

DE LA PROSTITUTION ET DE SES CONSÉQUENCES

SOMMAIRE : La prostitution dans le passé. — Ses vertus et ses vices. — La prostitution à travers l'histoire et chez les modernes. — L'Islam et la prostitution. — Des dangers de cette dernière. — Résultats d'un coït impur. — De la gonorrhée simple et de la gonorrhée syphilitique. — Avertissement aux fidèles et aux infidèles. — Effets physiologiques et salutaires des mouvements qu'impose la prière de l'Islam. — Notes : nos *Maisons de tolérance* et le Dr L. Fiaux. — Résumé.

Au nom du Dieu clément et miséricordieux !

﴿ — Je vous ai déjà parlé, ô hommes ! de la K'ah'ba ou prostituée ; je vais maintenant vous parler de la prostitution considérée en elle-même.

﴿ — Pour aussi loin que la pensée puisse s'étendre dans le chemin du passé, pour aussi profondément que l'on puisse fouiller dans les ténèbres de l'antiquité, la prostitution se présente à nous comme une chose tour à tour condamnée et honorée, frappée d'anathème par les uns et érigée par les autres en cérémonie sacrée et religieuse.

﴿ — Cette dualité n'est-elle pas, en vérité, bien faite pour plonger notre entendement dans la surprise ? Comment une chose, ou plutôt une action, peut-elle être tour à tour bonne et mauvaise, justifiée ou condamnée, utile ou méprisable ?

﴿ — Est-ce que cette double manière d'envisager l'aban-

don volontaire que la femme fait de son corps à l'homme, soit gratuitement, soit en vertu d'un marché quelconque, ne vous fait pas reconnaître, une fois de plus, la double action du bien et du mal, des mauvais et des bons esprits ?

ز — Certainement *les choses ne sont* qu'en raison de la nature du prisme à travers lequel notre imagination les considère et les étudie. Elles n'ont de valeur que celle que nous avons l'habitude de leur donner et n'existent, souvent, que par la vitalité que nous leur accordons. Mais, en dehors de ces principes, il est des faits qui, bien ou mal observés, s'imposent à nos méditations par leur propre force, leur puissance intrinsèque et leur action sur le milieu dans lequel nous vivons.

ز — La prostitution est un de ces faits.

ز Elle a été, elle est et elle sera tant que l'Islam ne l'aura pas fait disparaître, en ramenant dans le droit sentier, dans le chemin de l'honnêteté et de la justice, les relations de l'homme et de la femme.

ز Dieu est savant, puissant, juste et miséricordieux !

ح — O vous qui croyez ! écoutez ceci, une parole de vérité et de sincérité !

Cette parole, c'est l'histoire de la prostitution avant la venue de notre saint Prophète, pendant sa prédication et à travers les siècles qui se sont écoulés jusqu'au jour où, avec la volonté de Dieu, j'écris ce chapitre d'El Ktab.

د — Qu'est-ce que la prostitution ? Est-ce le fait même de la copulation ? de la pénétration du principe actif dans le passif ? du fonctionnement du *Dkeur* pour produire ce grand acte qui s'appelle la procréation ?

د — Croire cela, ce serait profaner l'accomplissement de la mission que Dieu nous a donnée, quand il a dit à nos pères :

« Coïtez et multipliez-vous ! »

ر — Les filles babyloniennes, phéniciennes, lydiennes et autres se prostituaient-elles donc, quand elles livraient leur virginité en hommage à la divinité qu'elles adoraient ? Et les femmes qui, vivant en communauté, vendaient leur pucelage à celui qui en payait le plus haut prix au clergé, étaient-elles donc aussi des prostituées ?

ز — Certes non : en se conduisant ainsi, toutes ces filles accomplissaient une action louable, pour leur temps, dont elles tiraient la récompense de leur conscience et de l'estime des personnes qui les entouraient.

س — Ce n'est donc pas le *fait* même de se donner ou de *recevoir* un homme dans l'intimité qui constitue la prostitution : ce qui la caractérise, c'est la cession momentanée du corps, sans la participation du cœur et de l'esprit, contre un paiement convenu d'avance, comme dans un marché public. C'est, en un mot comme en cent, le trafic, contre espèces, de la chair féminine ou mâle et des voluptés feintes de l'amour.

ش — Ce trafic, condamnable en son principe, pourrait, à la rigueur, être toléré, s'il avait pour but de faire une œuvre de charité, en venant en aide à de pauvres parents, rendus incapables de travailler soit par les effets de l'âge, soit par les nombreuses infirmités de la vie ; mais, étant donné qu'il n'est, le plus souvent, que le résultat des mauvais conseils ou des vices accumulés dans certaines natures, on doit considérer l'usage de la prostitution comme une chose vile et coupable, en dehors des lois de l'universelle vie et de l'universelle fécondation !

ص — Quoiqu'il soit bien de distinguer ce qui est du ressort de la véritable prostitution, de ce qui est du ressort des coïts ayant pour but de satisfaire à des besoins urgents, tels que ceux qui se rattachent aux nécessités matérielles de la vie ou à de fausses pratiques religieuses, on ne doit pas moins

chercher, par tous les moyens légaux et moraux, à combattre la prostitution, car c'est d'elle que découlent beaucoup de ces maladies physiques et cérébrales¹ engendrées par l'onanisme, le saphisme, la pédérasie et toutes ces pratiques honteuses, épouvantables, que la véritable prostitution traîne à sa suite, qu'elle provoque, vivifie et répand partout, au détriment de l'augmentation des populations et de la fécondité des femmes et des hommes².

¹ C'est morales qu'il faut lire (P. de R.).

² A l'appui de ce passage du Klab d'el Khôdja Omer Haleby, Abou Othmân, j'emprunte les pages suivantes à l'ouvrage du D^r Louis Fiaux, les *Maisons de tolérance*, édité en 1892 par la maison Georges Carré :

« Il nous semblait invraisemblable que le vice de la pédérasie trouvât hospitalité publique et gîte protégé dans des établissements soi-disant surveillés par la police. C'est cependant simplicité pure que d'exempter de la délictueuse pratique les clients de maison pour en faire l'attribut des seuls débauchés de hautes et basses couches opérant librement ailleurs, dans les maisons de rendez-vous, les garnis, dans nos jardins publics, sur les bancs de nos avenues, se rencontrant dans les fiacres, sur les bas-quais et sous les ponts de la Seine*.

« Les maisons publiques sont, au contraire, grâce aux tenancières, un centre actif de pédérasie.

« Très inutilement les règlements prescrivent de ne recevoir aucun client mineur, de ne conserver dans la maison aucun petit enfant âgé de plus de six ans, la tenancière fût-elle sa mère ; ces défenses sont quotidiennement éludées de la façon la plus ostensible (nous y reviendrons pour les mineurs), et, d'autre part, les pédérasies n'ont pas de plus dévouées pourvoyeuses que les maitresses de maison. Tardieu, qui n'était point opposé à la police des mœurs, a dénoncé en ces termes les tenancières

* M. le professeur Mantegazza, dans son livre *l'Amour dans l'humanité*, a écrit quelques pages intéressantes sur ce vice. Sans être la patrie classique de la sodomie, l'Italie contemporaine contient, d'après Mantegazza, tout un monde de sodomistes. Si l'on en croit les divers mémoires et chroniques parus au cours des derniers siècles, il en a toujours été de même : les mémoires de Benvenuto Cellini sont curieux à consulter à cet égard, notamment à propos de son procès avec sa concubine Catherine et de sa querelle avec le sculpteur Bandinelli devant le duc Cosme : les mœurs sont prises là sur le vif. Mantegazza a étudié les sodomistes contemporains, « leur langage par signe, » selon qu'ils sont cecedi ou pattei, actifs ou passifs. « Ce vice infâme, ajoute-t-il, n'est point confiné dans les basses classes de notre société ; il se retrouve jusque dans les plus riches et plus intelligentes classes. Dans le cercle étroit de mes relations, j'ai connu un publiciste français, un poète allemand, un homme politique italien et un jurisconsulte espagnol atteints de cette aberration. Tous étaient des hommes d'un goût exquis et d'un esprit très cultivé ».

ص — Il en est, ô hommes! qui vous diront qu'il n'y a pas dans le Koran un verset s'appliquant directement à la défense

comme favorisant l'inversion : « L'une d'elles, écrit-il, dut avouer dans une enquête que les deux tiers des hommes qui se présentaient chez elle y venaient uniquement pour lui demander des petits garçons ». Le même médecin-légiste, signalant avec Casper le goût des pédérastes pour les images licencieuses, les vêtements éclatants, les mascarades endossées dans le quart d'heure d'aberration sexuelle, cite une maison de la banlieue parisienne, sur les derrières de laquelle étaient installés de petits cabinets tapissés de dessins obscènes et d'inscriptions qui ne laissaient aucun doute sur la nature des vices que cachaient les murs ; dans quelques-uns d'entre eux on trouva des chemises de tulle, des voiles en tissu doré, des guirlandes, des couronnes de fleurs artificielles qui servaient de parures dans ces étranges moments ».

« Tardieu n'avait fait qu'effleurer la question, en ce qui concerne la maison publique.

« Nous voudrions pouvoir mettre ici sous les yeux de nos lecteurs la série des indications précises qui nous ont été données, avec les noms des tenancières, l'adresse des établissements, les heures où ce genre de commerce bat son plein pour cinq ou six des grandes tolérances des quartiers centraux ; on verrait stationner dans les cafés et chez les marchands de vin de l'entour nombre de jeunes gens à faciès plus ou moins raviné, en complet de coupe douteuse ; on verrait aller, venir, entrer, sortir, sous prétexte de livraisons diverses, de service intérieur, des garçons coiffeurs, des garçons de café, des garçons brasseurs (aux mains peu fatiguées), des petits marchands de plaisir qui ne sont rien moins que des Jésus et des petits Jésus retenus ou appelés sur l'invite expresse des matrones*.

« Le Jésus, le petit Jésus, a succédé dans la terminologie spéciale au Ganymède de l'antique Olympe, à propos duquel Junon, selon Lucien et Martial, querellait son époux, non sans motif. La pédérastie contemporaine va chercher impudemment ses vocables dans la mythologie judaïco-chrétienne. Pour avoir et livrer des enfants, car « on a tout ce qu'on veut », la tenancière du centre a recours aux plus grossières comédies. Celle de telle maison, afin de tromper l'œil des boutiquiers voisins devant lesquels il faut faire passer enfants et adolescents, tantôt les travestit en femmes, tantôt les vieillit par l'application de petites barbes postiches. Il y a trois ans, une maison parisienne de second ordre nous était signalée comme recevant plusieurs fois par semaine un pauvre garçonnet de onze ans, « complètement abîmé », nous dit la note remise. Les amateurs mondains — les « rivettes », en argot — trouvant dans la maison publique une sécurité et une discrétion que n'offrent pas les appartements de passe, dont la porte est moins bien gardée et où le change peut être moins facilement donné en cas de sérieuse alerte, se passent d'ailleurs fort bien de

* Notes remises par un inspecteur du service des mœurs.

de la prostitution. Répondez à cette assertion que le saint Livre, en condamnant l'adultère, la fornication et la perte de

l'intermédiaire de la tenancière pour se procurer des jeunes gens. Sous prétexte de *parties carrées*, deux hommes entrés ensemble (ce qui ne saurait donner l'éveil) choisissent chacun une pensionnaire, demandent la *chambre à deux lits* dont nous parlerons et, après quelque menue débauche naturelle, renvoient les femmes pour rester seuls. Le truc — qu'on nous passe l'expression — est usuel dans les tolérances. Personne ne s'en étonne. La tenancière prélève seulement un surcroît de passe, comme bien l'on pense.

« Dans les tolérances périphériques, la tenancière connaît toujours dans les ateliers voisins, dans les écuries du plus prochain loueur, chez les marchands de vin, quelque petit apprenti, quelque petit palefrenier vicieux, quelque jeune souteneur grandi à l'ombre de la maison publique; à la première réquisition, elle envoie chercher « le jeune garçon ». Ces faits ne seront niés que par une administration aveugle ou rendue indifférente par son impuissance même.

« La présence du pédéraste dans les maisons publiques, et le racolage des petits mineurs ou des jeunes adultes par les tenancières s'expliquent d'autant mieux que le pédéraste n'est pas absolument misogyne. C'est une opinion généralement accréditée, il est vrai, que l'individu en proie au vice des amours masculines ne recherche en aucune façon la possession des femmes, mais c'est une erreur manifeste. En dehors des réalités qui prouvent quotidiennement la fausseté de cette assertion communément répandue, il est une raison péremptoire : c'est que le fond de la pédérastie est tout simplement la sodomie et que la presque totalité des femmes de maison s'adonnent et, plus justement, sont forcées de s'adonner aux pratiques sodomistes. Les classifications des faiseurs de livres et des bureaucrates policiers coupant autant de chapitres ou de paragraphes dans leurs traités et rapports qu'ils prétendent trouver de vices soi-disant distincts et exercés à part, sont des vues absolument arbitraires de l'esprit que bouleverse la réalité brutale des faits. La vérité est que tous ces vices s'empiètent, se chevauchent, s'engrènent, se fusionnent, et que le pédéraste instinctif, absolument pédéraste et anthropophile, tel qu'il a été étudié par Tardieu et Casper, et dernièrement par Charcot, Magnan, Ball, Krafft-Ebing et Westphal, est un idéal morbide, nous allions dire une entité pathologique. Son aberration génésique, en tout cas, est incontestablement l'épisode capital de la dégénérescence héréditaire de son système nerveux, une monomanie, comme disaient les anciens aliénistes, un délire partiel, comme dit l'école contemporaine.

« Le pédéraste ordinaire, celui que pourchasse la préfecture de police avec sa sous-brigade d'inspecteurs particuliers depuis 1873*, est arrivé à cet état par suite des abus de toute sorte qu'il a faits lui-même, ou qu'un

* Quelques chiffres d'arrestations ont été communiqués, en 1888, par la préfecture, à la commission municipale sanitaire.

la semence, condamne en fait la prostitution. Si celle-ci n'est pas formellement indiquée, c'est qu'elle ne peut exister dans nos mœurs et dans nos lois. Elle est le résultat de la monogamie, comme nous l'avons déjà vu dans le chapitre précédent, et ne peut concorder avec la polygamie, car cette dernière, conforme à la nature qui a créé tous les mâles polygames, donne à l'homme, puissant en œuvres, toutes les satisfactions compatibles avec ses besoins, sa nature, ses droits et ses devoirs.

↳ — Fuyez donc, ô vous qui croyez ! tout ce qui touche de près ou de loin à la prostitution ; fuyez-la, car elle est l'œuvre des idolâtres, des juifs et des chrétiens ; fuyez-la,

autre a faits de son organisme sexuel, et, dans l'immense majorité des cas, c'est l'usage prématuré des femmes — dont il ne perd jamais absolument le goût — qui l'a lancé dans cette voie.

« L'exemple souvent cité, depuis Casper, du comte Caylus, si célèbre dans les fastes médico-juridiques de la pédérasie, justifie ces considérations. Cet homme, qui appartenait à une des plus grandes familles de Prusse, s'adonna à la pédérasie à l'âge de trente-deux ans : il était *non agens, sed patiens*. Il avait des amants pour lesquels il éprouvait tous les sentiments d'une maîtresse ardente et jalouse ; il leur adressait des lettres brûlantes — lues au cours du procès — et leur faisait des scènes de jalousie quand il croyait avoir à se plaindre de leur fidélité. Il avait fondé une société composée de sept pédéastes ; il donnait des soirées dans lesquelles des hommes se déguisaient en femmes et — *in muliebrem naturam transfigurati* — jouaient un rôle féminin. Dénoncé et traduit en justice, il se défendit devant les tribunaux, en alléguant « qu'il ne croyait pas avoir violé les lois de son pays ». Grâce aux puissantes influences dont disposait sa famille, il fut acquitté comme aliéné. Mais, ce qu'il faut ajouter, c'est que, dès le début, ce personnage déclara qu'il avait très largement abusé des femmes jusqu'à l'âge de trente-deux ans. C'était un désabusé du sexe. Le mot du grand Frédéric n'était donc, à proprement parler, point applicable à son compatriote, non plus qu'à ceux qui, sans distinction de frontières, agissent comme le comte prussien : « L'amour est un dieu perfide ; quand on lui résiste en face, il se retourne ». Le grand Frédéric avait d'ailleurs un renom de compétence bien établie. Voltaire, qui avait habité Sans-Souci, disait son hôte atteint de : postdamie.

« La pédérasie acquise est donc bien la règle ; c'est l'abus des femmes, ce sont les habitudes féminines vicieuses, c'est l'alcoolisme, dont il ne faut point omettre le rôle considérable, qui y conduisent.

« La pédérasie congénitale est la rarissime exception ».

car elle comporte la perte de la santé, ouvre notre corps aux pernicieuses influences du démon et des courants désorganisateur du mal ; fuyez-la pour vous, pour vos amis et pour les vôtres ; fuyez-la comme une chose absolument contraire à l'enseignement des prophètes.

ط — Ne faites pas comme les chrétiens qui disent beaucoup de bonnes choses, ont sans cesse de grands mots sur les lèvres et ne sont indulgents que pour leurs passions et leurs vices !

N'oubliez pas, ô vous qui marchez dans le droit chemin ! qu'il n'y a pas d'excuse pour un musulman parjure aux commandements de l'Islam.

ع — N'oubliez pas qu'il vous sera d'autant plus demandé qu'on vous aura donné davantage.

*
* *

DE LA TEUS'FIA OU DE LA GONORRHÉE

غ — Certes la *gonorrhée* — *teus'fia* — simple a existé de tout temps, car elle découle d'un coït trop ardent, souvent répété, accompli en grande sueur, quand on est fatigué, épuisé, un peu avant ou trop près de la cessation des règles; elle peut aussi résulter de l'absorption en trop grande quantité de certaines substances échauffantes, telles que les pistaches, les amandes du midi de l'Europe, les oignons et les aux, comme elle peut aussi accompagner des maladies générales ou de simples âcretés du sang ; mais il n'en est plus de même de la gonorrhée syphilitique, des ulcères ou chancres qui l'accompagnent, des bubons, des végétations en forme de crête de coq, de choux-fleurs et de lianes grimpantes. Cette

gonorrhée, qui constitue le *mal français*, mal que ces derniers attribuent aux Napolitains, aux Génois et aux Espagnols, est véritablement issue de la prostitution et de la malpropreté physique qui existent chez ces peuples, ainsi que dans plusieurs de leurs sectes religieuses où règne le dogme absurde de l'abandon du corps à la malpropreté et aux insectes.

ف — Mais que sont ces souffrances physiques, légitime punition des non croyants et des infidèles, à côté des souffrances morales qui incomberont aux parjures et aux infidèles au jour du grand jugement?

ق — Fuyez donc encore une fois, ô hommes! tout ce qui, dans cette ville de Stamboulida, vous pousse vers les temples impurs que la fameuse civilisation des chrétiens et des juifs a installés, en nombre si considérable, dans les anciens faubourgs de notre ville : Galata, Has-Keuy, Péra, Yeni-Cher, etc.

Dieu est puissant et miséricordieux !

س — Car il arrive souvent que notre cerveau, hanté par les libidineuses idées de derrière la tête, idées rendues encore plus puissantes par les mauvais exemples, semble, pareil aux tempêtes qui poussent le navire sur les écueils malgré le pilote, nous entraîner vers les images lascives d'une prostitution habile et savante. C'est alors une hantise qu'il faut combattre par la conjuration des bonnes actions, de la prière et de la soumission à Dieu.

ل — Il est également bon dans ce cas, conformément à l'opinion des savants traditionnistes, d'avoir recours à la médication religieuse et à la conjuration ou *Nathrah* de l'eau : pour cela, on prononce l'adjuration en étendant les deux mains sur le liquide qui doit servir aux ablutions générales, en disant : « Par toutes les paroles de protection révélées dans les deux derniers chapitres du Koran, je demande à Dieu de me mettre à l'abri de sa colère, de ses vengeances,

du mal qui peut arriver à ses serviteurs et des méchancetés du démon ».

— Quant à la médication religieuse par la prière, écoutez maintenant, ô vous qui croyez ! ces paroles que j'emprunte à l'uléma, le savant Djélâl-ed-din, Abou Soleiman Dâoud :

« La prière a certainement des effets matériels salutaires ; car, en outre du contentement intérieur qu'elle nous donne, elle facilite le bien-être du corps par l'exécution des positions et postures diverses qu'elle réunit : se mettre debout, s'incliner, se prosterner, se tenir en repos, se ramasser en faisant la déclaration de l'unité divine, en accomplissant les actes d'adoration et d'humiliation devant Dieu, facilite le jeu des articulations, assouplit la plupart des organes et provoque avec la rapidité de la digestion l'élimination des deux grandes déjections du corps, l'urine et les matières fécales ».

Priez donc pour vous maintenir en santé et pour recevoir les secours qui vous empêcheront de tomber dans les tentations démoniaques de la prostitution¹.

¹ Voir, au sujet des *propriétés physiologiques et curatives* de la prière musulmane, l'appendice A, page 243.

CHAPITRE V

DE L'AVORTEMENT ET DE SES CONSÉQUENCES

SOMMAIRE : La prostitution mère de l'avortement. — Les fonctions du cerveau. — Opinion de quelques docteurs de la loi musulmane sur l'avortement. — L'âge de la matrice. — Moment de la conception. — L'Islam et l'avortement. — Les fausses interprétations des savants turcs. — Résumé. — APPENDICE : La sage-femme sanglante du palais impérial de Constantinople. — Un voyage à Brousse. — Les ouvrières avorteuses d'un vice-consul français.

Au nom du Dieu clément et miséricordieux !

! — La prostitution est non seulement la mère de tous les coïts illicites, de tous les vices, de toutes les folies génésiques, ainsi qu'il ne m'a été que trop facile de vous le démontrer, mais elle a ceci de particulièrement terrible, qu'elle pousse ses prêtresses au crime le plus condamnable de tous les crimes :

Je veux parler de l'avortement.

— Quand l'intelligence spirituelle, qui réside dans le cerveau, ne possède plus l'équilibre nécessaire pour former la raison et la sagesse des actions, les mauvaises influences s'emparent en partie de ses actions vibratoires et provoquent des altérations dans la nature des pensées qui, cessant de s'engendrer harmonieusement, ne produisent qu'un désordre plus

ou moins profond de toutes les sensations de l'être humain.

ب — Alors se manifestent ces actions déséquilibrées du cerveau, dont la première étape est le nervosisme ou l'hystérie ; la seconde, les crises de nerfs, les maladies convulsives et l'épilepsie ; la troisième et la dernière, la folie complète et la mort, ou plutôt la décomposition de l'organisme vivant, car la mort, vous le savez, ô vous qui croyez ! n'existe qu'en apparence et n'est, en réalité, qu'un *mot vide de sens* et de raison, puisque tout ici-bas se compose et se décompose pour mieux se renouveler.

ث — Je n'ai pas à vous entretenir, ô hommes ! de la nature des pernicieuses influences qui peuvent provoquer et amener la déchéance de l'homme ; mais ce que je puis vous dire ici, c'est que les mauvaises pensées, qui conduisent l'homme et la femme à la prostitution, suggèrent et engendrent rapidement la pensée et l'accomplissement de l'avortement.

ج — Or l'avortement est absolument interdit par notre saint Prophète, qui, en défendant de tuer l'homme, de commettre l'adultère, a également défendu de tuer les enfants. Et par le mot enfant il faut entendre, suivant tous les traditionnistes, aussi bien le germe qui se développe dans la matrice que l'être absolument formé dont la vie va s'écouler dans cette autre matrice qui s'appelle le monde.

ح — La prostitution, sous forme d'adultère ou sous toute autre forme, étant un vice, quoi de plus naturel que ce vice produise un crime !

خ — Et, si l'on appelle crime l'onanisme simple ou complexe, quel nom devra-t-on donner à cet acte monstrueux qui constitue l'assassinat froidement prémédité de l'ange qui, du fond de la matrice, s'écrie au moment du coït : « Une goutte, Seigneur, un germe ¹ » !

¹ Voir le chap. II, livre I^{er}, page 51.

ۛ — Certains docteurs ont considéré l'avortement encore plus comme une folie que comme un crime ; mais, en soutenant cette thèse, contraire à la vérité, ils avaient oublié ces paroles du Prophète, qu'Asmâ, fille de Jezid, a souvent répétées depuis :

« J'ai entendu le Prophète dire : Ne tuez pas vos enfants secrètement par les voies qui vous sont insaisissables, car le malheur atteindra plus tard ceux que vous aurez conservés ».

ۛ — Laissez donc, ô vous qui croyez ! la pratique des avortements aux continuateurs des Romains, païens ou chrétiens, qui, sous le nom de Francs, envahissent petit à petit toutes nos villes et nos campagnes.

ۛ — Quelques femmes, même parmi les musulmanes, ont recours à l'avortement sous le prétexte coupable de maintenir leurs mamelles dans leur dureté et leur éclat primitifs, et d'éloigner de leur ventre les rides accusatrices. Mais les malheureuses ignorent-elles donc qu'en se livrant ainsi à ces pratiques infanticides elles s'exposent souvent à la mort, et, toujours, à des désordres graves, dont le moindre n'est pas la stérilité ?

ۛ — D'autres femmes, poussées par leur amant, ou par de mauvaises conseillères, croient pouvoir cacher leur faute en détruisant le signe révélateur. En agissant ainsi, elles peuvent bien se soustraire au jugement du monde, mais se soustrairont-elles à celui de Dieu ? Et soustrairont-elles leur santé aux conséquences physiologiques que provoque un tel trouble dans les fonctions organiques ?

Dieu est juste, tout-puissant et terrible, même dans sa miséricorde !

Il en est qui disent que l'avortement est moins coupable quand il est provoqué dans le premier mois de la grossesse.

C'est là un sophisme, et un sophisme dangereux, car il est démontré, par la parole de vérité irréfragable du saint Pro-

phète, qu'il y a vie et intelligence organique dès que la gouttelette du sperme a pénétré dans l'œuf qui s'est logé, après chaque menstrue, dans la cavité de la matrice. N'est-ce pas, en effet, peu après cette pénétration du germe que l'œuf devient embryon, et que l'ange de la matrice écrit le sexe de l'individu qui en sortira, le terme de son existence, les œuvres qui en rempliront les jours, et le sort malheureux ou heureux qui lui est destiné?

Le Prophète, pour mieux sanctifier le grand acte qui se passe alors dans la matrice de la femme, et pour mieux vous pénétrer de l'horreur du crime que vous accomplissez quand vous faites avorter cette dernière, n'a-t-il pas dit que « la mère qui meurt dans les douleurs de l'enfantement est mise au rang des martyres et, comme telle, a droit d'entrer immédiatement dans le Paradis ».

Fuyez-donc, ô vous les femmes fidèles! toutes pratiques ou toutes médications pouvant amener l'avortement!

Dieu sait le caché et le secret de toutes choses; il gouverne tout par sa sagesse!

Des flatteurs turcs, faux savants que Dieu confonde! ont voulu donner à la tradition que j'ai rapportée au chapitre iv du livre des principes une signification mensongère¹. Ils ont dit et affirmé que, en permettant de médicamenter la femme dans le but de supprimer ses règles, le Prophète avait sous-entendu autorisé, dans certains cas, la provocation de l'accouchement anticipé par l'emploi de médicaments administrés intérieurement et extérieurement. Qui ne voit qu'en prêtant à cette tradition cet esprit si contraire au

¹ Voici, pour la facilité du lecteur, cette citation qui se trouve à la page 53 du chapitre indiqué par le Khódja : « D'autre part, une tradition émanée du Prophète permet à la femme de se médicamenter pour supprimer ses règles, mais à condition que le médicament ne puisse nuire ».

Koran et à la loi de l'Islam, ces faux savants ont voulu mettre les ténèbres à la place de la lumière? En autorisant la femme à se médicamenter, alors qu'elle est travaillée par son sang, la tradition et les premiers docteurs de la loi ont voulu dire, et ont dit en effet, qu'il était permis, avec le consentement de l'époux ou des proches, et avec celui de la femme, de lui administrer des drogues pour diminuer ou supprimer ses règles dans un but de salut, c'est-à-dire pour arrêter par exemple une hémorragie ou faire face à d'autres indications urgentes, dans le seul intérêt de la malade. Et, ajoute bien nettement la tradition, à condition que le médicament ne puisse nuire:

Où y a-t-il là, ô hommes ! une seule phrase, un seul mot dont on puisse s'autoriser pour permettre l'avortement?

Dieu est puissant, savant et miséricordieux !

APPENDICE

LA SAGE-FEMME SANGLANTE DU HAREM IMPÉRIAL DE CONSTANTINOPLE ET LES AVORTEUSES D'UN VICE-CONSUL FRANÇAIS

On a vu combien le Khôdja défend avec énergie les manœuvres coupables de l'avortement. En revenant sur une tradition, assez vague en somme, il s'efforce de démontrer l'esprit véritable du Koran, qu'il oppose aux interprétations capricieuses et bizarres qu'en ont données certains savants ottomans dans le but de flatter les passions politiques de leur maître.

C'est cette interprétation fantastique de la tradition que j'ai déjà indiquée, qui a donné naissance aux avortements exécutés en Orient chez les femmes du palais. C'est d'elle dont s'autorise encore le Sultan actuel pour entretenir dans le harem impérial une maîtresse sage-femme, dont le titre seul, *la sage-femme sanglante*, indique suffisamment la nature de ses fonctions abortives et politiques.

Mais ce n'est pas seulement chez les Turcs et les musulmans que l'on rencontre l'usage de cette pratique, si commune en Turquie et si contraire au Koran et à ses principes ; on la rencontre surtout chez les Levantins, les Grecs, les Arméniens, les catholiques orthodoxes ou romains, et chez tous les orientaux. C'est de ceux-ci qu'elle est passée aux musulmans, aux Turcs particulièrement, car, nulle part, je

ne saurais trop le répéter, le Koran ne permet une telle pratique. Il ne renferme pas un verset, pas une ligne dont on puisse s'autoriser en faveur de cette opération criminelle. J'ajoute qu'elle est, en elle-même, absolument contraire aux principes de l'Islam. Malheureusement, il en est des prêtres musulmans comme des prêtres chrétiens : les uns et les autres ont fait dire à leurs maîtres beaucoup de choses que ces derniers n'ont jamais dites. Histoire de flatter les grands et de satisfaire leurs propres passions.

Cette question de l'avortement me rappelle une anecdote qui a sa place tout indiquée dans cet appendice.

Vers la fin de septembre 1865, après le choléra, je fus envoyé de Constantinople à Brousse, avec la mission d'étudier les altérations qui étaient survenues dans la nature des eaux thermales de cette ville, après le fameux tremblement de terre qui avait détruit une partie de ses demeures. Je fis la traversée de la Corne-d'Or à Moudania, le port de Brousse, en compagnie d'un important filateur de soie, alors agent consulaire français à Brousse, feu M. Brotte. Ce compatriote, chez lequel je logeais pendant mon séjour dans cette ancienne capitale ottomane, et dont j'ai gardé un excellent souvenir, car c'était un parfait honnête homme, de mœurs austères et toutes patriarcales, comme on en rencontre encore dans quelques vieilles familles protestantes, me fit visiter la ville dès le lendemain de notre arrivée. Dans le cours de notre excursion nous arrivâmes devant sa filature, alors en pleine prospérité. Nous y entrâmes. Plus de trois cents femmes et jeunes filles chrétiennes, grecques, arméniennes et levantines, y travaillaient.

En parcourant les métiers, mon hôte fut frappé par l'absence de plusieurs de ses ouvrières :

— Qu'est donc devenue une telle? demanda-t-il à un confremaitre.

— Elle est chez elle depuis hier;... mais elle reviendra demain.

— Est-elle malade ? questionna de nouveau M. Brotte.

— Oh non ! Elle m'a demandé deux jours de congé pour se faire avorter.

— Ah !

Nous continuâmes notre visite.

Pendant sa durée, mon hôte s'enquit du motif qui tenait éloignées plusieurs de ses ouvrières. La réponse, faite par des hommes ou par des femmes, fut toujours la même :

— Une telle?... Elle se fait avorter.

Elle se fait avorter. Cela était dit sans gêne, sans difficulté, absolument comme s'il eût été question de la chose la plus simple du monde.

Et, de fait, pour ces êtres, fanatiques, mais sans principes, c'était là une pratique des plus banales, des plus vulgaires..., sans aucune importance !

Et que l'on ne s'imagine pas qu'il en est ainsi dans le bassin méditerranéen seulement. Il en est de même dans l'Inde, chez les non-musulmans. Toutes les indiennes, veuves ou ayant un amant, connaissent les drogues et les pratiques qui font avorter. Beaucoup de jeunes filles mêmes ont sur ce sujet des notions très avancées. Quand l'avortement résiste à leurs pratiques, les veuves enceintes prétextent un pèlerinage ou un voyage et s'en vont faire leurs couches au loin, afin d'éviter leur exclusion de la caste à laquelle elles appartiennent.

Mais n'en était-il pas de même dans l'antiquité ? L'avortement n'était-il pas une pratique courante chez les courtisanes de Rome ? La lecture d'Ovide ne laisse aucun doute à cet égard. Voici, en effet, comment s'exprime le maître écrivain de l'*Art d'aimer*, dans sa quatrième élégie du livre II des *Amours* : « Quoi, dit-il, de peur que les rides de

LIVRE TROISIÈME

LA MAGIE



(S'AH'EUR)

« Ne convoitez pas les biens par lesquels Dieu
vous a élevés les uns au-dessus des autres.
Les hommes auront chacun une portion corres-
pondante à leurs œuvres, et les femmes aussi.
« C'est à Dieu que vous demanderez ces dons.
à la connaissance de toutes choses ».

(Koran, chap. lv, v. 36.)

CHAPITRE PREMIER

LES MYSTÈRES DE L'AMOUR

SOMMAIRE : La clef qui ouvre toutes les portes. — La science vulgaire et la science cachée. — L'amour comme seul principe de vie et de mouvement. — Ce qu'il faut *savoir, vouloir, oser et taire*. — Retour sur la copulation et la fécondation. — La vie universelle et individuelle. — Les paroles sacrées et mystérieuses. — L'art de coïter divinement. — Résumé de cette *porte* ou chapitre.

! — C'est ici la clef qui ouvre toutes les portes ¹ de ce *Livre des lois secrètes de l'amour!*

Que Dieu fasse paix et miséricorde à son humble et fidèle serviteur !

ب — Vous avez entendu, ô hommes! tout ce que l'histoire, la science vulgaire, la philosophie et la religion enseignent de principal sur l'homme et la femme, et sur les relations qui, en les unissant, les ramènent à l'*unité primitive*.

س — Vous allez entendre maintenant, ô vous les croyants! ce que la science secrète, la science qui se transmet de bouche en bouche, celle dont tout le monde parle et que peu de personnes possèdent, celle qui fut inspirée à Adam, à Abraham, à Elie, à Moseh, à Jésus, fils de Marie, à Mohammed et à

¹ Les Arabes appellent *portes* les chapitres principaux qui sont à un livre ce que la porte ordinaire est à une maison ; les *portes* sont donc les chapitres qui contiennent les principaux passages de l'ouvrage.

tous les prophètes, révèle sur cette essentielle question de la vie et de l'amour.

ث — Mais, allez-vous me dire, ô vous qui écoutez mes paroles ! existe-t-il donc deux sciences ?

Non. Il n'y a qu'une science, comme il n'y a qu'un Dieu.

Mais il y a dans cette science, comme dans toute la nature, l'essence et le parfum : le parfum qui se répand dans l'air et perd de sa force en se diluant, en se fractionnant à l'infini.

ج — Tous les cerveaux ne peuvent porter et contenir le même degré de connaissances : les uns restent toute la vie, comme ceux des enfants, plus enclins au mal qu'au bien, curieux des choses terrestres et nullement portés vers celles de la science ; d'autres arrivent à un certain degré de développement et sont aptes à acquérir la connaissance de quelques parties de la vérité ; d'autres, enfin, ceux-là en très petit nombre, parviennent à un développement qui leur permet de s'élever aux puissantes conceptions de l'*Intelligence suprême*.

ح — Quant à la masse de l'humanité, elle constitue un fond vaseux, mauvais, capable de corrompre les nobles essences qui le pénétreraient ; transformant en vinaigre le jus pur du raisin et changeant le bien en mal !

خ — Il faut donc être prudent dans la divulgation des secrets de la science, afin de ne pas mettre entre les mains des hommes méchants des armes dont ils pourraient se servir au détriment des autres hommes.

C'est ce commandement auquel Jésus, fils de Marie, fait allusion, quand il recommande de ne point *jeter les perles aux porceaux*.

د — Et c'est parce que les perles ne doivent pas être jetées aux porceaux, que la science s'est, de tout temps, divisée en deux parties : la première, considérée, en son

essence, comme secrète ou occulte ; la seconde, comme vulgaire ou exotérique.

L'une de ces parties est pour les sages, les hommes de bonne volonté, les travailleurs du cerveau, les initiés.

L'autre est pour le vulgaire, la masse des demi-savants, et pour tous les cerveaux n'étant parvenus qu'au second degré de leur épanouissement.

Dieu seul est savant, tout-puissant, sage et miséricordieux !

ۛ — Si donc j'ai consacré une partie de mes veilles à écrire cette troisième partie de mon *KTAB GÉNÉRAL* de la grande science humaine¹, c'est qu'il y a dans l'amour et dans son action fécondatrice une puissance tout à la fois occulte et vulgarisée. Ce qui en a été vulgarisé, vous le savez maintenant. C'est ce qui a fait le fond des deux premières *portes* ou parties de ce livre. Ce qui est resté occulte, vous allez en avoir la connaissance.

- Est-ce à dire que je vais tout vous dévoiler ?

Certes non ! Il est des choses que je ne puis confier à la plume et à l'indiscrétion de ces feuilles de papier.

Ces choses-là ne se communiquent que de bouche à bouche, après les longues épreuves et cérémonies d'usage². Mais tout ce qu'il est permis de révéler aux savants et aux sages vous allez le savoir.

ۛ — Les hommes ne voient dans l'*amour* que cet acte auquel les poussent les fonctions de leur cervelet, cette partie du cerveau dans laquelle résident les esprits ou les forces de la conservation et de la vie organique ; car les esprits sont des forces, des puissances, et non des individualités, des *entités*,

¹ Le Khôdja parle ici du manuscrit dont le *Livre des lois secrètes de l'amour* n'est que la troisième partie.

² C'est à l'initiation de certaines sociétés secrètes que le Khôdja fait allusion dans cette phrase.

ainsi que le croit le public. Ils ne voient dans ce grand acte, dans ce moment suprême, qui fait d'eux des êtres semblables à Dieu, que le plaisir et la volupté qui en découlent. Quand ils recherchent le coït, ils ne le font que pour satisfaire leurs passions, leur vanité et leur soif des jouissances corporelles. Ils coïtent comme les animaux boivent, mangent et *fonctionnent*, c'est-à-dire sans intelligence, sans la connaissance de l'acte qu'ils accomplissent. Ce n'est pas l'ange qui est actif en eux; c'est l'animal, c'est la bête! Ils vont à la femme comme les quadrupèdes vont à la femelle. Au lieu de retremper leur *âme* dans les splendeurs de la procréation, de la dispensation de la vie, de son principe, de sa raison d'être, de son printemps embaumé, ils se souillent dans les fanges de l'ignorance et de la bestialité; d'anges qu'ils étaient ils deviennent démons!

ز — Des recommandations des prophètes et de Mohammed, ils n'ont rien compris. Ils ont matérialisé l'esprit des lettres et de la loi. Ils ont mis le corps avant l'âme, la charrue avant les bœufs; le *ia* avant l'*alif*¹.

س — Ils n'ont pas compris, ou ils n'ont pas vu que l'amour c'est le *FIAT LUX* du livre de Moïse; la loi divine de la vie et de sa conservation à travers les espèces, les variétés, les continents, les mers, les mondes et les espaces; l'acte *supernaturel* par excellence; une réminiscence paradisiaque; le plus beau des cantiques adressé par la créature au Créateur; la raison d'être de la vie dans ses manifestations à travers les êtres et les choses. Le *pourquoi* et le *comment* de toute la création!

ش — Et c'est parce qu'ils n'ont rien compris de toutes ces

¹ *Ia*, dernière lettre de l'alphabet arabe; *alif*, première lettre du même alphabet (P. de R.).

vérités, que les hommes se sont livrés aux passions dérégées de leur sens génésique ; qu'ils se sont abandonnés à la prostitution, à la sodomie, à l'onanisme, à la pédérastie avec les femmes, les hommes, les enfants, les animaux mâles et femelles, et à toutes ces folies de la chair révoltée dans le feu des tentations révolutionnaires allumé dans leur cerveau, mal équilibré et enfantin, par le Malin, le Chitan, l'esprit de la mort et de la décomposition, toujours en hostilité avec l'esprit de vie et de procréation.

ص — Ils n'ont rien entendu des prophètes, et ils ont péché.

ص — Ils ont péché, car ils n'ont pas compris les recommandations de Mohammed ; ils ont écouté, sans garder et sans comprendre la valeur de ces paroles :

« Nous avons créé l'homme de l'argile fine ».

« Ensuite nous l'avons fait d'une goutte de sperme fixée dans un réceptacle solide ».

« De sperme, nous l'avons fait un grumeau de sang ; le grumeau de sang devint un morceau de chair, que nous avons formé en os, et nous revêtîmes les os de chair ; ensuite nous l'avons formé par une seconde création. Béni soit Dieu, le plus habile de tous les créateurs » !

« Après avoir été créés vous mourrez ».

« Vous serez ressuscités ensuite au jour de la résurrection ¹ ».

Ces mêmes hommes savent que le Koran, pour mieux indiquer tout ce qu'il doit y avoir de chaste, d'élevé et de pur dans le véritable coït, pratiqué *au nom de Dieu*, a ainsi formulé, dans le chapitre xxiv, la manière dont doivent se tenir les véritables croyants et croyantes :

« Commande aux croyants de baisser leurs regards et

¹ Koran, chap. xxiii, v. 12, 13, 14, 16.

d'être chastes. Ils en seront plus purs. Dieu est instruit de tout ce qu'ils font ».

« Commande aux femmes qui croient de baisser leurs yeux et d'être chastes, de ne découvrir de leurs ornements que ce qui est en évidence, de couvrir leurs seins d'un voile, de ne faire voir leurs ornements — charmes — qu'à leurs maris ou à leurs pères, ou aux pères de leurs maris, à leurs fils ou aux fils de leurs maris, à leurs frères ou aux fils de leurs frères, aux fils de leurs sœurs ou aux femmes de ceux-ci, ou à leurs esclaves, acquis de leurs mains droites ou reçus en cadeaux, ou aux domestiques mâles qui n'ont point besoin de femmes ¹, ou aux enfants qui ne distinguent pas encore les parties sexuelles d'une femme. Que les femmes n'agitent point les pieds de manière à faire voir les charmes cachés. Tournez vos cœurs vers Dieu, afin que vous soyez heureux ».

« Mariez vos serviteurs probes à vos servantes ; s'ils sont pauvres, Dieu les rendra riches, car Dieu est immense et il sait tout ».

« Que ceux qui ne peuvent trouver un parti à cause de leur pauvreté, vivent dans la continence jusqu'à ce que Dieu les ait enrichis de sa faveur. Si quelqu'un de vos esclaves vous demande son affranchissement par écrit, donnez-le lui si vous l'en jugez digne. Donnez-leur quelque peu de ces biens que Dieu vous a accordés. Ne forcez point vos servantes à se prostituer, si elles désirent se prémunir contre la prostitution, en vue des biens de ce monde. Si quelqu'un les y forçait, Dieu sera indulgent et aura pitié d'elles, de ce qu'elles n'ont fait le mal que par contrainte ».

↳ — Qui ne voit, à l'audition de ces paroles et à beaucoup

¹ Cette phrase du Koran doit s'appliquer aux vieillards comme aux eunuques (P. de R.).

d'autres que je pourrais citer, si elles ne devaient me conduire trop loin, que notre saint Prophète, Mohammed, a voulu ramener à son principe de pureté divine les relations sexuelles entre l'homme et la femme.

S'il avait dit le secret de ses recommandations, si l'*Inspireur* du Koran avait expliqué le mystère de l'amour, les peuples auraient encore bien moins compris et se seraient laissés aller davantage à tous les délits sexuels condamnés par le saint livre.

↳ — Il est donc bon que nous autres, Khôdjas, nous sachions, nous voulions, en tant que ce que nous voulons soit conforme à la vérité et à la justice, et que nous osions faire et dire ce qui doit être fait et dit, tout en nous taisant sur l'origine et la valeur réelle de certaines pratiques.

Il faut, en un mot, comprendre ce quaternaire de la véritable science, de la science des prophètes et des initiés :

SAVOIR, VOULOIR, OSER, SE TAIRE.

ε — Certes, tout dépend ici-bas de la manière dont les faits sont envisagés. Si nous coïtons comme nous mangeons ou accomplissons les autres actes organiques, nous ne pouvons éprouver qu'une sensation vulgaire de satisfaction matérielle, dans laquelle notre esprit ne joue qu'un rôle secondaire. Tout autre est le coït effectué par nos organes, sous la suggestion de notre esprit, ce sultan du corps qu'il devrait toujours commander, mais dont il est trop souvent l'esclave. Dans ce dernier cas, le coït devient la manifestation directe, en puissance et en énergie, de l'esprit même. Si celui-ci est fortement empreint de l'idée qu'il accomplit un acte divin, le faisant, pour un instant, l'égal de Dieu, dont il possède la

puissance créatrice et vivifiante, qui donc osera dire que, sous l'empire de cette force intellectuelle, poussée jusqu'à un suprême orgueil, le coït n'offrira pas à l'homme des sensations plus ardentes, une éjaculation plus puissante et une jouissance plus vive?

غ — Qui donc osera dire que l'enfant, conçu dans ces conditions de l'esprit, ne sera pas un enfant plus sain, plus vigoureux, plus intelligent que celui qui résultera d'un coït banal, matériel et brutal?

ف — Ne sait-on pas qu'un enfant procréé sous l'empire de l'ivresse alcoolique est un enfant malingre, chétif, lymphatique et même scrofuleux; sujet aux troubles du cerveau, aux désordres de ses nerfs, inconscient le plus souvent de ses actes, capable de toutes les aberrations mentales?

— Et qui ne sait qu'un coït de colère, de violence et de haine, un coït où, seule, la bête se manifeste, est un coït souvent stérile, toujours néfaste par ses résultats *décoordonnés*?

ق — Est-ce que, dans le courant des premières semaines de la grossesse, le ventre de la mère n'est pas accessible à toutes les suggestions, à toutes les influences de la vue, de la pensée et des forces psychiques ambiantes?

Et, s'il en est ainsi, comment ne pas reconnaître l'influence d'une volonté forte et puissante, sur le résultat de la copulation; sur cet œuf si impressionnable, et si soumis aux forces psychiques *imaginatives*?

ك — O vous qui croyez! coïtez donc suivant les enseignements du Koran. Coïtez par l'esprit, avec votre âme élevée vers Dieu; coïtez comme un créateur, comme un homme puissant en œuvres et en force, ayant conscience de ce qu'il fait, et vous aurez ainsi une jouissance double, une éjaculation vigoureuse et des enfants sains et puissants!

ل — Faites du coït une œuvre divine, un acte de *puissance*

créatrice, un devoir agréable, auquel vous ferez participer vos femmes en partageant avec elles votre jouissance et votre noble félicité.

— Elancez-vous ensemble vers les béatitudes du jardin¹ ; allez en mesure, en vous donnant de doux noms, en célébrant les louanges de Dieu. Ayez *devant vos yeux des images* d'enfants admirables de forme et de beauté ; soyez vigoureux, mais sans brusquerie ; au besoin, sachez vous contenir pour attendre que votre compagne de voyage soit au même point que vous ; ne brusquez rien, ne précipitez rien ; savourez toutes les joies de la route en *gourmets* et non en *goulus*... Quand l'instant suprême viendra, que le ciel s'ouvrira pour vous inonder de sa flamme divine, donnez un coup énergique, faites pénétrer votre *Dkeur* aussi avant que possible, et lancez votre sperme en prononçant la formule sacrée et magique :

Au nom du Dieu... clément et miséricordieux !

Ainsi, comme je vous l'ai déjà dit, vous vous rendrez favorable le bon ange, l'ange blanc de la conception, et vous chasserez le démon hors de la matrice de la femme et de votre corps².

¹ Le Paradis.

² Ces conseils du Khôdja rappellent singulièrement ceux que j'emprunte à Ovide (*Art d'aimer*, liv. II) :

« Allez doucement dans l'hyménée et ne vous hâtez pas d'atteindre le but ; ne laissez pas votre maîtresse en arrière, et ne souffrez pas non plus qu'elle vous devance dans la course. Le plaisir n'est parfait que lorsque, également vaincus, l'homme et la femme rendent en même temps les armes ».

« J'aime à entendre la voix émue de ma maîtresse exprimer son bonheur et me prier de le faire durer ».

« Qu'il m'est doux de la voir se pâmer de plaisir et me demander merci.

« La nature n'a point accordé cet avantage à la première jeunesse de la femme ; il est réservé à l'âge qui suit le septième lustre ».

« A cet âge, et même à un âge plus avancé, les femmes, instruites par l'expérience, qui seule forme les artistes, savent mieux tous les secrets de l'art d'aimer ».

Après avoir été pendant une seconde plus qu'un homme, un collaborateur du Dieu créateur, un ouvrier du *grand Architecte* de la nature, vous reprendrez doucement haleine dans les bras de votre compagne.

٥ — Le grand œuvre ainsi terminé, ablutionnez-vous, parfumez-vous et rendez de nouveau grâces à Dieu, car vous aurez collaboré à l'acte suprême de la vie universelle et individuelle ; vous aurez été un engendreur, un vivificateur, un éjaculateur de la vie et de l'intelligence.

RÉSUMÉ

En obéissant aux lois édictées par l'inspirateur des prophètes¹ et de Mohammed en particulier, vous aurez un triple profit :

٣ — Vous ferez acte de croyant, s'assurant les félicités de la vie supra-terrestre dont celle-ci n'est que le vestibule.

٤ — Vous augmenterez votre jouissance corporelle de toute l'ineffable jouissance de votre esprit. Vous jouirez donc doublement.

٥ — Vous donnerez la vie à des enfants sains, solides, bien constitués physiquement et moralement, destinés à marcher droit dans le sentier de la vie terrestre.

Et voici le premier, le plus grand mystère de l'amour actif et coïtant.

Louange soit au Dieu unique, puissant et miséricordieux !

¹ L'ange Gabriel (P. de R.).

CHAPITRE II

DE LA CIRCONCISION

SOMMAIRE : La circoncision dans l'histoire et chez les Juifs. — L'Islam et la circoncision. — Est-elle un acte religieux? — Du baptême des musulmans. — Comment on peut être bon croyant sans être circoncis. — La circoncision et l'onanisme. — La circoncision au point de vue du coït, de l'hygiène et de la médecine. — La circoncision et la syphilis. — Effet moral et social de la circoncision. — APPENDICE : Les apôtres Pierre et Paul devant la circoncision.

۞ — Dieu est savant!

Il est le maître absolu, la lumière des lumières, la vie des vies, le fécondateur par excellence ; il est le commencement et la fin, le fini et l'infini!

ب — Vous venez de voir le premier secret des lois de l'amour ; voici, ô vous qui croyez! le second. Ouvrez bien les oreilles de votre entendement, écoutez, et faites votre profit de ce que je vais vous dire.

ع — Beaucoup pensent que la circoncision est un acte purement religieux, imposé par notre saint Prophète, que son nom soit à tout jamais béni! à ceux qui suivent les lois de l'Islam ou de la *résignation à Dieu*.

ح — C'est là une erreur, ainsi que je vais vous le démontrer, s'il plaît à Dieu.

La circoncision existait chez les juifs comme marque de

leur foi et signe de leur baptême, avant, bien avant la venue de Mohammed; mais les juifs n'ont pas eu l'initiative de cette opération. Avant eux, des peuples du continent asiatique la pratiquaient, sinon au point de vue religieux, du moins au point de vue hygiénique et social.

ζ — C'est aux Egyptiens, un des peuples les plus anciens, que les Israélites empruntèrent cette opération, dont ils firent, par la suite, le signe indélébile de leur croyance. Elle constitua plus tard le véritable baptême national et devint ainsi l'acte religieux le plus important du judaïsme.

Quand Mohammed nous apporta la bonne nouvelle de l'Islam, la circoncision, pratiquée suivant le mode israélite, ou suivant différentes méthodes employées par des tribus de toute la presqu'île arabique¹, existait à l'état de coutume générale. L'histoire de la circoncision se perd dans les temps mythiques.

Les chrétiens et les sabéens faisaient seuls exception. Quant aux disciples de Jean-Baptiste, ils étaient alors circoncis, comme ils le sont encore, mais, chez eux, cette opération ne s'est pas transformée en baptême, ils ne la pratiquent qu'au point de vue hygiénique et comme marque de leur origine israélite. Il en est de même des chrétiens abyssins.

ζ — Mohammed, béni soit son nom ! ayant constaté les bons effets hygiéniques et sociaux de la circoncision, la laissa aux croyants, mais sans en faire une obligation *absolument religieuse*.

¹ Il existe encore dans certaines tribus des environs d'Aden, mais un peu dans l'intérieur des terres, des familles entières où la circoncision est pratiquée du haut en bas du pénis, par l'enlèvement de tout l'épiderme dont l'extrémité forme le prépuce. J'ai vu à Constantinople, entre les mains d'un médecin polonais au service de l'armée turque, une pièce anatomique constituée par un de ces pénis, pris par mon confrère sur le cadavre d'un homme issu d'une des tribus dont je viens de parler (P. de R.).

ح — C'est donc un tort de voir dans l'opération du prépuce un sacrifice rappelant, même de loin, ceux qui se pratiquaient à La Mecque par les idolâtres.

د — C'est également un tort, vous le savez, ô vous, les véritables croyants ! de voir dans cette ablation une cérémonie religieuse, conforme à celle des juifs.

ذ — La circoncision n'est ni un baptême pour nous, ni une affirmation de notre foi. C'est un acte d'obligation imitative, dont on peut cependant se dispenser en cas de danger ou d'empêchement naturel¹.

ر — Ceci dit, pour répondre plus particulièrement aux assertions mensongères des juifs, des chrétiens et des idolâtres, j'ajoute que cette opération, exécutée généralement par un barbier public, doit être vivement recommandée à tous les bons musulmans comme une pratique légale, hygiénique et même religieuse, si on juge convenable de l'appuyer de l'autorité de la loi.

ز — Mais la circoncision, telle que nous la pratiquons,

¹ Cette affirmation du Khôdja paraîtra peut-être très osée à beaucoup de nos lecteurs.

On va voir qu'elle est absolument conforme à l'esprit de l'Islam et à son culte : en effet, conformément au code d'Ibrahim-Haleby, le jour de la circoncision n'est pas celui où l'on donne un nom nouveau à l'enfant, ou au néophyte, c'est-à-dire le jour où l'on pratique la cérémonie qui se rapproche le plus du baptême, tel que l'entendent les juifs et les chrétiens.

Cette cérémonie peut avoir lieu pendant les quarante jours qui suivent la naissance de l'enfant ; mais l'usage veut qu'elle se fasse le jour même de sa naissance, après les trois premières heures canoniques qui la suivent. Point n'est besoin de l'imam de la mosquée pour la pratiquer : le père de l'enfant, ou à son défaut le tuteur naturel, a le droit de procéder à cet acte et de donner à l'enfant le nom qu'il lui plaît, mais non sans avoir au préalable pris l'avis de la mère.

Dans les villes, c'est généralement l'imam qui procède à cette cérémonie ; mais, je le répète, sa présence n'est pas indispensable et obligatoire.

Rien de plus simple, du reste, que cette formalité.

Si c'est l'imam qui l'opère, il n'a qu'à s'approcher de l'enfant et à prononcer à son oreille droite les paroles de l'*Esann* et à celle de gauche

à des vertus singulières qui font que, si on peut être bon musulman, fidèle à la loi de l'Islam, sans être circoncis, il n'est pas moins vrai que tout croyant doit faire circoncire ses enfants, et cela pour les causes et les motifs qui suivent :

1 — 1° L'enlèvement du prépuce, tout en facilitant le développement du *Dkeur* et en augmentant sa puissance, ou plutôt sa force, préserve l'enfant des démangeaisons produites par l'accumulation de la matière sébacée sécrétée par la muqueuse qui enveloppe la base du gland. En le préservant de ces démangeaisons irritantes, il lui enlève le désir de se frotter le *Dkeur* et, par conséquence naturelle, toute idée, toute pratique et tout désir d'onanisme.

2 — 2° Plus tard, chez l'adulte, ou le jeune homme pour lequel se lève l'aurore des plaisirs du coït, la circoncision, en facilitant le développement et la force du *Dkeur*, le mettra à même de mieux profiter de ses ablutions, et de

la prière de l'*Ikameth**; ces deux prières prononcées, l'iman ou le père ou le tuteur, s'adressant à l'enfant même, lui dit :

« Ibrahim... (ou Ali, ou tout autre des noms indiqués par le père et acceptés par la mère) est ton nom ».

On voit qu'il y a loin de cette simple cérémonie au baptême proprement dit des juifs ou des chrétiens.

On peut certainement pratiquer la circoncision le jour même où l'on a donné le nom à l'enfant, mais aucun texte de loi n'en fait une obligation.

J'ajoute que la circoncision est si peu un baptême qu'elle n'est jamais imposée aux chrétiens adultes qui embrassent l'Islamisme.

On peut lire à ce sujet ce que j'ai raconté dans la *Turquie officielle* relativement à l'abjuration de la religion arménienne par Chabaz effendi, un des jurisconsultes les plus éminents de l'empire Ottoman (Voir *Turquie officielle*, chap. x, pages 249 et suivantes).

* *L'Esann* est une des prières instituées par le Prophète, c'est à proprement parler l'annonce des heures canoniques. En voici les paroles : « Dieu très haut ! Dieu très haut ! Dieu très haut ! Dieu très haut ! J'atteste qu'il n'y a point de Dieu sinon Dieu ; j'atteste que Mohammed est le prophète de Dieu ; j'atteste que Mohammed est le prophète de Dieu. Venez à la prière ; venez à la prière ; venez au temple du salut. Grand Dieu ! Grand Dieu ! il n'y a point de Dieu sinon Dieu ! »

L'Ikameth n'est qu'une simple répétition de l'*Esann*, à laquelle on ajoute, après les paroles : « Venez au temple du salut », « Certes, tout est préparé pour la prière ».

pratiquer la copulation avec moins de danger pour sa santé et plus de plaisir pour la femme, dont les premiers organes seront frappés par un *Dkeur* tout à la fois ferme, doux et de forme parfaite.

٢ — 3° Enfin, si le jeune homme pratique le coït dans un réceptacle malsain, il sera moins exposé que les incircconcis ; et, s'il devient malade, son affection sera plus facile à soigner, car elle ne pourra se compliquer ni de *phimosi*s, ni de *paraphimosi*s.

س — Mais ce ne sont pas là les seuls avantages de la circoncision : il en est d'autres qui, pour être plus moraux que physiques, n'en doivent pas moins être pris en sérieuses considérations, ainsi qu'on va le voir.

ش — Chacun sait qu'en religion comme en politique, il suffit d'une marque suggestive pour rappeler, par son symbolisme, les bases des principes adoptés par tous les membres appartenant à la même tribu, à la même famille, au même dogme religieux, à la même espérance, à la même foi et aux mêmes coutumes.

ص — Si ce signe est imprimé sur notre chair, son symbole s'incarnera dans notre cerveau avec une telle puissance qu'il deviendra *pouvoir agissant* pendant toute la durée de notre existence, et sera transmis aux œuvres que nous créons avec une puissance d'autant plus grande que ces œuvres seront issues de notre sang et de notre volonté.

ض — Or, par l'organe sur lequel s'opère la circoncision, organe en sympathie directe avec le cerveau, celui-ci sera fortement imprégné des stigmates moraux représentés par ce signe indélébile, et ces stigmates influenceront à tel point le cerveau humain qu'il ressemblera à un véritable *microcosme* dont les fonctions, plus ou moins diversifiées, obéiront à l'ensemble des forces psychiques et idéales, symbolisées par l'opération de la circoncision.

ط — Sous la suggestion de cette opération, tous les individus se fondront en une seule race, possédant les mêmes caractères généraux, intellectuels et physiques.

ط — Il est probable qu'avec le temps ces caractères disparaîtraient pour se fondre ou, tout au moins, s'estomper au contact des qualités et des défauts des autres peuples. Mais, comme la circoncision se renouvelle sur les enfants des circoncis, il en résulte que tout ce qu'elle renferme d'ordre moral et sociologique se perpétue de père en fils, en conservant la même puissance d'unification et de suggestion.

ع — Ainsi considérée, la circoncision est un acte aussi social que politique !

غ — C'est un signe qui réunit ceux qui en sont marqués dans l'espérance d'une même foi et des mêmes principes.

ف — Par lui, et avec lui, les générations se succèdent en conservant les mêmes idées, les mêmes lois et les mêmes qualités, bonnes ou mauvaises.

ق — C'est cette loi d'atavisme qui, seule, peut expliquer et explique, en effet, la perpétuité du caractère juif à travers les dispersions et les nombreuses persécutions qu'ont subies les enfants d'Israël depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

ك — Alors que tout a changé autour d'eux, ils sont restés au fond ce qu'ils étaient dans le principe.

Socialement et politiquement, ils n'ont rien oublié et rien appris, et se sont toujours élevés, avec le même esprit révolutionnaire, contre tous les pouvoirs établis.

ل — En fait, ils ne sont d'aucune nationalité.

Ils n'obéissent à personne, ils ne connaissent qu'une chose, c'est qu'ils sont circoncis et israélites.

م — Ils ne sont ni Syriens, ni Ottomans, ni Algériens, ni Allemands, ni Anglais, ni Portugais, ni Russes, ni Espagnols, ni Français....., ils sont les circoncis de Jéhova !

Et ils sont les circoncis de Jéhova parce que la circoncision est, pour eux, un signe tout à la fois religieux et politique.

١ — Religieux, parce qu'il représente leur baptême et l'ensemble de leur foi ; politique, parce qu'il est l'expression de leur aspiration révolutionnaire à la domination matérielle du monde.

٢ — Tout autre est pour nous, enfants de l'Islam, la circoncision dans son influence morale et suggestive : n'étant point un baptême, ni le symbole absolu de notre foi, elle ne peut s'opposer ni aux progrès de notre race, ni au développement de l'Islam à travers les peuples et les nations.

٣ — Toute sa vertu se résume dans ses propriétés hygiéniques et dans la puissance virile qu'elle contribue à nous donner en nous sauvegardant de l'onanisme quand nous sommes enfants, et des immoralités ithyphalliques quand nous sommes adultes.

٤ — Certes, il existe bien en elle une suggestion islamique qui forme comme un lien entre nous tous ; mais cette suggestion, n'étant plus du même ordre que celle des juifs, n'influence que très peu la diversité des caractères et des types physiologiques qui se rencontrent dans les divers peuples ayant embrassé l'Islamisme.

C'est également ce qui se rencontre chez les chrétiens abyssins et coptes qui, comme les disciples de Jean-Baptiste et les sabéens, ont conservé la circoncision sans y attacher le principe religieux qu'ils ont transporté à leur baptême, véritable et seul symbole de leur foi en Jésus, fils de Marie.

Faites donc circoncire vos enfants pour toutes les raisons que je viens de vous donner, mais n'imposez pas cette opération au nouveau membre de l'Islam !

Telle est, ô vous qui croyez ! la seconde clé occulte des *lois secrètes de l'amour et de l'engendrement des individus, des espèces, des types et des races !*

APPENDICE

LES APÔTRES PIERRE ET PAUL DEVANT LA CIRCONCISION

Nos lecteurs n'auront pas de peine à saisir l'importance des révélations du Khôdja sur la nature réelle de la circoncision au point de vue musulman.

Ce que notre auteur dit de la circoncision chez les branches chrétiennes qui se rapprochent plus du rameau hébreu que du rameau grec, est d'autant plus remarquable qu'il s'en est fallu de très peu que cette opération ne devienne le véritable baptême de toute la chrétienté.

Que fallait-il en effet pour cela ? Que le christianisme primitif, représenté par l'Église de Jérusalem, ayant à sa tête un des disciples directs de Jésus, l'apôtre Pierre, fût triomphant du christianisme prêché par Paul et ses adeptes.

Paul ou le *paulinisme* vaincu par l'Église de Jérusalem, qui continuait à prêcher la fidélité à l'institution nationale, c'est-à-dire le baptême par la circoncision, cette pratique devenait presque universelle, et les chrétiens, les juifs et les musulmans se retrouvaient avec la même marque symbolique !

Le triomphe de Paul, prêchant particulièrement le christianisme chez les Gentils et les Grecs, produisit, avec l'établissement de sa doctrine, le rejet de la circoncision charnelle qu'il avait su mettre bien au-dessous de la foi dans ses

lettres aux Romains, aux Corinthiens, aux Galates et aux Thessaliens.

Mais, tout en repoussant la circoncision et en la remplaçant par le baptême, tel que l'avaient entendu Paul et les mystiques de son époque, l'Église occidentale et grecque conserva, sous le nom de *Circoncision de Notre-Seigneur*, la fête qui, dans le principe, n'était que l'*Octave de la Nativité*.

En se séparant dès son début en deux rameaux, le rameau grec, ou *paulinisme*, et le rameau hébreu, ou christianisme de Pierre et de l'Église de Jérusalem, la nouvelle religion se divisa également en deux actes de foi ou deux baptêmes : l'un, celui de Paul, se rattachant plus particulièrement à la pratique de Jean-Baptiste et des esséniens, le baptême spirituel par l'eau ; l'autre, celui de Pierre, s'inféodant plus énergiquement à son origine nationale et juive, le baptême matériel et sanguin par l'ablation du prépuce.

Si, malgré tout l'effort de propagation fait en sa faveur par l'église de Jérusalem, la circoncision s'est trouvée refoulée dans ses limites naturelles, c'est que l'instinct des autres races, encore plus que le paulinisme probablement, s'est refusé à l'accepter et à s'y soumettre.

S'il n'en avait pas été ainsi, la circoncision, comme baptême des chrétiens, aurait envahi l'Europe et s'étendrait aujourd'hui sur tout le nouveau monde.

CHAPITRE III

DES ABLUTIONS, DES PARFUMS ET DE LA PRIÈRE

SOMMAIRE : L'Islam et les ablutions. — Effets hygiéniques et fortifiants des ablutions. — Mohammed et l'eau froide. — Eau et parfums. — La prière au point de vue moral, hygiénique et thérapeutique. — Le Koran et les traditionnistes. — Les casernes et les hôpitaux turcs. — Les soldats et le peuple. — Occidentaux et Orientaux. — Les bains chauds ou hammams. — Les ablutions, les parfums, la prière et la copulation. — **APPENDICE.** — Mohammed précurseur de Priesnitz et de l'hydrothérapie moderne. — Traditions diverses. — L'eau et le traitement de la fièvre. — Les quatre grands fleuves sacrés. — Les ablutions et la lèpre. — Conclusion.

Au nom du Dieu, en qui se trouvent résumées toute la science, toute la puissance et toute la vérité !

! — « La santé est une couronne posée sur les têtes des hommes sains, et les malades seuls la voient ».

Ainsi se sont exprimés les traditionnistes en confirmation de cette parole de Mohammed :

« Qui est sain de corps, tranquille dans son intérieur, tranquille pour le pain de sa journée, est comme s'il avait le monde dans sa main ».

☪ — Le premier des bienfaits célestes dont il sera parlé au serviteur de Dieu, a dit l'uléma Djélâl-ed-din, Abou Soleiman Dâoud, le jour de la résurrection, lui sera rappelé par ces mots :

« Ne t'ai-je pas donné un corps sain et ne t'ai-je pas donné pour breuvage l'eau fraîche » ?

ت — Certes, la santé est la chose la plus utile que nous possédions ; mais, pour qu'il en soit ainsi, il ne suffit pas de suivre le verset du Koran qui ordonne de mettre les plus beaux habits quand on va au temple, « de boire et de manger sans excès, car Dieu n'aime point ceux qui les commettent ¹ ».

ا — Il faut encore se rappeler les paroles du kalife Omar : « Gouvernez et modérez votre ventre, car c'est lui qui ruine le corps, qui engendre les maladies et fait négliger la prière ».

Le Prophète ne disait-il pas : « Le vrai croyant ne mange que pour un intestin, le mécréant mange pour sept intestins. La sagesse et la raison ne sauraient être compatibles avec un estomac gorgé de nourriture ».

Et si, dans une autre circonstance, le Prophète de Dieu ² a dit :

« Allez en expédition, allez chercher du butin, voyagez, et vous serez toujours en santé », n'a-t-il pas dit dans beaucoup d'autres circonstances :

« Le jeûne est la santé ».

ح — En instituant les ablutions physiques comme prélude des ablutions morales, Mohammed, que son saint nom soit glorifié ! affirmait, en parlant de l'eau, base de toutes les ablutions, que « c'était la boisson par excellence dans ce monde et dans l'autre ».

ح — Donc la diète, c'est-à-dire la nourriture sans aucun excès, l'eau pure et fraîche en boisson, en bains, en lotions, en ablutions, telles sont les sources qui entretiennent la santé et l'équilibre parfait des organes. Si nous ajoutons au jeûne

¹ Koran, ch. XIII, v. 29.

² Mohammed.

et à l'eau la gymnastique sous forme de mouvements bien coordonnés ou sous forme de voyages, de marches et d'exercices variés, nous aurons posé les bases du véritable temple de la santé.

ح — Or, ces bases, la prière, telle que nous l'avons reçue du Prophète, les contient toutes, sans exception. J'ajoute qu'elle en augmente la puissance par la force *psychique* qu'elle leur communique. Et cette force est la plus considérable de toutes, car c'est celle qui donne au cerveau la plus grande consolation et une telle activité de fécondation d'êtres, d'images et de pensées, que l'on voit souvent les phénomènes de l'extase et de *la fusion en Dieu* se produire chez le croyant.

د — Certes, toutes les prières qui tendent à élever l'homme vers son Créateur constituent des œuvres saines et bienfaisantes.

ذ — Mais combien toutes ces prières, quelles qu'elles soient, paraissent misérables et infécondes quand on les compare aux *cinq prières* de l'Islam!

ر — Quel est, en effet, celui d'entre vous, ô hommes! qui, ses ablutions et ses lotions accomplies, ne s'est pas trouvé déjà fortement soulagé de ses tristesses, de ses maux et de ses fatigues corporelles ou morales?

ز — Et quel bien-être n'avez-vous pas éprouvé lorsque, vos ablutions terminées, vous vous êtes livrés aux exercices corporels, si divinement réglés, de la prière faite en commun ou en particulier?

س — Croyez-vous donc que les mouvements de tension, de flexion, d'agenouillement, qui accompagnent les cinq prières du jour, n'agissent pas favorablement sur chacun de vos organes et sur tout votre être, physique et moral?

¹ Voir, à la fin du volume, l'appendice : *De la prière musulmane en général.*

les parfums ; puis, je vais rafraîchir mes yeux et ma pensée par la prière ; les parfums sont les aliments qui réveillent l'esprit, et l'esprit est la monture ou dromadaire coureur des forces de l'homme. Rien, rien n'est meilleur, n'est plus salubre que les parfums après la copulation ».

غ — En appelant les parfums et la prière à reconforter notre être, après les jouissances du coït, Mohammed, que son nom soit à tout jamais béni ! a voulu nous indiquer que, si la copulation fait évanouir la matière ou le principe des entraînements érotiques, entraînements dont les agitations voluptueuses annulent la netteté de l'esprit, troublent les regards du plus clairvoyant, étreignent la pensée en coupant toute voie à la réflexion et au raisonnement, et font divaguer le sentiment religieux sous la plus invincible de toutes les énergies qui dominent et subjuguent la nature de l'homme, la prière et les parfums reconstituent les forces psychiques et l'état moral du coïteur.

ف — De ce qui précède, il résulte donc, ô hommes ! que les parfums sont presque aussi nécessaires à l'homme que la prière, l'hygiène, l'eau et la gymnastique.

ق — Mais, de même qu'il y a musulmans et musulmans, disciples de Jésus et chrétiens, de même il y a parfums et parfums.

Les uns sont nuisibles ; les autres, favorables ; les uns endorment la pensée, abrutissent les sens, provoquent les hallucinations ; les autres stimulent le cerveau et revivifient le cœur.

ك — J'ai donné, dans la première partie de mon Ktab général, la formule de plusieurs parfums et leur mode d'emploi suivant le résultat qu'on veut obtenir ¹. Mais comme il

¹ Cette partie du livre général de mon vieil ami, le Khôdja Omer Haleby, Abou Othmân, désignée sous le nom de MÉDECINE MAGIQUE OU OCCULTE, ne sera traduite et publiée, si Dieu me prête vie, que dans quelque temps.

se peut que ces parties de mon travail général sur la magie, la médecine occulte et les lois secrètes de l'amour, ne soient livrées aux hommes que séparément, je donnerai les deux recettes des parfums de l'amour, à la fin de ce qui me reste encore à dire sur *les lois secrètes de l'amour*.

Dieu est patient et tout-puissant!

ج — Certes, il n'est pas nécessaire que je m'étende ici plus longuement sur cette question des ablutions, des parfums et de la prière au point de vue de la santé générale et de la faculté de coïter en particulier. Vous savez tous, ô vous qui croyez! ô vous les fidèles de l'Islam! ce que ces questions renferment de puissance et de grâces.

ج — Je n'irais donc pas plus avant si ce que j'écris en ce moment n'était peut-être destiné à être lu un jour par des infidèles, des juifs et des chrétiens.

ج — Tous ceux d'entre vous qui ont voyagé et visité les hôpitaux et les casernes des peuples de l'Occident, savent quelle est l'odeur repoussante et écœurante qui existe dans ces établissements, dont les salles renferment un grand nombre d'hommes du peuple ou de soldats.

ج — Cette odeur, qui a frappé tous les musulmans, n'est pas la conséquence de la malpropreté de ces salles (hôpitaux et casernes), car elles sont en général assez bien tenues. Elle résulte de la malpropreté des individus qui y séjournent.

Les ablutions n'ayant pas force de loi pour les chrétiens, il arrive souvent que ces derniers, s'ils paraissent propres extérieurement, sont, sous leur uniforme ou sous leur vêtement, presque aussi sales que les juifs, dont la saleté physique n'est que trop connue et trop légendaire.

ج — C'est ce manque de soins de leur corps, ce défaut d'ablutions à l'eau froide, qui donne aux peuples de l'Occident cette odeur caractéristique que l'on ne trouve ni dans nos casernes, ni dans nos hôpitaux, ni même dans nos prisons.

س — Si nos hommes, à nous, sont souvent mal vêtus et couverts de guenilles, du moins ont-ils sur les juifs, les idolâtres et les chrétiens, l'avantage d'être propres et sains de corps; avantages précieux que nous devons aux règles de la prière et à leur mise en pratique pendant les heures cano- niques.

Pratiquez donc, ô hommes, les ablutions à l'eau froide, non seulement parce qu'elles vous ont été commandées par le Prophète, mais parce qu'elles président à la conservation de la santé physique et morale.

ل — Pratiquez-les toujours avec l'eau froide, parce que l'eau chaude est un débilitant, qui convient dans quelques maladies, mais est contraire à l'entretien des forces et à l'énergie du coït.

ب — Et, à ce sujet, je dois vous reprocher, ô vous tous, les Turcs de Stamboul et des grandes villes! l'usage immodéré que vous faites des bains chauds (hammams), dont vous avez emprunté l'usage aux Romains et aux Grecs de la déca- dence. Est-ce à dire que le hammam, pratiqué avec sagesse, soit nuisible à la santé? Loin de là. Ces bains, de vapeur humide et d'eau chaude, sont utiles et même nécessaires pour combattre un grand nombre de maladies et pour nettoyer complètement l'épiderme de la matière sébacée qui, en s'y accumulant trop fortement, nuit aux fonctions de la peau et l'empêche de *respirer*; mais, ce qui est nuisible en eux, c'est l'abus que vous en faites, ce sont les longues heures que vos femmes et vous y passez : les premières, en s'entretenant généralement de sujets amoureux, en mangeant des fruits, des confitures et autres friandises, qu'elles croient digérer plus facilement par l'absorption d'un grand nombre de tasses de thé ou de café; et vous, en vous y entretenant des mêmes sujets frivoles, en vous livrant trop souvent, hélas! à la pédé- rastie avec vos jeunes masseurs et baigneurs; en fumant, en

buvant du thé, du café et même des liqueurs fortes autres que le *mastic*¹.

N'est-ce pas également pendant les heures du bain que les Grecques, presque toutes prêtresses de Sapho, instruisent vos femmes et les sollicitent à essayer de ces pratiques monstrueuses, que l'Islam condamne, que la loi réprouve et que le Prophète de Dieu a maudites² ?

ت — N'est-ce pas encore à l'usage immodéré de ces bains que vous devez, ô Turcs ! ô vous, les anciens conquérants du monde ! ô vous, les descendants dégénérés du glorieux sultan Mahomed II, la perte de votre farouche énergie et celle de l'endurcissement de votre corps ?

ت — Laissez donc, ô vous tous les fidèles de l'Islam ! l'emploi immodéré des bains chauds, pour revenir aux salutaires pratiques de vos pères et des premiers guerriers de l'Islamisme.

ت — Usez largement de l'eau froide pure et légère que le Prophète a bénie ; usez, dans les mêmes conditions, de la prière, des parfums, et coïtez suivant la loi, c'est-à-dire avec modération, l'âme élevée vers le Seigneur et éloignée de toutes les passions engendrées par le démon au détriment de notre santé et de notre salut.

ت — Allez, croissez et multipliez, comme l'a recommandé le Dieu fort, le Dieu toujours engendrant et jamais engendré, à nos pères Adam, Moseh et Abraham !

Et c'est ici la troisième clef qui ouvre la porte magique *des lois secrètes de l'amour*.

¹ Voir, pour plus de détails : *La Turquie officielle*, 4^e édition (P. de R.).

² Voir, au sujet des prêtresses de Sapho, de leur temple et de leur culte, mon livre : *Les Bas-fonds de Constantinople*, chap. XIII. Tresse et Stock, éditeurs (P. de R.).

APPENDICE

Mohammed précurseur de Priesnitz et de l'hydrothérapie moderne. — Traditions diverses. — Les quatre grands fleuves sacrés. — Les ablutions et la lèpre.

J'ai prévenu mes lecteurs, dans mon avant-propos, que, tout en conservant les idées et autant que possible la phraséologie de mon ami, feu le Khôdja Omer Haleby, Abou Othmân, je n'hésiterais pas à développer certaines parties de son livre, ou à passer sous silence ce qui me paraîtrait de peu d'importance ou par trop réaliste.

J'ai tenu fidèlement ma promesse : les quelques passages auxquels j'ai cru devoir donner un certain développement sont ceux qui, par leur laconisme, eussent paru insuffisants ou incomplets à mes lecteurs occidentaux ; quant aux parties que j'ai retranchées, elles n'auraient pu que les choquer par leur crudité, sans les initier davantage aux *secrets des lois de l'amour*.

Parmi les chapitres que je crois devoir développer, se trouve celui que nous venons de lire.

*
* *

Rien de plus sensé et de plus juste que l'apostrophe adressée par notre Khôdja aux Turcs, sur l'emploi immodéré qu'ils font des bains chauds ou hammams.

Pour quiconque a étudié les Turcs chez eux, dans leurs villes et leurs campagnes, l'abus, signalé par notre auteur, s'impose immédiatement et explique la décadence physique des pachas, des beys et des effendis, autrement dit de la classe aisée et dirigeante.

Tout autre est la classe ouvrière : celle-là, en n'usant généralement que de l'eau froide, a conservé toute cette vigueur et toute cette puissance physique qui a donné naissance à ce proverbe, basé sur une observation superficielle des différents peuples soumis au gouvernement des Ottomans :

« Fort comme un Turc ! »

Ce proverbe, en effet, s'adresse encore plus à l'Arménien, quelle que soit sa religion, qu'au Turc proprement dit, car les hommes du peuple, les portefaix en particulier, dont la force musculaire a fait dire : « Fort comme un Turc ! » sont tous, ou presque tous, originaires de l'Arménie.

Si les Turcs avaient toujours été de fidèles observateurs du Koran et des principes hygiéniques si scrupuleusement suivis par leurs ancêtres, ils n'auraient pas adopté presque toutes les pratiques byzantines des peuples conquis par leurs armes, et auraient évité cette décadence physique et morale que l'on constate chez eux.

Mohammed a été, en effet, par ses sages préceptes hygiéniques, le véritable précurseur de Priesnitz et de l'hydrothérapie moderne.

Non seulement il a fait de l'eau froide la base des ablutions

devant précéder les cinq prières de l'Islam, mais il s'est servi de cet agent avec une habileté vraiment remarquable dans le traitement d'un grand nombre de maladies, et, entre autres, dans celui des fièvres.

Lui-même prenait régulièrement à jeun un verre d'eau miélée.

A ses repas, et entre eux, il ne buvait que de l'eau dans laquelle on avait fait digérer des raisins secs, des dattes sèches, ou des branches de lentisque, le fameux *brûle-capote* de nos vieux troupiers d'Afrique.

Il disait de la fièvre, dans son langage imagé : « C'est un feu de l'enfer, refroidissez-le donc avec l'eau ».

Ce qui est certain, c'est que la fièvre paludéenne, dont les ravages étaient considérables dans le Hédjâz, disparut en grande partie peu après la prédication de l'Islam et l'adoption générale des ablutions.

Suivant plusieurs auteurs, Asmâ, fille d'Abou Bekr, oncle de Mohammed, alla un jour chez une femme atteinte d'une fièvre grave qu'elle guérit en lui versant sur la face un verre d'eau froide et en prononçant ces paroles :

« Le Prophète de Dieu a recommandé ceci : Refroidissez la fièvre, car c'est un feu de l'enfer ».

Suivant Aischah, une des femmes favorites du Prophète, — celle-là même qui fut accusée d'adultère et dont l'accusation donna naissance au chapitre xxiv du Koran — le Prophète, quand il avait la fièvre, se faisait verser une outre d'eau sur la tête pendant ses ablutions. Quand cette fièvre, qu'il avait contractée au cours d'un de ses premiers voyages en Syrie, résistait à ses ablutions ordinaires, il se faisait verser sur la tête et les épaules jusqu'à *sept outres d'eau*¹.

¹ Les outres dont se servent les Arabes contiennent de 30 à 50 litres, suivant leur origine.

Dans certains cas il ordonnait d'ajouter de la glace dans l'eau, et du vinaigre faute de cette dernière.

Mais il n'était pas absolu dans ce traitement : il n'ignorait pas que certaines fièvres sont des accidents physiologiques que l'on doit respecter et souvent fortifier.

C'est en raison de ce fait qu'il défendit, en différentes circonstances, de maudire la fièvre. Abou Horeïrah, le célèbre traditionniste, raconte, en effet, que, Mohammed, allant un jour visiter Oumm El-Mouçaïb, trouva cette dernière en proie à un accès de fièvre :

— Pourquoi, lui dit-il, frissonnes-tu de la sorte?

— J'ai la fièvre, répondit cette femme, que Dieu la damne !

— Ne la maudis pas, dit le Prophète, elle enlève le péché des hommes comme le soufflet de la forge enlève les scories ou souillures du fer.

Le Prophète recommandait de ne jamais boire de l'eau très froide, car, disait-il, elle nuit aux dents, suscite l'enrouement, la toux, et son usage prolongé détermine des fluxions, des douleurs thoraciques et des congestions sanguines.

Quant à l'eau chaude, ajoutait-il, elle fait tomber l'appétit, relâche le ton de l'estomac, trouble et bouleverse les digestions et, par son usage prolongé, affaiblit singulièrement tout l'organisme.

Il donnait la préférence sur toutes les eaux à celle de la pluie, et prétendait qu'il y avait sur la terre quatre fleuves à sources paradisiennes : le *Syhàn*, ou Cydnus, en Cilicie ; le *Djyhàn*, ou Pyramus, également en Cilicie ; le *Nil* et l'*Euphrate*, en Égypte et dans la Turquie d'Asie.

Les traditionnistes et médecins arabes, s'inspirant de plusieurs traditions et de certains versets du Koran, ont posé

¹ Asie Mineure.

comme principe que la meilleure des eaux, après celle de la pluie, était l'eau qui courait vers l'est et à l'air libre; que celle qui court vers le *nord* est également bonne, quoique inférieure à la première. Ils ont ajouté que l'eau qui coule sur le *limon* est supérieure à celle qui coule sur les *cailloux*; qu'elle est d'autant plus excellente qu'elle descend des hautes altitudes, qu'elle est claire, sans odeur, sans goût, d'un poids léger, qu'elle est loin de sa source, et en grande quantité. C'est en raison de ces qualités que l'eau du Nil, qui les réunit presque toutes, jouit d'une si grande réputation parmi les Arabes : « Vantez, louez l'eau du Nil, dit Ibn-Syna¹, pour quatre raisons : parce qu'elle est loin de sa source, parce qu'elle a un lit excellent, parce qu'elle coule au nord, parce qu'elle est en grande masse. C'est là ce qui en fait la plus excellente des eaux. Il en est de même de celle de l'Euphrate ».

Pour en revenir à Mohammed et au véritable culte qu'il avait voué à l'eau, je rappellerai ce qu'Aischah a souvent raconté : « J'ai remarqué, disait-elle, que le Prophète, lorsqu'il était à l'article de la mort, avait près de lui un vase contenant de l'eau fraîche. Le Prophète avait la main dans ce vase, et, par intervalles, il la retirait, se la passait sur le visage et disait : O mon Dieu, pardonne-moi, fais-moi miséricorde, et réunis-moi aux plus grands des Messies ».

LES ABLUTIONS ET LA LÈPRE

La lèpre, véritable frileuse assez commune en Arabie, en Syrie et dans tout l'Orient à l'époque de Mohammed, n'a jamais été très répandue chez les Arabes proprement dits. Depuis la prédication de l'Islam, elle a disparu de chez ces

¹ Avicenne.

derniers et ne se rencontre que bien rarement chez les Turcs et les Persans. Et encore faut-il reconnaître que les quelques cas qui ont été observés chez ces derniers, ainsi que chez des Kabyles du cercle de Dellys, province d'Alger, ne correspondent que de très loin à la véritable lèpre dite *éléphantiasis* des Grecs; celle qui a sévi durant le moyen âge dans tout l'Occident, avec une singulière intensité, et qui se retrouve chez un grand nombre de juifs de la Turquie d'Europe et d'Asie, chez les Grecs, les Arméniens, les Maronites, et enfin chez plusieurs membres des nombreuses sectes chrétiennes qui se rencontrent dans toute la Turquie d'Asie.

La disparition progressive et définitive de cette terrible maladie chez les musulmans, ne reconnaît pas d'autre cause que l'usage des ablutions, des lotions, et le mélange des sangs et même des races que la doctrine polygamienne a propagés partout où elle s'est imposée.

Méconnaître ce fait, ce serait peu connaître les importants services que les bains chauds et froids donnent dans le traitement de la lèpre; ce serait vouloir contester, de parti pris, l'influence énorme que les lois hygiéniques, formulées par Mohammed, ont exercée sur la santé de ces peuples barbares et idolâtres, dignes émules des juifs d'Orient par la crasse et la saleté de leur individu.

Si je voulais ici mentionner tous les services rendus par les ablutions, faire toucher du doigt, même aux esprits les plus prévenus contre l'Islamisme, tout ce qui découle de ces deux principes sociaux et religieux : la circoncision et l'usage général de l'eau froide, répété cinq fois par jour, il me faudrait ajouter un nouveau livre à cette œuvre déjà bien longue, malgré le laconisme et la sobriété de ses versets.

Encore un mot.

La courte observation de l'auteur sur l'état des hôpitaux musulmans, comparé à celui des hôpitaux des peuples chré-

tiens, n'est malheureusement que trop fondée. J'ai visité, à toutes les heures du jour et de la nuit, les hôpitaux turcs et les casernes, et nulle part je n'ai constaté cette odeur de sueur et de malpropreté que l'on constate dans nos établissements du même genre. J'ai vu, au milieu de ces rassemblements d'hommes, beaucoup de misère, des médecins d'une ignorance fabuleuse, des couvertures déchirées, trouées, effilochées par l'usage, des matelas réduits à l'état de planche, des vivres de mauvaises qualités, des soins souvent inintelligents ; mais jamais, jamais je n'y ai éprouvé ces nausées, ces haut-le-cœur, qui m'ont souvent empoigné en visitant nos hôpitaux et nos casernes, soit le matin à la première heure, soit dans le courant de la nuit.

Si, du côté de l'hygiène, nos hôpitaux et nos casernes ont réalisé des progrès sensibles depuis une quinzaine d'années, il faut pourtant reconnaître que, s'ils sont supérieurs à ceux des Turcs comme tenue, confort, objets de pansements et soins médicaux, ils leur sont inférieurs comme propreté physiologique ou humaine.

Mais ce n'est pas tout.

Circulez en plein Stamboul, à Péra, à Galata, dans les modernes tramways, souvent encombrés de soldats, d'hommes du peuple, de pauvresses, et vous ne constaterez jamais ces odeurs particulières, mélange épouvantable de vin, de bière, d'alcools, d'aulx, d'oignons, de sueurs acides et de malpropreté écœurante, que vous rencontrez trop souvent dans les véhicules similaires qui circulent au milieu des quartiers populaires de nos grandes villes européennes. Vous y trouverez des vêtements maculés, déchirés, mal rapiécés, aux couleurs arlequinades ; des pieds, bizarrement chaussés ; un fouillis étrange, pêle-mêle inextricable à première vue de tous les costumes asiatico-européens. Vous y verrez des types étranges, dignes du pinceau d'un Corot,

mais vous n'y rencontrerez jamais, grâce à l'usage des ablutions fréquemment répétées, ces odeurs *sui generis* qui sont comme la caractéristique des peuples occidentaux, soumis, pendant des siècles, aux néfastes préceptes d'hygiène d'une religion érigeant la saleté du corps en vertu.

EXEMPLES : les trappistes, les chartreux, les capucins, les moines, et *tutti quanti* !

CHAPITRE IV

PORTE FERMANT LE LIVRE

DU DEVOIR DES FEMMES ENVERS LES HOMMES

SOMMAIRE. — La femme dans son origine. — Qualités physiologiques et morales de la femme. — Sa puissance et sa faiblesse. — Les femmes aux cuisses hospitalières. — Devoirs généraux envers l'homme. — Les véritables jouissances de la femme. — La femme dans le présent et l'avenir. — Légende de la pieuse Ameviye. — Les crocs en jambes au Koran et à la loi de l'Islam. — Conclusion. — **APPENDICE :** Une conversation à Jérusalem devant un café turc. — Les touristes et les femmes de Constantinople. — Influence des femmes chrétiennes sur les musulmanes. — Les prêtresses de Sapho. — Hymne à la déesse de l'amour.

Au nom du Dieu clément et miséricordieux !

Que la gloire soit à Mohammed et à tous ses précurseurs !

Que la paix, la force, la santé et la lumière descendent et se fixent sur les humbles serviteurs de Dieu, sur celui qui termine ce Ktab et sur tous les hommes de bonne volonté !

AMEN !

! — Vous avez entendu, ô hommes ! dans le chapitre 1^{er} du livre I, après avoir franchi la porte ouvrant sur le chemin qui vous a conduits jusqu'ici, comment l'homme et la femme, ne faisant qu'un dans le *principe des principes*, furent dédoublés, à la suite de la révolte des anges, en principe actif, ou principe fécondant et en principe passif ou féminin, envoyés sur cette terre de labour, de peines, de

soucis et d'expiation préparatoire pour les vies futures qui se succéderont, de monde en monde, jusqu'au retour d'Adam à l'état d'ange, c'est-à-dire de lumière parfaite en *intellectualité*.

Vous avez également entendu, ô vous qui croyez ! comment, pour parachever son œuvre et assurer la perpétuité des espèces et des variétés, le principe fécondateur universel, le Dieu toujours engendrant et jamais engendré ; le Dieu fort, clément et miséricordieux, qui veut le salut définitif et non la perte de ses créations et de ses enfants, le Dieu qui est en tout, partout, dont la divinité palpite aussi bien au sein de la corolle des roses que dans le sang du plus faible insecte, dans le cœur de l'homme et dans le feu qui soulève le sommet des montagnes, vous avez entendu, dis-je, comment ce Dieu, dont l'ombre même est une bénédiction, a tiré du principe actif ou mâle le principe féminin ou femelle, le jour où il précipita l'ombre de la lumière sur la terre, pour en former la nuit et le jour, sous la direction du soleil et de la lune !

☪ — Vous avez vu, ô vous tous les fidèles ! comment Adam, après avoir coïté, appela *Eva* celle dont les flancs devaient donner naissance à l'humanité d'où nous sommes sortis.

☩ — Ainsi se trouvent confirmées l'excellence et la pureté du coït, en tant que loi d'amour universel et mise en activité du principe créateur qui nous a été délégué par Dieu, non pour en faire un usage pernicieux, mais pour être ses collaborateurs dans le mouvement universel et l'engendrement des êtres destinés, à leur tour, à donner la vie à d'autres êtres.

☬ — Ainsi s'explique aussi, ô hommes ! l'échelle symbolique, par laquelle Ihâcoub¹ vit les anges descendre et monter sans discontinuité.

¹ Jacob.

ح — Ayant ainsi assisté à la formation de la femme, vous avez eu l'explication de son infériorité relative et de ses devoirs d'obéissance envers le principe d'où elle émane.

ح — Et cette obéissance, ô hommes ! vous la trouvez en exemple chez les femelles de toute la création.

ح — Quand donc, en effet, a-t-on vu la lionne ne pas se soumettre au lion ? la poule ne pas obéir au coq ? la fleur femelle se refuser à recevoir la poussière fécondante de la fleur mâle ?

د — Voyez, ô femmes ! votre nature ; et comparez-la à celle des hommes !

N'êtes-vous pas le réceptacle, le banquier habile qui fait fructifier ce qui lui est confié ?

N'êtes-vous pas encore le centre du foyer, où l'homme vient chercher le repos de ses membres endoloris par la lutte ?

N'êtes-vous pas, ô vous ! la chair de notre chair, la lumière de nos yeux, la partie de notre être la plus chérie et la plus aimée ?

ذ — Soyez donc obéissantes, ô femmes de l'Islam ! écoutez votre maître, comme l'enfant devra vous écouter un jour ; aimez-le, comme l'enfant aussi devra vous aimer et vous respecter. Aimez-le, comme l'exilé aime le pays où il a vu le jour ; comme la fleur aime la lumière, comme la cavale de pure race aime l'odeur des combats, comme la nature entière aime le Dieu qui verse en son sein les ivresses tressaillantes de la fécondation !

ر — Soyez-lui fidèles et attachées comme le lierre l'est à l'arbre qui le supporte ; soyez-lui attachées et fidèles, comme l'ombre l'est à la lumière.

ز — Soyez-lui unies et obéissantes, comme les doigts le sont à la main et la parole à la pensée.

س — Dites-vous bien, ô femmes ! que c'est avec l'homme

que vous entrez au paradis; dites-vous que, sans lui, vous ne pouvez rien, car quel est le cadavre qui se lève et marche quand la vie n'y est plus ?

ش — Mais, par sa double nature, puissante et faible, fixe et volage, passive et active, sérieuse et riieuse, courageuse et craintive, ordonnée et désordonnée; par toute la dualité qui est en elle, comme elle est également dans l'homme, par l'impressionnabilité et la puissance bonne et mauvaise de son utérus, la femme est, encore plus que l'homme, soumise aux dérèglements de la chair, aux folies troublantes et amoureuses de son cervelet et aux mauvaises pensées de derrière la tête.

ص — Comme l'enfant, elle a besoin d'être guidée, soutenue, fortifiée et dirigée; comme l'enfant encore, il lui faut un maître dont elle sente la supériorité.

ض — En général, elle n'aime que ce qui est fort et puissant.

Physiquement ou moralement, elle peut se révolter, elle peut chercher à fuir l'être qui la domine; mais, quoi qu'elle fasse, elle reviendra à lui comme l'enfant revient au logis qu'il a voulu désertier, et le voyageur à la terre qui lui a donné le jour !

ط — O femmes ! soyez fidèles et obéissantes, ainsi que vous l'ordonne la loi de l'Islam. Faites tout pour l'homme qui a fait choix de vous, et vers lequel votre cœur s'est envolé. Ayez pour lui la timidité et la douceur de la gazelle, le courage, la force et les caresses embrasées de la lionne. Soyez pour lui le parfum le plus doux, le miel le plus excellent, le clair ruisseau dont le murmure attire les lèvres ardentes du voyageur assoiffé !

ظ — Soyez heureuses et jouissantes par lui et pour lui !

ع — Quand il vous aura choisies pour partager sa couche,

diriger sa maison, réchauffer son foyer et lui donner des enfants, soyez-lui soumises et obéissantes.

غ — Pour lui plaire, pour le charmer, pour faire envoler de son front les soucis de la vie, faites-vous douces, rieuses, aimantes, affectueuses et caressantes.

ف — Ne soyez pas, ô filles de l'islam ! comme ces Grecques, ces Juives, et ces Arméniennes aux *cuissees hospitalières*, toujours prêtes à faire argent de leur corps et de leurs charmes.

ق — Réservez cette hospitalité pour votre maître, votre époux, votre guide et votre ami.

س — Que pour lui seul soient les aspirations de votre cœur, les caresses de vos lèvres et les tressaillements de votre chair.

ل — N'oubliez pas, ô femmes ! que l'homme est le laboureur, celui qui fouille la terre, la travaille et l'ensemence. N'est-ce pas de ses œuvres que surgissent les parures qui augmentent votre beauté ? N'est-ce pas de la force de ses bras que résulte la protection qui s'étend sur vous, sur vos enfants, sur vos servantes et sur votre logis ? N'est-ce pas de son *Dkeur* que découlent vos plus douces, vos plus ardentés félicités ?

م — Imiter donc, en tout et pour tout, la conduite des femmes vénérées du Prophète de Dieu ; comme elles, soyez attentives à satisfaire les désirs et les besoins de votre époux. Si ses embrassements sont trop rapides pour porter la jouissance dans vos sens, insuffisamment tendus, et que vous ne puissiez répondre à ses transports et augmenter sa propre jouissance de la vôtre, faites du moins votre possible pour lui faire croire à cette jouissance.

Dieu, qui voit tout et est miséricordieux, vous pardonnera cette ruse innocente !

ن — Ainsi, ô femmes ! vous garderez la tendresse de votre époux, son estime et sa considération.

ۛ — Soyez toujours sincères et franches dans vos relations familiales, mais sachez aussi garder votre langue devant les étrangères et avec vos amies.

و — Quand vous coïtez, faites-le avec le sentiment profond de toute la grandeur de l'acte que vous accomplissez. Donnez-vous tout entières à cet acte ; mettez-y et votre âme et votre esprit et votre corps ! Songez qu'à ce moment suprême vous êtes la collaboratrice et de votre mari et de l'esprit dont l'amour universel fait palpiter toute la nature, au temps du beau et parfumé mois de mai.

ع — N'écoutez pas, ô filles de l'Islam ! les conseils de débauches, d'onanisme simple ou buccal, de pédérasie et de pratiques saphiques que peuvent murmurer à vos oreilles certaines de vos servantes, vos eunuques et les femmes étrangères idolâtres, juives ou chrétiennes.

ا — Toutes ces pratiques portent à vos flancs le coup mortel de la stérilité ; elles troublent votre esprit et votre entendement des choses saines et justes, font de votre corps la proie des mauvais esprits et détruisent en vous l'auguste rayonnement de la chasteté et de la pudeur.

ب — Soyez l'ange du foyer et non sa hideuse discorde !

ت — Si le malheur a frappé vos flancs, si l'ange de la stérilité s'est logé dans votre matrice et si le temps, en s'écoulant, a confirmé la puissance tenace du malheur qui s'est abattu sur vous, choisissez vous-mêmes, parmi vos jeunes et jolies esclaves, la femme qui devra vous remplacer, pendant quelques nuits, dans la couche de votre époux. Quand cette esclave sera mère, faites de cet enfant le vôtre, et prodiguez-lui les soins que vous auriez prodigués à celui qui serait sorti de votre propre matrice.

ث — Par cette conduite, digne d'une véritable femme de l'Islam, vous garderez l'affection de votre mari et la haute direction du logis.

ز — Et les femmes, vos amies et vos compagnes, ne vous montreront pas du doigt en disant :

— Celle-ci est une stérile !

Au reste, n'oubliez pas, ô femmes ! que, si vous avez le droit de faire subir une peine légale au mari qui porterait de l'inattention à observer l'égalité de traitement à laquelle il est tenu envers ses femmes légitimes, il a le droit, lui, de vous morigéner et de vous punir par le bâton de votre désobéissance à ses ordres, et, même, de la négligence que vous apporteriez à observer la loi sur les purifications, sur les cinq prières du jour, ou sur d'autres pratiques essentielles de la religion.

ز — Quant à vous, qui commettez l'adultère, sachez qu'après la bastonnade c'est la mort qui vous guette !¹

ح — Ecoutez ici, ô femmes ! quelle fut la conduite de la pieuse Ameviye, coupable d'adultère.

Elle avait été condamnée à la lapidation ; mais, comme elle était grosse, son supplice fut suspendu, conformément à la loi.

Après avoir accouché et nourri pendant plusieurs mois le fruit de son crime, elle comparut devant le Prophète, portant dans ses bras son enfant, avec un morceau de pain à la main :

« Seigneur, s'écria-t-elle en s'adressant à Mohammed, tu vois mon enfant déjà en état de se passer de mes soins maternels, ne diffère donc pas davantage l'exécution de la peine légale due à mon crime. Je puis être surprise par la mort et condamnée à expier ma faute aux enfers ; il vaut donc mieux que je perde la vie dans ce monde que la félicité éternelle dans l'autre ».

د — Croyez, ô filles de l'Islam ! que les larmes amères et les actes de contrition de cette pieuse Ameviye effacèrent les

¹ Voir l'appendice B.

taches de son inconduite aux yeux de Dieu et des hommes !

Dieu est juste et miséricordieux !

ذ — N'oubliez pas non plus, ô vous qui croyez ! qu'en vous racontant que, l'un des cantiques des anges est ainsi conçu : « Gloire à celui qui a donné la barbe aux hommes pour ornement et les cheveux aux femmes », Mohammed, que son nom soit à tout jamais glorifié ! a voulu sanctionner la loi qui établit le prix *du sang en entier*¹ pour celui qui aura occasionné, par une opération quelconque, la perte de la raison de son prochain, ou de l'un de ses cinq sens, ou qui aura rendu une femme stérile, ou l'aura défigurée en lui faisant perdre pour toujours ses paupières, ses sourcils et ses cheveux.

ر — Il en sera de même pour celui ou celle qui aura fait une grave blessure au sein d'une femme. De même, encore, pour la personne qui, en blessant une femme enceinte, occasionne sa mort avant ses couches ou celle de l'enfant qui, né vivant, meurt peu après.

ز — Quant à la femme qui attende aux jours de son fruit par des breuvages meurtriers ou par des moyens extérieurs, elle sera condamnée à la moitié du prix du sang.

س — Evitez donc, ô femmes ! de vous porter à de telles extrémités envers vos semblables ; et gardez précieusement, en votre âme, la sainte terreur de ces supplices infamants et terribles qui, commencés sur cette terre, ne s'achèvent que là-bas, dans l'éternité !

ش — Si les lois de la pudeur défendent à tout musulman de jeter les yeux sur certaines parties du corps, combien plus devez-vous, ô femmes ! vous abstenir de porter vos regards sur tout ce que la pudeur doit couvrir d'un voile épais !

ص — Aïschah n'a-t-elle pas déclaré s'être lavée souvent au

¹ C'est-à-dire la mort.

bain avec le Prophète, tous deux se servant de la même urne, sans que ni l'un ni l'autre se soient vus ?

ض — Et le Prophète lui-même n'a-t-il pas dit : « Lorsque vous vous approchez de vos femmes, couvrez-vous l'un et l'autre, autant qu'il vous est possible, car les regards alors énervent l'âme et en affaiblissent les facultés » ?

ط — Soyez donc, ô femmes ! décentes et chastes dans l'expression de vos regards et dans tous vos faits et gestes.

Ne montrez votre visage ni aux hommes étrangers à votre parenté directe, ni à vos esclaves mâles.

ظ — Ne vous mutiliez pas, ne portez pas de faux cheveux, et ne vous faites aucun stigmaté, car « Dieu a maudit et les stigmatés et les faux cheveux, dans ceux qui en font commerce comme dans ceux qui en font usage ».

Ne soyez ni jalouses de vos prérogatives, ni impatientes au sujet des caresses que vous aurez à attendre, car « si votre mari est toujours maître de dispenser ses caresses au gré de ses penchants et des affections de son cœur, il est néanmoins obligé de donner alternativement une nuit à chacune de vous, et ne doit jamais faire tort aux droits d'une de ses femmes, ni la favoriser aux dépens de ses compagnes, à moins que celles-ci n'y consentent de plein gré ». Ne savez-vous pas que Sewde, ayant été épousée pour la seconde fois par le Prophète, après en avoir été répudiée, céda volontairement à Aischah sa nuit et ses droits au lit de leur commun époux. Si Sewde s'est ainsi conduite, après de nombreuses instances pour être reprise, c'est qu'elle n'avait en vue que le bonheur de se voir placée au rang des chastes épouses de notre saint Prophète, le jour du grand et suprême jugement.

ع — Pourquoi seriez-vous, ô filles de l'Islam ! jalouses et impatientes, puisque, même en état de maladies, votre mari doit être attentif à partager ses nuits avec ses différentes femmes, à moins que, d'accord entre vous, vous ne l'autori-

siez à rester avec une de vos compagnes jusqu'à l'époque de sa guérison ¹?

غ — Et, si vous êtes la première épouse, ne savez-vous pas que vous avez droit à certaines faveurs d'attentions et de prévenances? Dans ces conditions, que peuvent vous faire les trois nuits consécutives que votre mari doit consacrer à la veuve ou à la femme répudiée qu'il vient d'épouser? Serez-vous plus jalouses des sept nuits qu'il doit consacrer à la vierge dont il aura orné son foyer? Ne sont-ce point là des faits dont vous aurez eu primitivement la jouissance?

ف — N'est-ce pas ainsi, du reste, qu'en usait le Prophète pour ne pas exposer au jugement défavorable du monde et la mariée et sa famille?

ق — O femmes! ne cherchez vos véritables jouissances ni dans les coïts déréglés et impétueux, ni dans l'onanisme, quelle que soit sa forme, ni dans la pédérasie, ni dans les pratiques de Sapho, ni même dans les sônges sensationnels du haschisch et des filtres amoureux; ne la cherchez que dans l'accomplissement de vos devoirs de femme, de directrice du foyer et de mère de famille.

Ces trois jouissances, auxquelles s'ajoute celle du coït orthodoxe, sont les seules qui vous assureront dans le paradis la place à laquelle vous aurez droit, et feront de vous des houris toujours coïtantes et toujours vierges ².

¹ La règle de cet usage, passé à l'état de loi, se trouve dans ce précédent :

Mohammed, étant gravement malade, assembla autour de son lit ses femmes, et, après leur avoir exposé son état, il les engagea à lui permettre de demeurer chez Aischah jusqu'à son complet rétablissement, ce qui eut lieu, comme on le pense, sans aucunes difficultés (P. de R.).

² Il ne faut pas que nos lecteurs voient dans cette image assez étrange de « houris coïtantes et toujours vierges » une affirmation matérielle, ainsi que le comprennent la plupart des Occidentaux, du paradis de Mohammed.

Ce paradis est tout spirituel : ses fruits, ses eaux fraîches et vives, ses arbres, ses fleurs, ses parfums, son vin cacheté et ses houris sont autant d'*idées* et de *pensées* du domaine de l'imagination, que les élus créeront

س — Gardez donc, ô vous toutes les filles de l'islam ! les enseignements véridiques de cette porte, dont le but est de fermer *le livre des lois secrètes de l'amour*. Qu'ils soient à tout jamais gravés dans votre cœur.

ج — Un temps viendra où, avec le véritable développement de l'islam, vous conquérerez une place plus large au soleil de la vie ; mais gardez-vous, pour le moment, des innovations malheureuses que les femmes impudiques, les femmes non voilées, les juives, les chrétiennes et les idolâtres, si communes et si nombreuses dans Stamboula, voudraient vous faire adopter au détriment de votre honneur, de votre santé et de la paix de votre foyer.

م — Gardez-vous de ces incirconcises morales, comme nous devons tous nous garder, par les sages lois de la modération, des atteintes de la peste et du choléra.

ن — Ne donnez aucuns *crocs en jambes* aux préceptes obligatoires du Koran et de la loi de l'islam !

ز — Restez de bonnes musulmanes, coïtant, non pour le simple plaisir, mais pour obéir à la grande loi de la vie universelle, pour illuminer votre visage des feux de joie de la maternité et assurer votre félicité sur cette terre et dans la vie éternelle.

pour leur satisfaction, sans que toutes ces créations aient quoi que ce soit de matériel et de réel.

Voici, en effet, comment s'exprime le Koran à cet égard :

« Annonce à ceux qui croient et qui pratiquent les bonnes œuvres qu'ils auront pour demeure des jardins arrosés de courants d'eau. Toutes les fois qu'ils recevront des fruits de ces jardins, ils s'écrieront : Voilà les fruits dont nous nous nourrissions autrefois ; *mais ils n'en auront que l'apparence*. Là, ils trouveront des femmes exemptes de toute souillure, et ils y demeureront éternellement ».

Comparez cette doctrine avec celle de Swedenborg, développée par A. Cahagnet, et vous serez étonnés de leur analogie. C'est, en fait, le principe de l'*esprit* matérialisant la *pensée* au point d'en vivre, de s'en nourrir et d'en éprouver des sensations comparables, jusqu'à un certain point, avec celles dont vivent et se nourrissent les fous, ces *cérébraux* par excellence (P. de R.).

Pour jouir de toutes les faveurs dont le Créateur nous a comblés, il faut user de tout avec modération et n'abuser de rien.

*
* *

La privation, soit dans les choses ordinaires de la vie, soit dans le fonctionnement du *Dkeur*, est une cause néfaste de troubles, d'impuissance et de maladies, à moins pourtant que vous ne soyez un *éjaculateur du cerveau*, c'est-à-dire un créateur, un poète ou un savant.

*
* *

Mais, si la privation est nuisible, que dirai-je de l'abus?

*
* *

Je vous dirai, ô hommes ! que l'abus, en surexcitant tout le système nerveux, en portant le trouble dans vos facultés, vous empêche de goûter les véritables ivresses du coït, et paralyse votre pouvoir de fécondation en liquéfiant trop votre sperme, en enlevant une partie de la vitalité des homni-cules qui y vivent en nombre aussi considérable que les milliers d'étoiles dont les feux forment la voie lactée !

*
* *

Soyez donc sobres et raisonnables pour mieux jouir et mieux coïter !

AMIN ! AMIN !! AMIN !!!

APPENDICE

Une conversation à Jérusalem, devant un café turc. — Les touristes et les femmes de Constantinople. — Influence des femmes chrétiennes sur les musulmanes. — Les prêtresses de Sapho. — L'hymne à la déesse de l'amour. — Conclusion.

Le lecteur, qui n'a pas séjourné dans les grandes villes de la Turquie européenne et asiatique : Constantinople, Andrinople, Salonique, Alep, Smyrne, Brousse, Bagdad, Trébizonde, etc., ne peut que difficilement comprendre l'importance et la valeur des sarcasmes et des reproches amers que le Khôdja dirige, à jets presque continus, sur les chrétiens de l'Orient, sur les juifs et sur les membres de la société féminine appartenant à ces deux religions et à leurs sectes, beaucoup plus nombreuses que nous ne le supposons en France.

*
* *

Il me souvient qu'un soir, assis sur un modeste escabeau, devant un café turc, je causais avec un vieux Osmanli des choses de la vie et du sentiment religieux des peuples.

Cela se passait à Jérusalem, au temps des Pâques chrétiennes et juives.

Dans la journée, des coups avaient été échangés entre les chrétiens grecs et les chrétiens romains au sujet du saint Sépulcre ; si la bagarre n'avait pas dégénéré en rixe sanglante, on le devait à l'intervention des soldats turcs qui, avec un calme que nos agents de police devraient bien leur emprunter, étaient parvenus à dissiper la foule assez promptement.

La veille de ce jour, d'autres rixes s'étaient produites entre les membres des communions dissidentes, plus ou moins rattachées aux églises d'Orient et d'Occident.

Nous causions donc avec mon vieux Turc, vieux philosophe s'il en fût, de ces émeutes et de la multitude des sectes religieuses qui, à pareilles époques, font de Jérusalem la ville la plus étrange, la plus bouffonne et la plus irrégulière — dans toute la force du terme — qu'il se puisse voir.

— Voyez-vous, Effendi, me dit mon vieux compagnon de café, en étendant sa main vers le ciel bleu qui surplombait nos têtes, et en me montrant le muezzim, dont le corps commençait à immerger des créneaux dentelés du minaret, il n'y a vraiment qu'une vérité, et cette vérité, c'est celle qui a été prêchée par tous les sages de la terre et par tous les prophètes ! Cette vérité, c'est celle que cet homme va lancer dans l'espace en appelant les musulmans à la prière du soir : il n'y a qu'un Dieu, c'est-à-dire une cause intelligente, animant tout ce que nous voyons et se manifestant partout, sous la forme de la vie universelle et individuelle. Tout le reste est l'œuvre de sectaires, d'ambitieux, de fous et de fanatiques, voulant, à tout prix, dominer le monde en le plongeant dans l'ignorance, dans la bêtise et dans un état de division perpétuelle.

Puis, après avoir aspiré de longues bouffées de son chibouc, mon philosophe ajouta :

— En vérité, peut-on croire à autre chose qu'à l'existence de l'intelligence suprême, quand on a passé huit jours au milieu de toutes les folies humaines dont *Jérusalem* semble être le *Charenton* universel?

Et mon vieux Turc me regarda avec ce sourire si sceptique, si fin et si bon enfant, particulier aux Ottomans.

*
* *

Mais revenons à notre Khôdja et à ses anathèmes contre les chrétiennes et les juives.

En accusant ces dernières de corrompre les femmes turques, et d'être, plus ou moins, des proxénètes, notre ami, feu le Khôdja Omer Haleby, Abou Othmân, n'a fait malheureusement — l'impartialité m'oblige à le reconnaître — que constater un fait trop général et trop vrai.

*
* *

Pour ne pas répéter ici ce que j'ai dit dans mes deux volumes sur Constantinople, *La Turquie officielle* et *Les Bas-fonds de Constantinople*, ouvrages auxquels je renvoie les lecteurs désireux de s'initier plus complètement à tout ce qui touche à la vie des femmes turques, levantines, arméniennes, grecques, juives et européennes, je me contenterai de signaler un des faits qui m'a échappé dans la rédaction de ces deux ouvrages.

*
* *

Beaucoup de touristes, vaniteux ou ignorants des choses de l'islamisme, ont prétendu, à leur retour d'Orient, avoir eu des relations sexuelles avec au moins une femme turque. En affirmant un semblable fait, ces touristes ont, tout simplement, cherché à satisfaire leur vanité, ou, quand ils ont été sincères, quand ils ont cru avoir réellement eu des relations avec des musulmanes, ils ont été victimes de la fourberie des juifs ou des levantins, chargés de piloter les étrangers, de passage dans les grandes villes turques, au milieu des temples consacrés aux mystères rituels de la Vénus mercenaire.

*
* *

Ce n'est pas qu'il soit absolument impossible d'avoir des rapports intimes avec des Turques, mais la chose est difficile et ne peut se réaliser que bien rarement, et, encore, à la condition expresse d'habiter le pays quelque temps, d'y entretenir des relations suivies avec les indigènes, de parler un peu leur langue et d'être parfaitement au courant des usages du monde musulman.

Il n'existe pas une seule femme musulmane dans tous les *lupanars* de Constantinople; et il ne s'en trouve pas davantage dans les maisons de passe de Péra et de Galata. Les seuls endroits où l'on puisse trouver des femmes turques et *converser* rapidement avec elles, quand les

choses ont été préparées d'avance, et souvent de longue main, sont les salons d'essayage ou certains réduits préparés *ad hoc* par les propriétaires de quelques magasins de nouveautés et d'articles pour dames, — lingerie, mode, etc. — bien connus de la *haute gomme* qui peuple les ambassades européennes et les grandes maisons financières de Galata et Péra.

* * *

Dans ce jeu de l'amour rapide que des femmes turques, déjà corrompues par les pratiques de Sapho, recherchent avec une sorte de frénésie digne de la célèbre Messaline, il y a pour elles plus que les simples dangers qui accompagnent en Occident et en Amérique les frasques de nos jolies femmes, il y a un risque de mort et la certitude, si elles sont surprises par un coreligionnaire, d'un plongeon éternel dans les eaux limpides du Bosphore.

* * *

Les Turcs, en malappris qu'ils sont, ne savent supporter le cocuage que lorsqu'ils en couvrent le chef des époux européens, au cours de leur voyage et de leur séjour en Europe.

* * *

Ce que je viens de dire de certaines femmes turques, femmes dont l'initiation aux plaisirs est toujours due aux suggestions de leurs amies grecques ou arméniennes, ne confirme

que trop les assertions du Khôdja, relatives à la prostitution chez les chrétiennes, les juives et les levantines.

*
* *

Le saphisme est-il plus répandu en Orient qu'en Occident? Telle est la question qui m'a été souvent posée par des moralistes chrétiens.

A cette question j'ai toujours répondu :

— Non !

Les pratiques de Sapho, communes chez les jeunes filles et les femmes grecques et arméniennes, ne se rencontrent que très rarement chez la turque. Cette dernière, dont les sentiments sont généralement droits et honnêtes, est trop portée pour l'homme et le coït naturel, pour qu'elle puisse se contenter des plaisirs buccaux. Quand, par exception, elle s'y adonne, c'est en compagnie d'une amie, une délaissée, ou une jeune veuve comme elle, qui, armée d'un phallus artificiel, attaché par une ceinture autour de la taille, remplit le rôle d'homme, d'amant et d'époux. La musulmane ne peut comprendre l'onanisme buccal. Jamais elle ne consentira à le pratiquer sur l'homme; elle pourra se prêter, dans certains cas, à la pédérastie, mais c'est tout.

Il ne faut pas l'oublier : le but suprême du coït pour les musulmanes, c'est la procréation. Tout ce qui peut donc nuire à ce résultat est généralement banni par elle.

*
* *

Voici, pour ceux de nos lecteurs qui n'ont pas lu les *Bas-fonds de Constantinople*, l'hymne que les grecques, les

arméniennes et quelques turques, mangeuses de haschisch et prêtresses de Sapho, chantent en mémoire de cette déesse, transformée en sultane des amours par les musulmanes.

Invocation à la déesse des amours !

.
 Au piano ont succédé les sons plus harmonieux de la harpe...; puis, s'accompagnant en un rythme profondément mélancolique, d'où surgissent quelques notes ardentes et vibrantes, une voix douce et sympathique, au timbre un peu voilé, celle de la grande prêtresse, chante, ainsi, l'hymne invocateur à la Sapho des grecques et à la gardienne des hautes félicités musulmanes ¹.

O toi, la grande sultane des amours!

O toi, qui verses en nos cœurs des torrents de désirs et de flammes!

O toi, que rêva Mohammed dans ses saintes extases!

O toi, la gardienne des plaisirs toujours assouvis et sans cesse renaissants !

O toi, la sultane des sultanes, la houri des houris, la déesse des déesses !

Toi, la mère des amours, des ris et des jeux qui préludent au grand acte de la génération!

Toi, la belle des belles, la parfumée, la rose et la blanche!

Toi, dont les seins ne connurent jamais la flétrissure !

Toi, dont le ventre fut fécond, sans souillure!

¹ En réalité cette invocation s'adresse encore plus à la déesse de la nature, à l'Isis des Égyptiens, qu'à Sapho même.

Toi, qui sus rester pure au milieu des tressaillements de ta chair embrasée !

Toi, dont la main possède la clef des suprêmes ivresses !

Toi, la tête triplement couronnée !

Toi, dont les magiciennes invoquent la haute puissance !

Toi, la sultane toujours embrasée, toujours mère et toujours vierge !

Toi, dont le nom mystique est le plus pur des parfums !

Toi, qui réunis, en ta seule personne, le doux regard de la gazelle amoureuse, le teint du lait de la plus belle et la plus pure des chamelles !

Qui possèdes l'ardeur de la cavale indomptée !

Le courage de la lionne qui défend ses petits !

Et la noblesse des plus grandes sultanes Validées¹ !

Toi, la sultane des amours, qui peux en un sourire faire éclore mille plaisirs !

Toi, qui peux permettre à nos âmes de quitter nos corps, pour pénétrer dans ce lieu de plaisirs éthérés, où il fut donné au saint Prophète d'entrer une fois pendant sa vie terrestre !

Toi, la plus belle des belles, la sultane des sultanes, la lionne de tous les lionceaux, la forte et la puissante, donne-nous aujourd'hui ce que les hommes nous ont refusé !

Donne-nous le bonheur !

Donne-nous l'ivresse !

Donne-nous la volupté !

Donne-nous l'oubli de la terre !

Et nous te couvrirons de fleurs, et nous serons tiennes jusqu'à la fin !

Amin ! amin ! amin !!!

¹ La sultane Validée est la mère du Sultan. C'est elle qui dirige en toute autorité le harem impérial. Quand la mère du Sultan n'existe plus, c'est à la mère nourrice qu'est dévolue cette haute situation.

*
* *

Concluons.

La femme est beaucoup par elle-même, mais elle est aussi par l'instruction et l'éducation qu'elle reçoit. Telle qu'elle est élevée dans la religion musulmane, sous l'influence des idées d'un naturalisme qui n'a rien de commun avec la triste philosophie que nous avons baptisée de ce nom, la femme de l'Orient est, forcément, plus prévenante, plus chaste, tout en étant plus réaliste que la chrétienne; elle a sur elle l'avantage (je parle ici des femmes en général, c'est-à-dire des filles du peuple, des paysannes, des petites bourgeoises et non des femmes du monde et du demi-monde en particulier) d'être d'une propreté méticuleuse et absolument irréprochable. Cette propreté physique semble être le véritable vêtement de son état moral. Cet état, en effet, elle cherche à le garder pur de toute souillure, conformément à la loi qui a fait d'elle la compagne de l'homme, mais la compagne soumise et obéissante pour laquelle, encore plus que pour son maître, s'ouvre la vie ultra-terrestre des expiations et des récompenses.

Superstition, dira-t-on!

Superstition, soit! Mais avec elle, vous n'avez pas la démolition qui s'est emparée de toutes nos classes occidentales, et a ouvert largement la brèche aux passions matérialistes et sanguinaires de cette fin de siècle.

Avec cette philosophie de l'Islam, bien plus qu'avec ses eunuques, l'époux musulman dort tranquille, sans craindre le développement cornu de ses bosses frontales, tandis que le

catholique se trouve dans la nécessité ou de rire du dieu cocuage ou de punir les deux coupables. Deux nécessités aussi tristes l'une que l'autre.

Avouez, chers lecteurs, que cette superstition a du bon, ainsi que l'a constaté le D^r Kœstner, dans l'abracadabrante statistique que j'ai donnée à la page 127.

CHAPITRE V

LES SECRETS PRATIQUES DE L'AMOUR

FORMULES MAGIQUES ET RECETTES DIVERSES

I I

LES PARFUMS ET LES ODEURS

C'est ici, ô hommes ! que, pour complaire à beaucoup d'entre vous, je vais ajouter à mon œuvre les formules pratiques qui peuvent vous être utiles dans les différentes phases de l'existence, et, en particulier, dans tout ce qui concerne l'amour actif et coïtant.

Ces formules, ou recettes, vous devrez en user avec modération et intelligence ; toujours pour le bien, jamais pour le mal.

Dieu est savant, tout-puissant et miséricordieux !

DES PARFUMS COÏTANTS OU ACTIFS

Les parfums sont de deux natures : les uns poussent à la torpeur du cerveau et les autres à sa stimulation.

Il en est dont les effets sont délétères ; d'autres, dont les effets sont bienfaisants.

Les parfums dits coïtants ou actifs sont ceux qui, par l'absorption de leurs molécules fluidiques, engendrent dans nos cerveaux des idées d'amour, de caresses, de langueurs et de coït.

Il existe également des parfums religieux, des parfums magiques *guérissants* ou *envoûtants* ; mais, comme j'ai parlé de ces choses dans la partie de ce LIVRE GÉNÉRAL traitant de la médecine occulte ou magique¹, je n'y reviendrai pas.

*
* *

Les parfums coïtants sont simples ou complexes.

Les uns s'emploient pour prédisposer au coït ;

¹ Le Khôdja veut parler ici du second livre, ou plutôt de la deuxième partie du manuscrit, dont le *livre sur les lois secrètes de l'amour* forme en réalité la troisième partie. Ce livre, ainsi que je l'ai dit dans une note antérieure, est indiqué sous le nom de : MÉDECINE OCCULTE OU MAGIQUE.

Les autres, pour ramener le calme et la force dans les esprits après le coït.

L'usage des uns nous vient directement de Mohammed, gloire éternelle soit à son saint nom ! Les autres nous ont été transmis par les traditionnistes et les célèbres Khôdjas qui se sont occupés de ces questions dans l'intérêt, et pour la jouissance particulière des hommes et des femmes.

Les recettes que je vais transcrire ici sont choisies parmi celles que j'ai le plus expérimentées dans ma longue carrière.

Gloire soit au Dieu unique, au dispensateur de tous biens et de toutes sciences !

*
* *

Parmi les substances odoriférantes, il en est une dont le parfum énergique, pénétrant et suave, a été particulièrement recommandé par le Prophète, sous l'inspiration directe de l'esprit de Dieu.

Cette substance, c'est le *Mesk* ou musc, dont il est dit au verset 26 du chapitre LXXXIII du Koran :

« On leur donnera à boire¹ un vin délicieux, fermé et cacheté de musc ».

Le musc est chaud, sec et cordial, ainsi que je l'ai déjà dit dans mon chapitre des *grands remèdes*². C'est le plus coïtant et le plus noble des parfums !

Il s'applique surtout aux tempéraments froids et lents³, car il ranime les forces des organes internes et convient mer-

¹ (Dans le paradis).

² Il s'agit ici d'un des chapitres de la *médecine occulte ou magique*.

³ C'est-à-dire lymphatico-nerveux.

veilleusement dans les évanouissements, les palpitations et tous les symptômes qui se remarquent chez les tempéraments à sang pauvre, avec prédominance du système nerveux.

Au dire de tous les traditionnistes, le Prophète se parfumaient de musc et prescrivait à ses femmes de se parfumer avec la même substance à la suite de leurs menstrues, dès leur entrée dans la période de pureté.

Aischah avait l'habitude de parfumer elle-même son mari avec du musc, quand il allait se mettre en *irhâm*, ou disposition pieuse pour le pèlerinage. C'est cette pratique qui a fait dire à une tradition, rattachée au Prophète, que le musc était le plus fragrant des parfums.

Les docteurs de la loi, ou ulémas, ont déclaré que, en raison des prescriptions de Mohammed, ordonnant de parfumer les demeures de ses femmes le vendredi, il était bon d'employer le musc ce jour-là pour corriger l'air et chasser les mauvais et les tristes esprits.

Le meilleur musc est celui du Khorâçân, puis vient celui de Chine et de l'Inde.

*
* *

Il est donc utile, en raison de ce qui précède, de se parfumer avec le musc, préparé suivant nos usages, soit avant, soit après le coït.

Si l'on ajoute au musc l'odeur de l'encens, pur ou mêlé au myrthe, parfum que l'on obtiendra en répandant ces deux poudres — musc et encens — sur des charbons ardents, on sera certain de coïter avec une grande puissance et de faciliter singulièrement la venue du spasme ou de l'éjaculation finale.

Mais, pour retirer tout l'effet du musc, de l'encens et du

myrthe. il faut les employer à petites doses, et dans les conditions voulues ¹.

Le myrthe, projeté sur les charbons ardents d'un brûle-parfums, convient pour prédisposer vigoureusement au coït.

L'encens, dans les mêmes conditions, s'emploie particulièrement pour ramener le calme dans les esprits après le coït

*
* *

Voici maintenant le parfum composé qui est le plus excellent des parfums coïtants.

¹ Les Arabes racontent, suivant une tradition qui remonte à la nuit des temps, que le myrthe fut le premier arbuste que planta Noé à sa sortie de l'arche; cette tradition ajoute qu'Adam, lorsqu'il descendit de l'Eden ou paradis, portait en ses mains trois choses :

Un myrthe;

De la pâte de dattes (adjouâh);

Et un épi de blé.

C'est-à-dire le premier des arômes, le premier des fruits de ce monde et le premier des aliments (P. de R.).

PARFUM LIQUIDE POUR LE CORPS ET LES VÊTEMENTS

Mettez, dans 500 grammes d'eau de rose, de bonne qualité :

Oliban ou encens, en poudre fine . . .	2 gr. 50
Musc, en poudre fine.	0 50
Myrthe, en poudre fine.	2 50
Camphre, en poudre fine.	0 50
Sariette (sommités fleuries)	2 50

Faites macérer dans une fiole hermétiquement fermée et exposée au soleil pendant quarante-huit heures.

Décantez, passez avec expression, filtrez et conservez dans le même flacon.

Si vous voulez que ce parfum se conserve longtemps, il faudra ajouter au liquide 75 grammes d'alcool, très rectifié, dans lequel vous aurez versé *trois* gouttes d'essence de rose de Bagdad.

Ce parfum est exquis; il agit puissamment sur le cerveau, le cœur, les sens génésiques..... et la mémoire, qu'il fortifie singulièrement.

On s'en sert à la dose d'une 1/2 ou d'une petite cuillerée à café dans l'eau des ablutions coïtales.

Répandu sur les vêtements du dessous, il donne à tout le corps une excellente fragrance, et le préserve des insectes et des mauvaises influences fluidiques du démon ou chitan.

PARFUMS COÛTANTS POUR LA CHAMBRE

Réunissez les mêmes substances, moins l'eau de rose et l'alcool, que celles qui sont indiquées ci-dessus ; mais réunissez-les aux mêmes doses, c'est-à-dire par parties égales. Faites-en une poudre bien homogène, à laquelle vous ajouterez un sixième du poids général de gomme arabique en poudre très fine ; mêlez bien en tournant dans un mortier, toujours dans le même sens, et séparez la masse en boules grosses comme une petite noisette.

Si vous voulez avoir une poudre encore plus excitante par les molécules qu'elle répand dans l'atmosphère de la chambre, ajoutez à toutes ces substances, y compris la gomme arabique, un peu de poudre de cascarille¹.

USAGE DE CE PARFUM

Il faut en répandre gros comme un pois-chiche dans les charbons ardents de chacune des cassolettes qui, au nombre

¹ Cette préparation se rapproche beaucoup de la poudre résineuse dont usent les riches Turcs dans leur harem (P. de R.).

de *trois*, doivent se trouver au centre, au nord et au sud de la *chambre à coïter*. Cette opération doit se pratiquer environ vingt-cinq minutes avant l'entrée du couple dans la bienheureuse chambre. Si l'homme est peu puissant en *œuvres*, on doublera la dose du parfum.

AUTRE FORMULE

Si vos moyens ne vous permettent pas d'user de cette première préparation, dont le prix est assez élevé, vous vous servirez, ô hommes ! du parfum que le Prophète employait et recommandait de préférence¹.

Ce parfum est composé d'oliban et de sariette, par partie égale.

Il est très recommandé par tous les ulémas et les traditionnistes.

Voici, pour votre gouverne, ô vous qui croyez ! quelles sont les propriétés qui ont été reconnues à l'encens ou oliban.

L'oliban, du mot grec : *libanos*, est cette substance résineuse dont Abd Allah Ibn-Merwân disait : « Il y a trois choses qui ne sont que dans l'Yémen et qui ont parcouru et rempli le monde entier ; ce sont : l'OLIBAN, le WARS — *erobanche tinctoria* — et le BOURD².

¹ Mohammed, suivant l'uléma Djélâl-ed-din, Abou Soleiman Dâoud, prescrivait de parfumer les demeures avec l'oliban et la sariette. D'un autre côté, Abou-Noaïm rapporte ces paroles du Prophète : « Donnez à manger de l'oliban à vos femmes enceintes ; si la femme alors a dans son sein un enfant mâle, cet enfant aura le corps pur ; si l'enfant est une fille, elle aura la beauté du corps et sa croupe sera riche et rebondie. »

² Le *bourd* est un genre de manteau, tissé dans le Yémen, connu plus généralement sous le nom de : *yéménite* (P. de R.).

Le meilleur des encens est l'oliban mâle, celui qui se rencontre en fragments arrondis.

L'oliban est chaud au second degré et sec au premier degré. Nombreuses sont ses propriétés ; il est rarement nuisible et toujours utile dans les maux d'estomac, les plaies et les ulcères. Il chasse les vents, diminue et sèche la **pituite**, éclaircit la vue, fortifie la matrice et les organes sexuels des deux sexes. Mâché avec la sariette ou le thym, il est utile dans les cas où les mouvements de la langue sont gênés et difficiles. Mêlé avec la sariette, il purifie l'air ambiant, et ses vapeurs sont très avantageuses comme préservatif des épidémies.

Si, en temps d'épidémie, on a soin, après s'être parfumé avec l'oliban, de manger, le matin à jeun, un peu de raisin sec noir, et douze amandes de pistaches, on sera complètement purifié et à l'abri, pour toute la journée, de l'atteinte du mal

L'oliban est également très bon quand on l'unit à la conserve de rose ; c'est alors un excellent médicament contre l'impuissance par excès de coïts et autres abus.

Tels sont les principaux secrets des parfums aptes à faciliter le coït, à y pousser et à le rendre plus puissant.

PAROLES MAGIQUES ET PRIÈRES POUR ROMPRE L'IMPUISSANCE

O hommes ! n'oubliez jamais que le traitement du corps dépend de la pureté du cœur. Ayez le cœur pur et vous aurez le corps sain¹. Apprenez quelle est l'influence du moral sur le physique², par la puissance que la prière exerce sur toutes les fonctions de l'organisme.

C'est ici de la bonne suggestion, — *Lahham* — pratiquée en vue du bien et de la santé.

Admettre la puissance de la bonne suggestion par la prière et certaines paroles empruntées au Koran, n'est-ce pas admettre l'influence contraire, c'est-à-dire la suggestion mauvaise — *r'eurr* — celle de l'esprit du mal, c'est-à-dire les ensorcellements, les envoûtements, les charmes et les sortilèges ?

C'est bien là ce que signifie le mot *sahr*, c'est-à-dire la transposition et le déplacement d'une chose hors de sa manière d'être normale³, bonne ou mauvaise.

Exercer la sorcellerie, — *seuh'eur* — c'est donc *faire des næuds*, prononcer des paroles magiques ou les écrire ; et, à

¹ C'est le *mens sana in corpore sano* des Latins.

² Voir l'appendice A, page 243.

³ Le *sahr* n'est, en résumé, que la science du magnétisme animal dans son ensemble ; vaste science dont la suggestion n'est qu'une branche.

l'aide de ces moyens, produire des influences sur le corps, sur le cœur ou sur l'intelligence de la personne envoûtée, sans contact immédiat, en opérant dans son médium fluïdique.

Dans les œuvres du sorcier, il en est qui tuent, d'autres qui donnent une maladie, d'autres qui écartent l'homme de sa femme, c'est-à-dire le rendent incapable de copulation avec elle, d'autres qui jettent entre eux deux la haine, d'autres qui les rendent plus amoureux l'un de l'autre¹.

Ceci étant posé, voici comment il vous faudra agir pour combattre et rompre l'impuissance causée par un effet moral.

Le Prophète a recommandé de réciter le verset 98, chapitre VI, du Koran, pour combattre les maladies morales ainsi que le mal de dents :

« Lorsque quelqu'un se plaint du mal de dents, a-t-il dit, qu'il se pose un doigt sur la dent malade et qu'il prononce le verset — 98 — du chapitre VI ».

Et plus tard Aïschah a rapporté que : « Lorsque quelqu'un de la maison du Prophète tombait malade, le Prophète prononçait sur le patient les deux chapitres du recours en Dieu².

D'après Ahmed, il est très utile d'étendre les mains sur l'eau que l'on veut faire boire à l'envoûté et de prononcer, en même temps, certains versets du Koran, ou tout son avant-dernier chapitre.

Quand donc vous aurez à combattre l'impuissance morale sur autrui, vous lui ordonnerez de faire ses ablutions et ses prières ; puis, posant l'index de la main droite sur la base de son *Dkeur* et, la main gauche étant posée à plat sur le creux de l'estomac, vous lui recommanderez de vous fixer

¹ Ceci me parait, avoir été extrait en grande partie, de la *médecine du Prophète*, de l'uléma Djélâl-ed-din, Abou Soleïman Dâoud (P. de R.).

² Ce sont les deux derniers chapitres du Koran (P. de R.).

Alors, plongeant vos regards dans ceux du patient, vous prononcerez mentalement les deux derniers chapitres du Koran et vous lui direz, à haute voix, avec une puissante volonté :

« Va, à partir de ce moment le charme est rompu et tu n'es plus impuissant » !

Si cette première opération n'a pas complètement réussi, vous pourrez la renouveler jusqu'à trois fois, en laissant une semaine d'intervalle entre chaque opération.

Il est encore d'autres paroles et d'autres procédés magiques soit pour rompre l'impuissance, soit pour soustraire le patient à d'autres influences pernicieuses ; mais, comme j'ai déjà traité de toutes ces pratiques dans la *médecine occulte*¹, il est inutile d'y revenir.

Voici maintenant des moyens hygiéniques et pharmaceutiques que l'on peut aussi employer pour guérir l'impuissance inorganique.

¹ Cette partie du manuscrit n'a pas encore été traduite, ainsi que je l'ai déjà dit.

Les grains de pin, les carottes, les asperges sauvages, les pistaches et les noisettes, cuites dans le four, sont également recommandables.

Enfin il ne faudra oublier ni de se couper les poils souvent, ni de se teindre avec le henné, ni cette sage recommandation du Kalife Omar : « Gouvernez et modérez votre ventre; car c'est lui qui ruine le corps, qui engendre les maladies, diminue le pouvoir de coïter et fait négliger la prière ». Sage recommandation que le Koran résume ainsi : « Mangez, buvez, mais sans excès ¹ ».

Je vais maintenant, ô hommes! vous donner la formule d'un électuaire aphrodisiaque, non dangereux et très actif.

Voici comment il faut le préparer.

Prenez :

Sommités fleuries de Stœchas . . .	15 grammes
Baies de myrthe n°	25
Anis.	20 grammes
Carottes sauvages bien réduites . .	20 —
Safran en fleurs	15 —
Dattes sèches n°	50
Jaunes d'œufs. n°	4
Eau pure de fontaine.	500 grammes

Faites décocter dans un vase en terre vernissée, bien fermé, pendant vingt-cinq minutes.

Sortez du feu, passez avec expression et, quand le tout sera tiède, ajoutez :

Miel pur	50 grammes
Sang vif de pigeons.	n° 2.

¹ Koran, chap. VII, v. 29.

Laissez macérer vingt-quatre heures, en remuant le vase trois ou quatre fois, puis passez le tout à travers un tamis fin.

L'usage de cet électuaire est d'en prendre pendant un septenaire une à deux cuillerées à café une demi-heure avant de se livrer au coït ou le soir en se couchant.

Dieu est sage, savant et miséricordieux !

SECRETS POUR SE FAIRE AIMER

Aimer et ne pas l'être est un véritable supplice.

C'est un feu dévorant, un feu de l'enfer, que les larmes du désespoir ou la douce et tiède rosée de l'amour peuvent seules adoucir et calmer.

L'amour sans retour, sans espérances, est un ciel sans étoiles; un homme, sans regards, errant dans la nuit de la vie, comme l'aveugle erre au milieu des fleurs, des êtres et de leurs couleurs.

C'est aussi le prisonnier qui, dans son noir cachot, privé de lumière, — la lumière, cette vie de la nature! — rêve, éveillé, de la liberté, de ses amours, de son vaste désert aux oasis espacées et de son coursier hennissant.

Sans réciprocité, l'amour est encore comme un cerveau de poète vide de *pensées*; un savant, sans œuvres; un corps dont la vie est absente; une âme égarée à la recherche de son *trait d'union*, de son enveloppe fluïdique et terrestre.

C'est encore pire que tout cela, car c'est l'horrible situation d'un vaillant qui, se trouvant brusquement désarmé devant ses ennemis, ne peut chèrement vendre sa vie, le sabre en main.

C'est à calmer, à guérir tant de douleurs et de fièvre désorganisatrice, que je vais m'appliquer ici, ô hommes!



On peut se faire aimer par les soins, les égards, les tendres et discrets empressements dont on entoure l'être, la femme aimée, au visage enchanteur, entrevue à la dérobée.

On peut aussi se faire aimer par ses propres qualités physiques et morales, par la noblesse et l'éclat des regards, la distinction, la souplesse et l'élégante visibilité des mouvements du corps.

Mais, comme l'amour est fait de caprices, d'imprévus, de choses mystiques et mystérieuses ; qu'il est volage et incertain comme la pensée même ; qu'il fuit, quand on le poursuit ; attaque quand on l'évite ; qu'il se manifeste on ne sait souvent pourquoi, et se refuse sans plus de motifs ; qu'il nous gouverne et nous maîtrise avec plus de puissance que le meilleur des cavaliers ne peut en développer quand il veut maîtriser son fougueux coursier ; que, d'autre part, l'amour est une force psychique, mise en nous par le Créateur, ayant ses propres lois, sa puissance et sa volonté, ainsi que chacun de nos organes dont la vie fonctionne sans la participation de notre propre volonté ; il faut bien reconnaître que, tous les moyens indiqués ci-dessus pour le faire naître, le développer ou l'entretenir, sont, la plupart du temps, dérisoires et impuissants.

Une femme, en effet, adore souvent qui la dédaigne, la méprise, et même la bat.

D'autres fois, une femme spirituelle, douce, distinguée, aimante et caressante, se sent prise d'un amour irrésistible pour un homme commun, grossier, sans esprit, d'une basse et commune naissance, sans rien, en un mot, qui puisse expliquer ou faire absoudre cet amour irrésistible et profond.

La même chose peut se rencontrer, avec de nombreuses variantes, de l'homme à la femme, sans que ces anomalies puissent s'expliquer autrement que par cette sorte d'indépendance, qui est comme la caractéristique de ce sentiment universel que nous appelons l'*amour*.

Mais tout ceci est du domaine vulgaire de la vie, et je dois vous entretenir des secrets et des choses mystérieuses de l'amour.

Ouvrons donc la porte qui conduit dans le sanctuaire de la science lumineuse et sacrée.

*
* *

Tout ce qui paraît mystérieux dans les manifestations de l'amour s'explique facilement, ô hommes ! quand on sait qu'il existe deux amours ; que ces deux amours sont le plus souvent confondus par les observateurs superficiels, et tous ceux qui n'ont pas l'habitude de l'analyse des choses et des manifestations multiformes de la vie.

L'amour est donc double : il est double, car il émane des deux natures qui constituent notre *moi* organique et spirituel.

Celui qui dérive de l'agent vital qui entretient les rouages de notre corps, est encore plus une sensation qu'un sentiment. Mi-physique par sa nature, il est à l'ensemble de notre *moi* ce que sont tous les besoins de nos sens et des organes qui en sont l'expression. Il se manifeste à l'aide des mêmes lois que celles qui président au fonctionnement de chacun de nos organes, c'est-à-dire que nous éprouvons le besoin d'aimer et de coïter, comme nous éprouvons le besoin de prendre de la nourriture, de nous réchauffer, de marcher, de nous reposer, d'évacuer les déchets de notre alimentation et de dormir.

Mais, pour que ce besoin d'aimer se manifeste dans toute sa puissance organique, il faut que cette puissance soit stimulée et attirée par une force analogue, résidant dans un organisme autre que le nôtre, et présentant des caractères physiologiques opposés, mais répondant par une sorte d'harmonie à nos besoins tentationnels.

C'est alors l'attraction de deux organismes sans la participation de la volonté, et même contre elle, c'est-à-dire l'amour sensuel par sympathie réciproque et attraction similaire.

C'est l'amour de l'animal et du végétal.

L'amour inconscient, l'amour des sens en érection, obéissant à des lois purement physiologiques et physiques, c'est-à-dire la manifestation de ce besoin de fonctions que le Créateur met en nous pour assurer, par la fécondation, la perpétuité des races, des espèces et des variétés. Pour faire naître, développer et fortifier ce sentiment, ou plutôt ce besoin dont l'influence absolue s'empare tôt ou tard de la créature, la science et l'observation nous ont indiqué des moyens et des procédés dont l'efficacité est à peu près certaine.

Dans les cas difficiles, ces procédés sont à peu près certains, ainsi que je viens de le dire, mais dans les cas ordinaires ils sont d'une puissance absolue.

Ces procédés s'adressent aux sens, à l'organisme et à la vitalité, mais ils ne peuvent presque rien sur l'âme ou le *moi* de l'être.

Le premier des procédés que je vais vous indiquer s'applique AUX MYSTÈRES DU SANG.

Le second s'adresse à l'imagination, cette grande puissance créatrice de tant de merveilleux phénomènes, dont le cerveau est la place forte et les nerfs les nombreux messagers.

LA CONJURATION PAR LE SANG

Le sang est, comme le sperme, mais à un degré moindre, un liquide composé d'une *foultitude* de petits mondes, de formes ovales et rondes, *très influençables* par la lumière ou principe vital, et possédant, comme l'aimant et l'ambre, des propriétés attractives et répulsives. C'est lui qui donne aux nerfs une partie de leur puissance et leur pondérabilité. Mais, s'il leur donne cette force organique et fluïdique, il reçoit d'eux les impressions qui proviennent du cerveau et de l'imagination, cette véritable sultane capricieuse de notre être.

C'est cette force, encore plus fluïdique qu'organique, force intelligente comme toutes les autres, qui a fait dire intuitivement aux peuples :

« Le sang parle. Le sang a parlé ».

Étant donc un élément vital et intelligent, le sang est apte à percevoir les influences extérieures et les effluves d'une volonté puissante ou tout au moins sympathique.

Quand il a été influencé par cette volonté, il agit sur tous les organes du corps et, par l'intermédiaire des nerfs, leur suggère des désirs ou des besoins divers.

Le désir de coïter avec la personne qui a su agir sur le sang est une de ces suggestions.

Pour l'obtenir, voici comment il faut opérer.

Quand un homme a su attirer l'attention et les regards d'une femme dont il veut être aimé, mais qui résiste à son désir, il doit envoyer toute sa volonté dans l'expression de ses yeux, et, tout en fixant ceux de la femme, se faire sur le bras gauche des entailles suffisantes pour faire couler le sang. Si la voix peut être entendue de la femme aimée, il prononcera ces paroles pendant que le sang jaillira :

« Il n'y a de Dieu que Dieu ! Et aussi sûr qu'il en est ainsi, tout mon sang s'écoulera avant que s'éteigne mon ardeur de te posséder ».

Cette marque de volonté amoureuse donnée à la femme, même à travers l'espace d'une rue ou d'une place, influencera tellement son imagination que cette dernière deviendra un avocat habile et plaidera sans cesse la cause de l'amoureux¹.

Or, quand l'imagination d'une femme est fortement surexcitée, elle produit dans ses organes une telle irritation que ces derniers finissent presque toujours par devenir les maîtres du logis et lui font faire ce qu'ils veulent. Et, comme parmi ces organes l'utérus est le plus impressionnable et celui qui possède le plus de pouvoir sur le cerveau, il en résulte que c'est lui qui précipite la chute de la femme dans les bras de l'homme.

Si une première conjuration du sang par le sang ne donne pas le résultat voulu, on la recommencera une seconde et même une troisième fois, en ayant soin de tenir l'attention de la femme éveillée en rôdant autour de sa demeure et, si on le peut, en lui envoyant des fleurs rouges sur lesquelles on aura soufflé trois fois de suite, avec la volonté de déposer dans leur calice tous les désirs dont on est allumé.

¹ Ce procédé est très connu des Arabes. Je l'ai vu mettre en pratique plusieurs fois en Algérie (P. de R.).

Le procédé pour s'adresser à l'imagination de la femme consiste à l'influencer par le regard, à la fasciner et à lui commander, mentalement ou par la parole, de vous aimer et d'être à vous.

S'il est impossible de la voir de près et de lui toucher le front avec l'index en lui parlant, on pourra lui suggestionner l'amour en faisant caracolier son cheval sous ses fenêtres, en se livrant, sous ses yeux, à une *fantasia* ardente, ou en venant se poster à des heures régulières sous sa fenêtre, que l'on fixera avec tenacité.

Le chant et la musique sont également un puissant moyen de conjuration intellectuelle ; mais, ce qu'il faut, avant tout et toujours, c'est frapper vivement l'imagination de la femme dont on veut être aimé¹.

Faire vibrer son cerveau sous une hantise incessante bonne ou mauvaise de votre volonté, tout est là !

¹ Ceci se pratique encore dans toutes les provinces de l'Espagne où les amoureux se livrent à des sérénades nocturnes sous les fenêtres de leurs belles (P. de R.).

DE LA FASCINATION ET DE LA SUGGESTION

! — Certes, il est d'autres moyens que la conjuration du sang par le sang pour se faire aimer ; mais ces moyens, basés encore sur les propriétés du sang, étant indiqués dans ma *Médecine occulte*, je n'y reviendrai pas.

ب — C'est de la fascination et de l'envoûtement par la suggestion dont je vais traiter rapidement, renvoyant aux autres parties de mon livre pour les détails de ce genre de conjuration.

ت — La fascination — *chelouech* — est une branche de l'*azimâ* ou sorcellerie qui s'opère par le regard et par la bonne suggestion — l'*ahham* — ou par la mauvaise — *r'eurr*.

La fascination est une très vieille pratique dont les magiciens se sont servis de tous temps, les uns en bien, les autres en mal.

ث — Pour l'opérer, il faut fixer les regards, avec une grande puissance de volonté, droit entre les yeux de l'être ou de l'animal que l'on veut charmer et soumettre.

Les femmes, les enfants, les chevaux, les serpents et les chiens sont particulièrement accessibles à ce mode d'envoûtement.

ج — Quand vous voyez que la fascination commence à

opérer, ce qui s'aperçoit par les détails que j'ai déjà donnés, il faut, sans hésiter, sans même prévoir l'insuccès, poser votre main à plat sur la tête de l'être sur lequel vous opérez et lui commander énergiquement, mais avec un fond de douceur dans la voix, ce que vous voulez qu'il fasse.

ح — Il ne faut d'abord suggestionner que des choses simples et faciles. Si, par exemple, la personne sur laquelle vous opérez est au milieu de la foule, vous lui direz :

— Suis-moi !

Et ce n'est que lorsqu'elle vous aura obéi que vous lui suggérerez vos autres pensées.

خ — Ce que je viens de dire là s'applique aussi bien à la femme dont on veut se faire aimer qu'à l'animal que l'on veut dompter.

Toutes les personnes, certes, ne sont pas aptes à se laisser ainsi influencer ; mais il en existe beaucoup plus qu'on ne le suppose, et chaque jour nous voyons les Bohémiens opérer de la sorte pour ravir les enfants dont ils ont fait choix.

د — L'homme, ainsi que l'a si bien dit Mohammed, que son nom soit glorifié ! possède dans le regard et dans l'émission de la voix une puissance considérable avec laquelle il peut faire beaucoup de bien et beaucoup de mal. Mais il faut, pour qu'il en soit ainsi, qu'il se rende digne, par une étude constante et une observation continuelle, du pouvoir qui est donné aux hommes de science et de bonne volonté.

Dieu soit loué dans sa sagesse et dans sa puissance !

ADIEU AUX LECTEURS

Ici se termine la troisième et dernière partie du manuscrit de mon vieil ami, feu le Khôdja Omer Haleby, Abou Othmân.

Son adieu aux lecteurs finit par ces mots :

« Mon œuvre est achevée ; Dieu qui sait le secret et le caché de toutes choses en soit mille fois béni !

« Qu'il comble de ses grâces et de ses faveurs notre seigneur Mohammed, ceux qui liront ce livre avec la ferme volonté d'en garder les précieux enseignements, et l'humble serviteur qui en a été l'écrivain !

« Terminé ; Dieu soit loué ! Il n'y a de force et de puissance qu'en Dieu très haut et très grand ».

COMMENTAIRES ET APPENDICES

APPENDICE A

DE LA PRIÈRE ET DE SES PROPRIÉTÉS PHYSIOLOGIQUES

J'emprunte une grande partie de ce qui suit au Code d'Ibrahim-Haleby, article *Culte*.

C'est la complète démonstration des assertions contenues dans le chapitre III du livre III du Khôdja.

DE LA PRIÈRE EN GÉNÉRAL

La prière est le culte que la créature rend à son Créateur en signe d'hommage, de reconnaissance et d'aveu solennel de son néant auprès de la toute-puissance de l'Éternel. Mais celle qui est la plus obligatoire pour l'homme et la plus agréable aux yeux de la Divinité, c'est la prière *namaz*.

DE LA PRIÈRE NAMAZ

Cette prière est de précepte divin, ayant été ordonnée aux fidèles par différents *ayets* ou oracles célestes. Pour s'en acquitter dignement elle exige avant tout quatre conditions auxquelles tout musulman est soumis.

DES QUATRE CONDITIONS REQUISES

La première est l'état de *pureté* parfaite du fidèle, qui ne doit être atteint d'aucune souillure quelconque. La seconde est de couvrir les parties du corps que la pudeur ou la bienséance ordonne de voiler. La troisième est la position du fidèle, qui doit être constamment tourné vers le keabé de La Mecque. La quatrième est l'intention.

DE L'ESPRIT ET DE L'ESSENCE DE LA PRIÈRE NAMAZ

Avant tout, la prière exige de l'homme un entier dépouillement de tout objet mondain. Le fidèle qui prie doit être, en ce moment, pénétré de la présence de Dieu, dans les sentiments les plus profonds d'amour, de crainte et de respect. Voici les pratiques qui forment et constituent la prière namaz.

1° On doit commencer par se tenir debout, dans le recueillement le plus profond et le plus respectueux, puis hausser les deux mains, les doigts entr'ouverts, en portant le pouce sur la partie inférieure de l'oreille et en récitant le *Tekbir*. La femme ne doit hausser les mains que jusqu'à la hauteur des épaules. Le *Tekbir* est conçu en ces termes : « Dieu très haut ! Dieu très haut ! Il n'y a point de Dieu sinon Dieu. Dieu très haut ! Dieu très haut ! Les louanges sont pour Dieu ».

2° On pose les deux mains sur le nombril, la main droite toujours sur la main gauche, en récitant successivement le *Tessbihh*, le *Sena*, le *Teawouz*, le premier chapitre du Koran, puis un autre chapitre au gré de chaque fidèle. Le *Tessbihh*

consiste en ces paroles : « Que ton nom soit exalté, ô grand Dieu » ! Le Sena : « Je te sanctifie, ô mon Dieu ! je te loue ; ton nom est béni, ta grandeur est exaltée ; il n'y a point d'autre Dieu que toi ». Le Theawouz : « J'ai recours à Dieu contre le démon lapidé, au nom de Dieu clément et miséricordieux ». Et le Fatihha, premier chapitre du Koran : « Au nom de Dieu clément et miséricordieux ! Louange à Dieu, Seigneur de l'univers, très clément et très miséricordieux ; il est le souverain maître du jour du jugement. Nous t'adorons, Seigneur, et nous implorons ton assistance. Dirige-nous dans le sentier du salut, dans le sentier de ceux qui n'ont pas mérité ta colère et qui ne sont pas du monde des égarés ».

3° On fait une inclination, *rukeou*, en tenant la tête et le corps horizontalement penchés ; posant les mains, les doigts bien ouverts, sur les genoux ; récitant encore le *Tekbir*, puis le *Tessbihh*, qu'il faut répéter neuf fois de suite, ou bien de sept, cinq ou, pour le moins, trois fois.

4° On se relève en récitant le *Tessmy*, le *Tahmir* et le *Tekbir*. Le *Tessmy* est ainsi conçu : « Dieu écoute celui qui le loue ». Et le *Tahmir* : « O Dieu ! les louanges sont pour toi. »

5° On fait une prosternation, *sedjeoud*, la face contre terre ; savoir : les genoux, les doigts des pieds, les mains, le nez et le front touchant la terre. Pendant la prosternation, on doit encore réciter le *Tekbir*, et pour le moins trois fois le *Tessbihh*. On doit poser la tête entre les deux mains portées au niveau des oreilles, les doigts toujours serrés. Le corps doit être prolongé, sans que le ventre touche à terre. A l'égard des femmes, cette attitude doit être plus raccourcie : le ventre doit porter sur les cuisses. On peut faire ces prosternations sur des tapis ou sur un habit même étendu par terre, en évitant soigneusement tout ce qui ne présenterait pas une surface unie et solide. On peut aussi, dans la prière en commun,

où les rangs seraient extrêmement serrés, éviter de s'étendre ; on peut même poser la tête sur le dos de ceux qui forment les premiers rangs, en supposant que les uns et les autres s'acquittent à la fois de la prière marquée pour la même heure canonique, pas autrement.

6° On se relève de terre et l'on reste un instant assis sur ses genoux, les mains posées sur les cuisses, en répétant encore le *Tekbir*.

7° On fait une seconde prosternation, absolument comme la première.

8° On se relève en s'appuyant des mains non pas contre terre, mais contre les genoux, et en récitant encore le *Tekbir*. Toute cette partie de la prière forme un *rikath*. La prière *namaz* est composée de plusieurs de ces *rikaths* : quatre, six, etc..., selon les heures canoniques. Deux *rikaths* s'appellent *shesy* et complètent un *namaz*.

9° A la fin de chaque *rikath*, on doit s'asseoir sur les genoux, en posant les mains, les doigts ouverts, sur les deux cuisses ; placer alors en dedans la jambe gauche et tenir le pied droit tendu et levé par derrière, les doigts toujours contre terre ; mais la femme doit s'asseoir du côté gauche, en portant les deux pieds du côté droit. Dans cette posture, on doit réciter le cantique *Teschehhud*. Le voici : « Les prières vocales sont pour Dieu ; les prières corporelles et les prières aumônières sont aussi pour Dieu. Salut et paix à toi, ô prophète de Dieu ! Que la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient aussi sur toi ! Salut et paix à nous et à tous les serviteurs de Dieu justes et vertueux ! Je confesse qu'il n'y a point de Dieu sinon Dieu, et que Mohammed est son serviteur et son prophète ».

10° A la fin du dernier *Rikath*, on doit réciter, assis, le *Salawath*. Le voici : « O mon Dieu ! donne ton salut de paix à Mohammed et à la race de Mohammed, comme tu as donné

ton salut de paix à Abraham et à la race d'Abraham, et bénis Mohammed et la race de Mohammed comme tu as béni Abraham et la race d'Abraham. Louanges, grandeurs, exaltations sont en toi et pour toi ». On doit ensuite réciter un des chapitres du Koran, dont le choix est au gré et à la volonté de chaque fidèle. On doit enfin terminer le *numaz* par la profession de foi et par une salutation, à droite et à gauche, à ses anges gardiens *Kiramenn Keatibinn*. Cette salutation doit être accompagnée de ces paroles : « A toi le salut de paix et la miséricorde de Dieu » !

Le fidèle doit être attentif à suivre exactement, dans toutes ces pratiques, l'ordre et la méthode qui y sont prescrits ; il doit aussi s'en acquitter avec méthode et gravité. Il est d'ailleurs de la piété et de la décence de fixer constamment, pendant la prière, les regards devant soi ; de bien fermer la bouche lorsqu'on a envie de bâiller ; d'éviter, autant qu'il est possible, d'éternuer et de dégager les mains de la manche de son habit, supposé qu'elle les couvre par sa longueur. Cette dernière pratique ne peut regarder la femme, parce que, si elle est décente pour l'homme, elle cesse de l'être pour elle.

Eh bien ! que dites-vous, amis lecteurs, de cette gymnastique ?

APPENDICE B

DE L'ADULTÈRE

L'adultère — suivant Ibrahim-Haleby — est l'acte d'impureté dont on se rend coupable avec une personne sur laquelle on n'a pas de droits légitimes.

La preuve de ce crime ne s'acquiert que par l'aveu libre des coupables ou par la déposition juridique de témoins. Dans le premier cas, il faut que les délinquants renouvellent leur aveu jusqu'à quatre fois, dans quatre séances différentes.

Même après ces aveux répétés, la rétractation des coupables détruit la preuve du crime et les soustrait à la peine afflictive.

Ils ne sont non plus passibles d'aucune peine corporelle, s'ils s'excusent par l'ignorance de la loi et de la gravité du crime.

Lorsque, par exemple, un homme a cohabité avec sa femme après une répudiation parfaite ou contractuelle, ou un patron avec son esclave, à laquelle il aurait accordé un affranchissement absolu, ou avec une esclave appartenant à l'un de ses ascendants, ou avec une esclave qui lui aurait été livrée en otage, et que, dans ce cas, le coupable proteste qu'il ne savait pas faillir, la peine lui est remise, car son délit est assimilé à celui que commettrait un homme en vivant avec sa femme après une répudiation imparfaite ou avec une

esclave païenne, avec une esclave communale, avec une esclave appartenant à l'un de ses descendants, avec une esclave qu'il aurait cédée à son épouse à titre de don nuptial, avec une esclave qu'il aurait déjà vendue, mais pas encore livrée. Dans tous les cas, la cohabitation, quoique toujours illégitime et blessant la conscience, ne provoque cependant aucune peine légale et n'empêche pas même le père de reconnaître et de légitimer l'enfant né d'un pareil commerce; mais il n'en est pas de même lorsque le délit a été commis avec l'esclave d'un parent collatéral : ici, que le coupable prétexte ou non l'ignorance de la loi, il n'en est pas moins puni d'une peine afflictive.

La preuve testimoniale exige la déposition conjointe et unanime de quatre hommes vertueux et dignes de foi.

Ils doivent se présenter ensemble devant le tribunal et déposer unanimement du crime, non pas sous le nom de conjonction, *DJIMA*, mais sous celui d'adultère, *zena*, en déclarant avoir été témoins oculaires de cet acte, à indiquer en ces termes : *Kel mil f'l mikhale (stylum in pixide)*. En pareil cas, les témoins ne doivent se faire aucun scrupule de fixer les yeux sur des parties que la religion et la pudeur ne permettent pas de regarder en tout autre circonstance. Ici, l'homme a pour objet d'observer le délit, afin de le faire punir. Mais, sur cette manière, ni les témoins auriculaires, ni les témoins substitués ne sont recevables en justice et, leur déposition une fois rejetée, le magistrat n'en saurait plus admettre aucune autre, pas même celle des témoins oculaires.

Leur témoignage doit être uniforme sur le temps et le lieu du crime, et sur la complicité de la femme.

Il est du devoir du juge de bien éclaircir toutes ces circonstances, d'observer avec la plus grande attention si la déposition des témoins est conforme à la loi et de faire

ensuite des enquêtes pour savoir s'ils sont probes et vertueux.

La moindre contradiction parmi les témoins, sur le consentement de la femme, invalide leur témoignage et soustrait les prévenus à la peine afflictive.

La déposition doit être faite en présence de l'homme adultère.

Sur ce point, l'absence de la femme prévenue ne saurait invalider la preuve testimoniale.

Il faut aussi que la déposition se fasse immédiatement après le délit.

Le terme de prescription sur cette matière est fixé à un mois complet.

Au reste, les témoins sont les maîtres de déposer ou non. Leur action et leur omission sont également louables.

S'ils rendent témoignage à la vérité, ils ont le mérite d'avoir constaté un crime, provoqué sa punition et contribué par là au maintien des mœurs publiques. S'ils s'y refusent, ils exercent par leur silence un acte d'humanité envers leur prochain. On connaît cette parole adorable du Prophète : *Celui qui couvre le musulman, son frère, verra aussi sa femme couverte de la miséricorde divine au jour du jugement.*

La conviction formelle du crime soumet les délinquants à la fustigation, *djeld*, s'ils sont en âge de majorité et sains d'esprit.

Mais, si l'homme et la femme sont majeurs, sains d'esprit, musulmans, libres et engagés dans les liens légitimes d'un mariage déjà consommé, ils subiront la peine de la lapidation, *redjim*.

La personne qui réunit ces six qualités est qualifiée de *mœuhssin*. Faute de l'une d'elles, dans l'homme ou dans la femme, les coupables ne peuvent être condamnés qu'à la fus-

tigation. On doit excepter ici tout acte d'impudicité commis pendant les saints jours du *ramazann*, crime énorme qui, dans tous les cas, comporte la peine de mort, quels que soient l'état, l'âge et la condition des coupables. La peine est la même en cas de récidive ou lorsque le sujet passif vient à mourir des suites de cet acte criminel, surtout s'il a été victime de la violence.

La fustigation est une peine qui consiste dans l'application de cent coups de fouet pour les personnes de condition libre, et de cinquante pour celles de condition serve.

Les coups ne doivent être appliqués ni avec trop de force, de crainte de donner la mort au coupable, ni trop faiblement, pour ne pas éluder le but de la loi, qui est la correction et l'amendement; du reste, tout le corps doit participer à cette punition, hormis la tête et les parties génitales.

L'homme doit être fouetté en chemise et debout; la femme, assise et habillée, mais elle ne peut pas porter une robe ouatée ou garnie de fourrures.

Indépendamment de cette peine légale, le magistrat a le droit de prononcer la peine d'exil contre tout adultère.

Et, si le crime est commis avec une esclave enlevée, le ravisseur doit encore être condamné à une indemnité proportionnée au prix de l'esclave.

Le supplice de la lapidation doit être exécuté publiquement; l'homme, attaché au milieu du champ, et la femme, enterrée dans une fosse jusqu'au sein.

Les témoins doivent être les premiers à leur lancer des pierres; après eux, le magistrat, et ensuite le peuple, jusqu'à ce que les patients cessent de donner signe de vie.

Or, si les témoins s'y refusent, ou s'ils s'absentent, ou s'ils viennent à mourir dans l'intervalle de la procédure et de l'exécution de l'arrêt, les coupables doivent être exemptés de la peine capitale; mais, si leur condamnation a été pronon-

cée sur leur propre aveu, alors c'est au magistrat à leur jeter la première pierre.

Les suppliciés ne seront point privés des honneurs de la sépulture.

La grossesse de la femme est le seul cas qui exige la suspension de son supplice.

Elle sera détenue en prison et lapidée immédiatement après ses couches.

Mais, si la condamnation est dictée par l'aveu même qu'elle aura fait de son crime, elle doit jouir de sa liberté jusqu'à l'époque de ses couches. On peut aussi remettre, pour quelque temps, son supplice, si son lait et ses soins sont d'une nécessité indispensable pour la conservation de son enfant.

Au reste, le musulman qui paie à la femme libre ses faveurs n'encourt aucune peine afflictive. Il en est de même pour l'homme ou la femme qui aurait commis un adultère en pays étranger ou dans une contrée musulmane en pleine insurrection contre le souverain légitime.

Les uns et les autres ne laissent cependant pas que d'être soumis à une peine correctionnelle.

Les étrangers, hommes et femmes, coupables entre eux de ce délit en pays étranger, n'encourent non plus aucune peine afflictive; mais elle sera appliquée à l'étranger qui a commis ce crime avec une femme du pays, ainsi qu'à l'homme du pays qui aura eu commerce avec une femme étrangère.

APPENDICE C

DES PEINES CORRECTIONNELLES

Les délits qui comportent les peines correctionnelles sont les suivants :

- Le mariage avec une proche parente.
- L'acte d'impureté commis par une personne insensée ou mineure.
- Le même acte commis par un homme dans l'obscurité et par erreur, avec une femme qui ne serait ni son épouse ni son esclave.
- Le même acte commis par un homme avec une esclave appartenant à sa femme, à son père ou à sa mère.
- La pédérasie (*liavta*), commise avec l'un ou l'autre sexe.
- L'abominable métier d'entremetteuse.
- La bestialité, grand crime aux yeux de l'Islamisme.
- Le mariage avec une veuve ou avec une femme répudiée, qui n'est pas hors de son *iddet*.
- L'impiété audacieuse du musulman qui s'arrogerait le titre d'*émir*.
- La fréquentation entre les deux sexes, ou la liberté que prendraient un homme et une femme de se voir familièrement, de causer, de manger ou de folâtrer ensemble.
- La légèreté qu'aurait un musulman d'adopter des mœurs étrangères.

La négligence des pratiques de la religion.

Le refus opiniâtre d'un infidèle de se dessaisir d'une esclave hérétique (*schiy*) ou païenne (*poutperest*).

Tout manque de respect, en propos ou en gestes, de la part d'un homme envers une femme quelconque, sa parente ou étrangère.

L'inattention du mari à observer cette égalité de traitement à laquelle il est tenu envers ses femmes légitimes.

Il ne doit cependant subir de peine légale qu'en cas de récidive, après une première sommation faite par le magistrat, sur les plaintes de celles qui auraient été maltraitées ou lésées.

La désobéissance de la femme aux volontés de son mari.

Il a le droit de l'en faire punir judiciairement, ainsi que sa négligence habituelle à observer la loi sur les purifications, sur les cinq prières du jour ou sur d'autres pratiques essentielles de la religion.

Il est de principe que jamais aucune peine, ni afflictive, ni correctionnelle, ne doit être décernée que par une voie judiciaire, par le glaive même de la justice.

Il est encore de principe que toutes les lois pénales statuées par la jurisprudence criminelle, en punition des délits capitaux, sont de droit divin, et par conséquent incommutables. Il en est de même à l'égard des délits publics, ce qui donne droit aux magistrats et aux officiers de police de poursuivre les criminels sans avoir besoin de la réquisition ni du concours des personnes lésées en leur particulier.

APPENDICE D

MÉDECINE MORALE

ÉLECTUAIRE POUR SE CONSERVER TOUJOURS EN BONNE SANTÉ

Un jour que Zoul-I-Noûn passait près d'un médecin qui, installé devant sa porte, consultait un grand nombre de malades, hommes et femmes, auxquels il exposait ce qu'il convenait de faire pour les maux dont ils étaient affligés, Zoul-I-Noûn eut l'excellente pensée de s'approcher de ce fameux médecin et de lui demander son avis afin de vivre longtemps et sans péchés.

Laissons parler Zoul-I-Noûn : « Je m'approchai, dit-il, du médecin ; je le saluai, il me rendit mon salut ; puis je lui adressai ces paroles :

— Que Dieu te donne la miséricorde ! Formule-moi un remède contre les fautes, les péchés et les brièvetés de la vie.

Le docteur baissa un moment la tête, puis la releva, et il me dit :

— Si je te formule une prescription, tu y feras attention et tu comprendras ma pensée ?

— Je l'espère, avec la grâce de Dieu !

— Eh bien ! donc voici ma formule :

Prends des racines de pauvreté, avec le cresson de la patience ; ajoute à ces deux plantes le myrobolan de l'humilité, l'emblic de l'humiliation sainte, la muscade de l'abaisse-

APPENDICE E

LE CULTE DU PHALLUS

DANS L'ANTIQUITÉ ET A TRAVERS LES AGES

Si un écrivain moderne, philosophe matérialiste et..... naturaliste à ses heures, a pu écrire, sans être bien vivement contredit :

« Il y a dans chaque homme un cochon qui sommeille, » avouons que le culte du Phallus, toujours battu en brèche et toujours vivant, est la démonstration la plus puissante de cette boutade philosophique, plus vraie que jamais, toujours moderne, toujours *fin de siècle!*

Comme aux jours du passé, comme au temps de l'ancien paganisme, la divinité qui préside à la reproduction de l'espèce humaine, véritable miracle de toutes les époques, mérite et possède le culte le plus vif et le plus dévot.

L'amour mène ce monde comme il a conduit l'ancien.

Salué roi des cieux par les acclamations de nos ancêtres, il en est resté l'âme et la vie. S'il ne brille plus dans l'Olympe mythologique, ses flammes, devenues chrétiennes, animent encore toutes nos conceptions et toutes nos actions.

Comme au temps passé, il est le roi des cieux et du monde!

Représentée sous la forme d'un enfant aux ailes diaphanes, sous celle de l'organe viril du mâle, ou sous celle d'un cœur humain traversé par une flèche, l'idée est restée la même. Elle féconde toujours le symbolisme, aux formes diverses, de la grande loi de la procréation, de la vie et de l'amour universel.

*
* *

Mais, si l'idée est demeurée ce qu'elle était dans le principe, faut-il en conclure que son interprétation n'a pas changé? qu'elle est aujourd'hui ce qu'elle était hier? que les sentiments humains sont, à la fin de ce XIX^e siècle, identiquement ce qu'ils étaient il y a deux mille cinq cents ans?

Certes non!

Avec les siècles l'expression de nos passions s'est modifiée. La pudeur a changé ses atours : elle s'est constituée sous des lois nouvelles, avec des conséquences tout autres : ce qui était bien est devenu mal ; le culte idéal et trois fois saint d'hier est devenu l'obscénité d'aujourd'hui.

En avançant dans l'inconnu de demain, le culte du *Phallus* s'estompe et disparaît graduellement sous celui du *Cœur*. La matière se subtilise, se raréfie..., mais... elle reste matière dans ses principes.

Le Pétrone moderne, qui chanterait une honteuse victoire sur un jeune éphèbe, serait passible de la correctionnelle.

Virgile soupirant pour le bel Alexis, Ovide et Horace célébrant en vers pompeux l'adultère et l'inceste mériteraient-ils la palme poétique et les couronnes civiques?

Voyez-vous une bonne mère-abbesse faisant graver sur la porte de son couvent mondain l'emblème du culte pratiqué par ses filles et les sacrificateurs de passage? Voyez-vous un

propriétaire mettant son immeuble ou son champ sous la protection d'un énorme Phallus, bien exposé, bien en vue ? Et, dans le même ordre d'idées quelle est la femme du monde, ou du demi-monde, qui oserait porter sur sa poitrine dévêtue un collier ayant autant de Phallus, suspendus à ses anneaux d'or, qu'elle a possédé d'amants ? Quelle est la femme moderne qui oserait faire publiquement, dans certaines cérémonies religieuses, ce qui paraissait si naturel aux Romaines ?

La vierge moderne trouverait-elle bien de se faire déflorer publiquement par le Phallus en marbre ou en bronze d'un satyre, d'un faune ou d'un Priape quelconque ?

Et, à part les musulmanes stériles, quelle est celle des femmes de notre temps qui oserait baiser dévotement, en public, le Phallus palpitant d'un fou ou d'un crétin pour obtenir la cessation de sa stérilité ?

Les anciens, en idéalisant le vague désir qui précède l'union des deux sexes, la brûlante volupté qui en signale l'accomplissement et la douce langueur qui la suit, ont-ils été moins moraux, moins chastes, moins prudes que nous ?

Rien de tout cela : ils pensaient et voyaient autrement. Poètes, savants, philosophes et religieux, ils l'étaient autant que nous pouvons l'être ; mais, entre eux et nous, il existe une idée qui nous sépare, nous fait trouver mal ce qu'ils trouvaient bien :

Cette idée, c'est ce que nous avons appelé *la civilisation chrétienne* !

*
*
*

Mais cette ligne de démarcation, cette civilisation, qu'est-elle en elle-même ? N'est-elle pas la suite, la conséquence

naturelle — modifiée par la marche en avant du progrès — de cette époque de grande civilisation, créée par le paganisme, dont nous ne voyons aujourd'hui que les décombres ?

Entre cette grande civilisation et la nôtre il existe deux mondes : celui dont nous ne pouvons étudier les reflets qu'à travers les ruines d'une vieille philosophie, nous apparaissant sous la forme d'un symbolisme grossier et naturaliste; et celui qui s'éteint sous le symbolisme, également grossier et matérialiste, d'un catholicisme dévoyé, cherchant à réaliser, en cette fin de siècle, l'œuvre où échoua le paganisme sorti de l'esprit de sa lettre, pour se matérialiser en mille formes, mille symboles et mille temples divers.

Comme son aînée païenne, la civilisation chrétienne n'étant plus maîtresse des intelligences et des cœurs, se rabat sur les sens en cherchant à flatter nos passions par les spectacles pompeux d'un culte de plus en plus mondain, théâtral, érotique, dans lequel tout est sacrifié pour la conquête des sensualités modernistes.

Et de même que le touriste qui visite le musée de Naples ou les ruines de l'acropole d'Athènes, n'aperçoit dans les dessins et les objets érotiques qui frappent ses regards que la forme grossière, ithyphallique, sans voir l'idée religieuse qui donna naissance à ces formes, d'un matérialisme sensuel choquant nos idées modernes, de même, les touristes de l'avenir, en visitant les ruines léguées par notre civilisation, disparue avec le monde chrétien, n'apercevront peut-être dans les statues de vierges, de saintes et de dieux, dans tous ces ex-votos aux formes de poissons, de cœurs ailés, saignants, traversés par une flèche, de navires aux mâtures diverses, de membres humains en bronze, en marbre ou en argent doré, que des symboles grossiers d'un culte dont l'esprit sera perdu, et dont on trouvera difficilement le *Dieu inconnu* à

travers tous ces objets classés par les archéologues de l'avenir parmi les dieux et les déesses des âges écoulés¹.

* *

Si les anciens, après avoir créé des divinités redoutables, en imaginèrent de plus accessibles aux passions humaines, et si, après avoir peuplé les bois et les champs de nymphes aussi belles qu'aimables et voluptueuses, ils en dotèrent également les montagnes, les arbres, les fleuves, les rivières et les vagues de la mer, firent-ils autre chose que d'obéir aux lascivités d'un climat ardent et aux besoins d'un peuple voyant et pensant autrement que nous ?

Est-ce que le peuple des fidèles, en se prosternant devant les énormes Phallus en cuir rouge, que portaient, attachés sur leurs hanches avec des courroies, les prêtres consacrés à Bacchus, pendant ces fêtes orgiaques, dites ithyphalliques, est-ce que ce peuple se prosternait devant ce symbolisme érotique, sans y voir la grande idée de la vie universelle, sous la loi du principe générateur des êtres et des choses ?

Croire cela, ce serait se montrer aussi simple et fanatique que la bonne femme qui attribue à sa Vierge, celle qui orne la chapelle qu'elle a l'habitude de fréquenter, une puissance autrement considérable que celle de la Vierge qui préside aux cérémonies de la chapelle voisine.

* *

¹ Les cornes remplacent en Italie les anciens Phallus. Comme les anciens se servaient des derniers en guise de porte-bonheur et de talisman, les modernes se servent des cornes pour conjurer le mauvais sort, etc.

Disons-le bien hautement, les anciens, en s'inféodant à toute cette mythologie érotique qui part de Jupiter pour arriver au dieu Phonus, en passant par le dieu Pan, qu'ils douèrent de toute la lubricité d'un bouc, n'étaient pas plus immoraux que nous; ils voyaient peut-être autrement, avec une imagination plus ardente et plus poétique que la nôtre, mais ils ne portaient pas dans ce grand symbolisme érotique les pensées orgiaques et débauchées qu'il nous plait de leur attribuer.

Croit-on qu'en cherchant à étouffer le symbolisme, si naturel, de l'entretien de la vie universelle par la procréation perpétuelle, la civilisation chrétienne n'ait pas développé en nous cette fausse pudeur, véritable jésuitisme en action, que Molière a si spirituellement flagellée dans une de ses plus belles comédies?

En faisant un péché de l'acte le plus naturel du monde, en voulant par trop idéaliser le principe matériel de l'engendrement par l'action d'un *Saint-Esprit* hypothétique, fécondant le sein d'une vierge sans avoir besoin de recourir à l'acte matériel, l'Église s'est montrée peut-être plus érotique, dans le sens mystique du mot, que ne le fût le paganisme en donnant pour formule au principe de la génération le symbole, tout naturel, de l'organe viril du mâle.

En frappant d'anathème la nature dans ses manifestations normales, cette Église, dont nous avons tiré la civilisation chrétienne, n'a fait que transformer et étendre ce que nous appelons la prostitution. Elle a rendu illégal ce qui est légal, et parsemé de temples dédiés à la Vénus mercenaire les pays où elle a dominé sans contrainte, avec une autorité absolue.

Sous ces foudres, les cérémonies naturelles des anciens se sont réfugiées dans l'ombre des lupanars modernes; ce qui était naturel, ce qui était un acte absolument humain, s'est transformé en un vice honteux, donnant naissance à toutes

les pratiques coupables qui constituent la prostitution proprement dite.

En quittant le grand jour, le culte du Phallus a perdu son éclat symbolique pour devenir la lampe huileuse et nauséabonde qui éclaire les turpitudes humaines. La belle Vénus des anciens est devenue la petite *madone* que l'on trouve encore à la tête des couches ithyphalliques des prostituées de l'Italie méridionale et de l'Espagne.

Ce n'est plus à Vénus ou à Priape que les déesses faciles demandent la prospérité, les plaisirs et la fortune; c'est à la reine moderne des cieux, à la reine chrétienne, à la Vierge Marie!

A elle, les neuvaines en faveur de la prospérité du logis; à elle, la promesse de nombreux cierges si de généreux étrangers viennent remplir l'escarcelle vide du couvent mondain.

A elle, cette petite veilleuse qui, nuit et jour, entretient le feu des amours sous les pieds de la sainte madone.

A elle encore, tout ce mélange de mysticisme ithyphallique, de prières, de vœux, se transformant en..... amers reproches quand les déesses du logis n'ont accompli qu'un travail faiblement rémunérateur.

Et ce mélange étrange et écœurant de pratiques religieuses et de prostitutions banales, sanctionné par nos usages, défendu par nos lois, réglementé par la police des mœurs des pays catholiques, s'affirme une fois de plus en la domination du culte du Phallus, toujours combattu et toujours debout, plus dominateur du monde que jamais!

Dans ces conditions, ne faut-il pas reconnaître qu'il y a folie, et folie dangereuse, à vouloir transformer en action coupable la grande loi de la procréation des êtres, loi si bien défendue et exposée par notre ami le khôdja Omer Haleby, Abou Othmân?

Ce n'est pas en vain que l'on veut violenter la nature,
même à l'aide des principes qui ont constitué la civilisation
dite chrétienne.

Quand l'être manque de pain, il vole ou meurt.

Quand l'acte de la procréation est condamné à se cacher
il viole et prostitue la femme.

Ce sont là des lois fatales, inexorables!

APPENDICE F

MOHAMMED ET SES FEMMES

Malgré le grand nombre d'écrits historiques qui existent sur Mohammed, je crois qu'il y aurait un intérêt réel à posséder une vie du Prophète, dégagée de tout parti pris, nous le montrant tel qu'il fut en réalité, dans sa triple existence de réformateur religieux, de conquérant et de législateur.

Les historiens de Mohammed, comme ceux de Jésus de Nazareth, n'ont certainement pas inventé les événements qu'ils racontent, mais ils les ont empruntés à des traditions arabes ou à des chroniqueurs fanatiques, sans les avoir suffisamment dépouillés du sceau merveilleux que l'Orient pose sur toutes ses légendes.

Je n'ai pas à considérer, ici, ce que fut cette grande figure, au triple point de vue que je viens d'indiquer. Je la laisserai donc dominer colossalement la période tourmentée du moyen âge et couvrir de sa grande ombre les destinées de l'Orient, pour ne m'occuper que du côté le plus étroit, et peut-être le plus humain, du vaste génie que les Arabes considèrent encore comme le plus sublime, le plus universel et le plus prodigieux des prophètes.

Mohammed, comme tous les êtres supérieurs, a eu ses panégyristes et ses détracteurs. Les uns et les autres ont généralement dépassé les sages limites de l'histoire; mais,

ce que l'on doit retenir au milieu de toutes ces exagérations voulues, c'est le rôle considérable de cet Arabe illettré, dont le génie appartient aux temps passés par l'époque où il vécut, et aux temps modernes par ses créations encore vivantes et suffisamment robustes pour commander à plus de cent millions d'hommes.

Désireux d'accroître rapidement le nombre de ses fidèles et de détruire le droit que les Arabes idolâtres avaient de se débarrasser de leurs filles, même par la mort, Mohammed adopta la polygamie et en fit pour ainsi dire la base de sa doctrine sociale.

C'est donc à ce point de vue que je vais crayonner les relations de Mohammed avec ses femmes.

On sait quelle fut l'influence qu'exerça sur le Prophète la riche et généreuse Khadidja. Ce fut par elle, par sa fortune, mise tout entière à sa disposition, que Mohammed put tourner toute l'activité de son intelligence vers les régions spéculatives que la pensée rencontre sur les limites du monde visible.

Si Khadidja fut la première des épouses du Prophète, elle fut également la seule, malgré son âge relativement avancé, à laquelle celui-ci fut fidèle aussi longtemps qu'elle vécut.

La première, elle crut à la mission de son mari, et sa croyance, malgré les difficultés du début de la mission de celui qu'elle appelait l'apôtre de Dieu, ne se démentit pas un seul instant.

C'est d'elle que Mohammed eut tous ses enfants, à l'exception d'Ibrahim, que lui donna Mariam l'Égyptienne, la huitième année de l'Hégire, onze ans par conséquent après la mort de Khadidja.

Mohammed avait cinquante ans quand Khadidja s'éteignit, âgée elle-même de soixante-cinq ans.

Le souvenir laissé par cette femme resta tellement vivant

dans l'esprit du Prophète qu'il ne cessa d'en parler à ses nouvelles femmes, et en particulier à Aischah, sa troisième femme.

On raconte à ce sujet que cette dernière, froissée dans son orgueil à l'idée que les charmes de sa jeunesse n'avaient pu effacer dans le cœur de Mohammed le souvenir des attraités surannés de sa première épouse, lui dit un jour, dans un moment de dépit :

— O apôtre de Dieu, Khadidja n'était-elle pas vieille, et Dieu ne vous a-t-il pas donné une femme plus jeune et meilleure pour la remplacer ?

— Non, certes, répliqua le Prophète, Dieu ne m'en a pas donné une meilleure : Khadidja m'a aimé quand j'étais pauvre et sans appui ; elle a cru à ma parole dans le temps que le monde m'accusait de mensonge ; elle fut généreuse et libérale envers moi, lorsque les hommes se déclaraient mes ennemis ; elle me donna tout ce qu'elle possédait, sa fortune et son cœur.

Saouda, fille de Zamaa, devenue veuve de Socran, un des premiers convertis à l'Islamisme, fut la femme qui succéda à Khadidja. Elle survécut à Mohammed et mourut sous le khalifat d'Omar.

Quant à Aischah, Mohammed l'avait épousée alors qu'elle était âgée de sept ans et avant son départ pour Médine ; mais le mariage ne fut consommé que huit mois après son retour dans cette ville, alors qu'Aischah était âgée de neuf ans.

C'est ainsi que celle-ci est considérée comme la troisième femme du Prophète, qui, antérieurement à la consommation du mariage, avait épousé Saouda et Hafsa.

Cette Hafsa, fille d'Omar, et veuve de Hobäisch fut la quatrième femme du Prophète. Elle vécut près de huit ans avec lui et mourut en l'année 45 de l'Hégire, sous le khalifat de Moavia. Ce fut entre ses mains qu'on déposa le premier

exemplaire du Koran recueilli par l'ordre d'Abou-Bekr, premier khalife ou successeur de Mohammed.

Plus tard, en outre de la jeune Aischah, deux autres veuves, Zaïnab et Omm-Salama, pénétrèrent comme femmes dans le logis de Mohammed. Zaïnab fut la seule des femmes du Prophète, après Khadidja, qui mourut chez lui. Toutes les autres lui survécurent. Ces deux femmes furent épousées peu de temps après la seconde expédition du Prophète dans le Nedjd, et après la défense qu'il fit touchant le vin et les jeux de hasard. Mohammed constitua à Zaïnab une dot de quatre cents dinars d'or. Omm-Salama a laissé une réputation de très grande beauté.

Ce fut après son expédition contre les Beni-Koraïzha, le massacre des prisonniers, et la mort de son vieil ennemi, le juif Salam, que Mohammed épousa une Zaïnab deuxième de nom, que lui céda son fidèle Zïd, celui-là même qu'il avait adopté dès le commencement de sa prédication. La séparation de Zïd et de Zaïnab fut le premier divorce islamique.

Ce nouveau mariage de Mohammed lui attira beaucoup d'ennuis et fut cause d'un grand scandale. Pour mettre un terme aux mauvais propos des infidèles et des fidèles, Mohammed sanctionna son action par plusieurs versets du Koran, et, pour ôter tout nouveau prétexte à la malveillance, il fit retirer, au nom de Dieu, sa qualité de fils du Prophète à Zïd et déclara qu'à l'avenir cet ancien affranchi reprendrait le nom de son père Haritha. Le Prophète avait, au moment de son mariage, cinquante-sept ans environ.

Une nouvelle expédition heureuse contre les Beni-Mostalak amena un nouveau mariage; cette fois, ce fut la belle Djaouaïria, célèbre par sa beauté, la gaieté de son caractère et les agréments de toute sa personne. Cette nouvelle femme vécut cinq ans avec le Prophète et lui survécut trente-cinq ans.

Ce fut pendant cette expédition du Prophète contre les Beni-

Mostalak que se passa l'aventure qui fit faussement accuser la belle Aischah d'adultère. Cette accusation, dans un moment donné, faillit amener la guerre civile parmi les musulmans, car l'excitation était aussi grande chez les partisans d'Aischah que chez ses adversaires. L'aventure produisit le chapitre xxiv du Koran : *La Lumière*.

Aischah était la fille d'Abou-Bekr et paraît avoir été la femme favorite de Mohammed ; en tous cas, elle est restée la plus célèbre de ses femmes et est encore appelée la mère des fidèles.

Ce fut également pendant cette fameuse guerre contre les Beni-Mostalak que descendit du ciel, disent les musulmans, le verset du Koran permettant de se servir de terre ou de sable pour s'en frotter les mains, le visage et les jambes dans l'accomplissement des ablutions, si on ne peut trouver d'eau ou si elle est contraire aux malades.

Mohammed venait de terminer l'expédition de Khaïbar contre les Juifs, expédition pendant laquelle il fut empoisonné par la sœur d'un certain Marhab, tué par Ali, gendre du Prophète, et il achevait le partage de l'immense butin que cette guerre avait produit, quand il conçut la pensée d'ajouter une nouvelle épouse à toutes celles qu'il possédait.

Son choix tomba sur une fille de la tribu d'Aaron, nommée Safia. Ce mariage fut célébré somptueusement dans le lieu appelé El Sahba, pendant que l'armée était en marche sur Médine. Safia vécut avec le Prophète trois ans et quelques mois ; elle mourut l'an 50 de l'Hégire. A peine de retour à Médine, Mohammed consumma son mariage avec Omm-Habiba, veuve d'Abd-Allah et fille du chérife de La Mecque. Le mariage par procuration avait eu lieu précédemment, pendant le séjour de la veuve en Abyssinie.

Omm-Habiba fut l'avant-dernière femme qu'épousa Mohammed.

Vers la fin de cette même année arrivèrent à Médine les présents de Mokaoukas, prince d'Alexandrie et d'Egypte. Parmi ces présents se trouvaient quatre jeunes filles et un eunuque nommé Maïoudh. Une de ces filles, appelée Mariam, produisit un tel effet sur l'apôtre de Dieu qu'il résolut, non d'en faire son épouse, puisqu'elle était esclave, mais de commercer avec elle illégitimement. Le Koran ayant défendu l'adultère, Mohammed ne serait jamais parvenu à son but si Dieu, voyant l'état de son Prophète, n'eût usé envers lui d'une indulgence particulière et ne l'eût dispensé d'obéir à la loi.

Pour éviter le scandale, Mohammed voyait la belle Mariam en secret; mais un jour qu'une de ses femmes, Hafsa, était allée voir son père Omar, le Prophète introduisit Mariam dans la demeure de cette femme. Cette dernière, rentrant plus tôt qu'elle n'en avait coutume, surprit son mari en flagrant délit.

Lorsque Mariam — Marie — se fut retirée, Hafsa dit à l'apôtre de Dieu :

— N'ai-je pas vu celle qui-était tout à l'heure avec vous dans ma propre chambre?

— Je ne puis le nier, répondit le Prophète; mais je vous jure que je vais rompre dès ce moment tout commerce avec elle. La seule grâce que je vous demande, c'est de ne parler à personne de ce que vous avez vu.

Hafsa promit ce que lui demandait son mari; mais à peine celui-ci l'eût-il quittée qu'elle alla trouver Aischah et lui raconta toute l'histoire. Cette dernière en parla aux autres femmes, ce qui produisit un certain scandale.

Pour mettre un terme à cet état de choses, Dieu envoya Gabriel à Mohammed :

— Pourquoi, par trop de condescendance pour tes femmes, lui dit l'ange, veux-tu t'abstenir d'user d'un privilège que

Dieu t'a accordé? Ne sais-tu pas que le Seigneur est indulgent et miséricordieux?

Et, comme le Prophète promettait qu'il n'aurait plus de relations intimes avec Mariam, l'ange le délia de son serment en ajoutant :

— Dieu te dégage de ta promesse; Dieu est ton maître; il connaît tout; il est sage.

Et, là-dessus, Gabriel le mit au courant de l'indiscrétion commise par Hafsa et des démarches faites par Aischah qui, outrée de dépit, laissait éclater sa colère en allant raconter l'infidélité de son mari, d'abord à son père, Abou-Bekr, puis à ses proches parents et à ses amis.

Ainsi averti par l'ange Gabriel, Mohammed répudia Hafsa, pour la punir de son indiscrétion et du scandale qui en était résulté. Il se sépara d'Aischah et de ses autres femmes, et, pendant tout un mois, vécut dans la maison de Mariam, seul avec elle.

Pendant ce temps, la pauvre Hafsa, retirée chez son père, Omar, répandait d'abondantes larmes et maudissait son indiscrétion.

Le mois écoulé, l'ange Gabriel redescendit du ciel et dit au Prophète :

— Reprends Hafsa, car c'est une femme d'une vie exemplaire, qui jeûne régulièrement et s'exerce à la prière et à la pratique des œuvres de piété; elle doit être une de tes épouses dans le paradis.

Mohammed obéit à ce commandement; il reprit Hafsa, la rétablit dans sa demeure et dans toutes ses prérogatives. Puis il fit assembler toutes ses femmes et leur parla ainsi :

— Si vous vous convertissez à Dieu, il vous pardonnera, quoique vous vous soyez écartées du vrai chemin. Mais, si vous vous opposez au Prophète, sachez que Dieu est votre

protecteur et que Gabriel et tous les gens de bien le défendront désormais.

— Sachez aussi que, s'il est obligé de vous répudier, son Seigneur lui donnera à votre place des femmes qui seront meilleures que vous, qui seront de bonnes musulmanes, fidèles, obéissantes, pieuses, soumises au précepte du jeûne et du pèlerinage, soit qu'elles aient eu auparavant d'autres maris, soit qu'elles n'aient pas quitté leur famille.

Après cette sévère réprimande, les femmes de Mohammed s'empressèrent de retourner dans leur maison, heureuses d'être rentrées en grâces.

Mohammed continua d'habiter avec Mariam, qui lui donna un fils, Ibrahim.

La liberté dont le Prophète usa dans cette circonstance est considérée par tous les théologiens musulmans comme une prérogative personnelle et un privilège singulier accordé par Dieu à son représentant sur la terre, à l'exclusion absolue de tout autre musulman.

Que dites-vous de cette défense absolue, ô puissant Commandeur des croyants, Abdul Hamid Kan II, dit LE VICTORIEUX ?

La dernière heure allait bientôt sonner pour Mohammed.

Dévoré par la fièvre qu'avait versée dans son sang le poison de la juive du château d'El-Kamans, le Prophète semblait se dédoubler pour achever son œuvre de conquête et de propagande religieuse.

La Mecque lui avait ouvert ses portes ; les ambassadeurs lui arrivaient de toutes parts ; ses fidèles généraux marchaient de victoire en victoire, et la parole de Dieu se répandait partout avec une rapidité sans égale dans l'histoire des religions.

Bientôt les musulmans allaient, pour la première fois, se mesurer avec succès contre les Romains, ou plutôt contre les Grecs de l'empereur Héraclius, dans la fameuse bataille de Monta.

Mohammed conçut alors l'idée d'une suprême visite à La Mecque, celle qui a été appelée *la visite de l'accomplissement*. Il partit de Médine, amenant avec lui soixante-dix chameaux et cent chevaux destinés au sacrifice. C'est dans cette circonstance qu'il institua la cérémonie qui est encore suivie par tous les fidèles se rendant, une fois l'an, au pèlerinage de cette ville.

Quand toutes les cérémonies religieuses furent accomplies, le Prophète sortit de La Mecque vers l'heure de midi et alla camper à six milles de la ville, au lieu nommé Schorf, où il fit la prière du soir.

Ce fut dans cet endroit, alors qu'il avait encore sur lui le manteau de la pénitence — *Ihram*, — qu'il épousa sa dernière femme, par un privilège exclusif et en dérogation de la loi musulmane.

Cette femme, nommée Maïmanna, fille d'El-Harrith, fut également celle des épouses du Prophète qui mourut la dernière.

La tradition prétend que, lorsqu'elle tomba malade à La Mecque, elle dit à ceux qui l'entouraient :

— Emportez-moi hors d'ici, car l'apôtre de Dieu m'a prédit que je ne mourrai point dans cette ville.

Transportée à Schorf, elle mourut sous la tente qu'on lui avait dressée près de l'arbre où son mariage avait été consommé.

Telle est, en résumé, l'histoire des différents mariages du Prophète.

Chacun de ces mariages se rattache à une conquête et à un progrès de l'Islamisme.



Ce fut Aischah qui assista à la prise de l'âme du Prophète par Azraïl, l'ange de la mort, le douzième jour du mois de Rebi-el-Aouel, à l'heure de midi, l'an XI de l'Hégire, après que Mohammed eut accordé à cet ange la permission d'entrer et de retirer la vie de son corps, au dire des historiens arabes.

*
* *

Avec Khadidja, et sans compter Mariam, qui ne fut que sa concubine, le Prophète a eu, ainsi qu'on vient de le voir, onze femmes légitimes.

La mémoire de toutes ces femmes est en grande vénération parmi les musulmans.

Toutes portent le titre de : Mère des fidèles.

Inutile de dire, n'est-ce pas, que, si Mohammed s'est accordé ce nombre respectable de femmes, il n'a autorisé ses disciples qu'à en avoir quatre en légitime mariage.

Avouons que ce chiffre est encore assez gentil.

Qu'en dites-vous, Messieurs les monogames ?

APPENDICE G

LA BESTIALITÉ CHEZ LES CHRÉTIENS ET EN PARTICULIER CHEZ LES RUSSES

Le vice de bestialité, dont parle le Khôdja, n'est pas un vice inhérent seulement aux partisans de l'Islam, ainsi que veulent bien le dire les personnes qui n'ont fait qu'une étude superficielle de cette triste question.

La bestialité remonte à la nuit des temps; elle se rencontre de nos jours un peu partout, mais plus encore chez les chrétiens que chez les musulmans. On en trouve des traces non équivoques dans la Bible.

Ce crime, qui n'était pas rare chez les anciens, ne se bornait pas au commerce des hommes avec les femelles des animaux, ainsi que pourrait le faire supposer le groupe de marbre de Paros — le Satyre et la Chèvre, — trouvé dans les ruines d'Herculanum; il s'étendait encore, au dire d'Hérodote, à celui des femmes avec les mâles.

Cet historien nous apprend en effet que, de son vivant¹ un bouc eut publiquement commerce avec une femme en Egypte, et que cette aventure fut connue de tout le monde, sans amener pour la femme des conséquences fâcheuses. Les Egyptiens excusèrent-ils ce crime dans la persuasion où ils étaient que le dieu Pan se métamorphosant en bouc, il n'y

¹ Hérodote, liv. II, § XLVI.

avait rien d'extraordinaire à ce que ce dernier ait accordé ses faveurs à la femme en question ?

La chose peut d'autant plus se soutenir que, dans la langue de l'époque, le dieu et l'animal se nommaient *Mendès*.

Quoi qu'il en soit du fait rapporté par Hérodote, il faut bien convenir qu'une simple visite au musée de Naples suffirait pour nous édifier sur cette question de la bestialité chez les anciens, si nous pouvions avoir le moindre doute à cet égard.

Sans parler de ce qui arrivait aux bergers du temps de Virgile, cet admirable poète de la nature dont Delille a traduit ainsi un passage plus que suggestif :

On sait... les boucs jaloux près de la grotte obscure
Te lançaient de travers des regards de courroux,
Et les nymphes dans l'ombre en riaient comme nous.

Je citerai le passage si affirmatif de Plutarque :

« Là où en vous la nature, encore qu'elle ait la loy à son
« aide, ne peut contenir votre intempérance dedans les
« limites de la raison, ainsi comme si c'estoit un torrent qui
« l'emportait à force, elle fait bien souvent et en plusieurs
« lieux de grands outrages, de grands désordres et scan-
« dales contre la nature, en matière de, cette volupté de
« l'amour ; car il y a eu des hommes qui ont aimé des
« chèvres, et des truies, et des juments, etc. »

*
* *

Qui ne sait que les choses se passent encore, parmi les pâtres à demi-sauvages de la Sicile et de la Calabre, comme

elles se passaient du temps de Virgile, et qu'il en est actuellement encore de même dans les solitudes des hauts pâturages espagnols et pyrénéens.

Je ne parlerai pas ici des différents cas de bestialité qui ont été constatés dans nos campagnes, ni de ceux que nous racontent volontiers les viveurs et les noctambules des grandes capitales européennes ; j'arriverai d'emblée à ce qui se passe en Orient, et particulièrement dans la Russie méridionale, où le crime de bestialité se rencontre fréquemment chez les paysans et les cosaques.

Cette perversion de l'instinct génital doit-elle être considérée comme une maladie psychique, analogue à la sodomie et à l'onanisme ? Je ne le pense pas, car ces deux passions paraissent inconnues ou, tout au moins, repoussées par les amateurs de la bestialité proprement dite.

Ces derniers, en effet, ne paraissent recourir à ce procédé que par le manque de femmes et l'exubérance d'une folie ithyphallique, qu'ils ne peuvent tempérer qu'en ayant recours aux animaux femelles dont ils ont la garde.

Quelques-uns de ces malheureux s'adressent à la bestialité dans le but de se débarrasser de certaines affections, ainsi que le font les Arabes, mais la plupart y sont poussés par la violence de leur tempérament génésique, et en aversion de la pédérastie ou de la masturbation.

*
* *

Voici une aventure typique, qui m'a été racontée par un ingénieur au service de la Russie pendant la dernière guerre turco-russe.

Ce compatriote suivait en voiture la grande route qui conduit d'Ibraïla au Danube, lorsque son cocher fut forcé de se

ranger pour laisser passer un régiment russe se dirigeant, chanteurs et musiciens en tête, sur le pont qui devait les conduire en terrain ennemi.

A l'arrière-garde de ce régiment, portant de légers fardeaux, cheminaient une vingtaine d'ânesses. Le bon état de ces bêtes, les soins dont elles paraissaient entourées et l'extrême netteté de leur robe poilue, attirèrent l'attention de notre ingénieur qui, causant en russe avec son cocher, ne put s'empêcher de lui faire remarquer la propreté et la beauté de ces quadrupèdes.

— Parbleu, répondit le cocher en riant, ce sont les *amantes* du régiment.

Et, comme notre compatriote paraissait ne pas très bien comprendre, l'autre lui expliqua le service particulier que les ânesses rendaient à la plupart des soldats.

Plus tard, notre ingénieur, aujourd'hui habitant de Courbevoie, put constater *de visu* la véracité des assertions de son cocher.

*
* *

Ce récit ne fait que confirmer ceux qui m'ont été faits en Orient par plusieurs hommes du peuple, appartenant à la religion grecque, arménienne et catholique.

La chose est du reste à ce point banale qu'elle ne soulève ni surprise ni contradiction. On en parle comme on parlerait de tout autre chose, sans plus de retenue et de cérémonie.

Quand on songe aux atrocités du sadisme, et surtout de la *nécrophilie*, ou viol des cadavres, véritables aberrations d'un instinct génital en délire, n'est-on pas porté, sinon à

excuser, du moins à comprendre le crime de la bestialité chez des natures presque sauvages, d'une exubérance vitale énorme, vivant souvent en dehors des lois sociales et n'ayant, pour guide moral, que des sentiments religieux ne différant du fétichisme et de l'idolâtrie que par certaines formes extérieures ?

*
**

Les sacrifices que les anciens offraient aux faunes, aux satyres et à leur chef Pan ou Priape, car ces deux dieux sont souvent confondus par les mythologues, paraissent n'avoir eu pour origine que le crime même de la bestialité.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS. — La mort du Khôdja	Pages. 1 à XXVI
---	--------------------

LIVRE PREMIER

OUÇ'OUŁ

LES PRINCIPES

CHAPITRE PREMIER OU PORTE OUVRANT LE LIVRE

DE LA CRÉATION DE L'HOMME ET DE LA FEMME

SOMMAIRE : Invocation. — L'homme dans le principe. — Son état d'androgynie. — Sa séparation en principe actif et passif. — Création de la femme. — Adam et Èva. — Leur mission. — Retour à l'unité par le coït. — Excellence et sainteté de cet acte d'engendrement. — La matrice du monde. — Le dieu Phallus des anciens.	29
--	----

CHAPITRE II

DE LA CONNEXION NATURELLE

SOMMAIRE : Des avantages du coït. — Ses principes et son but. — Du meilleur mode de le pratiquer. — De l'utilité des parfums et de la prière après le coït. — Personnes avec lesquelles il est défendu de coïter. — Doctrine du Koran comparée au judaïsme et au christianisme	37
--	----

CHAPITRE III

DES AUTRES MANIÈRES LICITES DE PRATIQUER LE COÏT

	Pages.
SOMMAIRE : De la virginité, de la rose et du soleil. — Du pucelage et de la manière dont on doit en user. — Des conséquences fâcheuses qui peuvent résulter d'un coït brutal et impétueux. — De la stérilité et des quatre façons de copuler pour y remédier. — De la stérilité par le mauvais œil et les sortilèges. — Des postures permises par la loi de l'Islam.....	45

CHAPITRE IV

DES COÏTS ET PRATIQUES ILLICITES

SOMMAIRE : Des mauvais anges, des esprits et de leurs tentations. — Coïts qui, sans être illicites, sont dangereux pour la santé. — Du détournement de la liqueur spermatique. — De l'onanisme ordinaire et buccal adopté par les idolâtres et les chrétiens. — Sa condamnation par le Koran.....	53
---	----

CHAPITRE V

DE LA FORNICATION PROPREMENT DITE

SOMMAIRE : Dieu peut faire miséricorde. — Fornication avec les hommes et les eunuques. — Cas où elle peut être tolérée. — Défense de la loi. — Fornication avec les animaux. — Sodomie. — Cas où la pédérasie animale peut être tolérée suivant les médecins et les docteurs de la loi. — Exemples de guérison de la gonorrhée par la fornication avec des mules et autres animaux. — Doctrine du Koran.....	61
--	----

CHAPITRE VI

DES DEVOIRS DE L'HOMME ENVERS LA FEMME

SOMMAIRE : De la supériorité de l'homme sur la femme. — Des devoirs qui nous incombent en raison même de cette supériorité. — Des rapports de l'homme et de la femme dans l'état du mariage et en dehors. — De la K'ah'ba (prostituée) et de ce qu'il est permis d'en faire. — Les Oulad Nail contraires à la loi et au Koran. — De l'impuissance dans le mariage.....	67
--	----

CHAPITRE III

DE LA POLYGAMIE ET DE SES AVANTAGES

	Pages.
SOMMAIRE : Le Christianisme et l'islamisme. — Adultère ou polygamie. — Moralité et avantages de la polygamie. — La pluralité des femmes au point de vue de la fécondation. — Le coït naturel impose la pluralité des réceptacles. — Vices qui sont engendrés par la monogamie. — Résumé et conseils pratiques.....	123

CHAPITRE IV

DE LA PROSTITUTION ET DE SES CONSÉQUENCES

SOMMAIRE : La prostitution dans le passé. — Ses vertus et ses vices. — La prostitution à travers l'histoire et chez les modernes. — L'Islam et la prostitution. — Des dangers de cette dernière. — Résultats d'un coït impur. — De la gonorrhée simple et de la gonorrhée syphilitique. — Avertissement aux fidèles et aux infidèles. — Effets physiologiques et salutaires des mouvements qu'impose la prière de l'Islam. — NOTES : Nos maisons de tolérance par le Dr L. Fiaux. — Résumé.....	131
---	-----

CHAPITRE V

DE L'AVORTEMENT ET DE SES CONSÉQUENCES

SOMMAIRE : La prostitution mère de l'avortement. — Les fonctions du cerveau. — Opinion de quelques docteurs de la loi musulmane sur l'avortement. — L'ange de la matrice. — Moment de la conception. — L'Islam et l'avortement. — Les fausses interprétations des savants turcs. — Résumé. — APPENDICE : <i>La sage-femme sanglante</i> du palais impérial de Constantinople. — Un voyage à Brousse. — Les ouvrières avorteuses d'un vice-consul français.....	144
--	-----

LIVRE III

EL S'AH'EUR

LA MAGIE

CHAPITRE PREMIER

LES MYSTÈRES DE L'AMOUR

Sommaire : La clé qui ouvre toutes les portes. — La science vulgaire et la science cachée. — L'amour comme seul principe de vie et de mouvement. — Ce qu'il faut *savoir, vouloir, oser et taire*. — Retour sur la copulation et la fécondation. — La vie universelle et individuelle. — Les paroles sacrées et mystérieuses. — L'art de coïter divinement. — Résumé de cette porte ou chapitre.....

Pages.

153

CHAPITRE II

DE LA CIRCONCISION

Sommaire : La circoncision dans l'histoire et chez les Juifs. — L'Islam et la circoncision. — Est-elle un acte religieux? — Du baptême des musulmans. — Comment on peut être bon croyant sans être circoncis. — La circoncision et l'onanisme. — La circoncision au point de vue du coït, de l'hygiène et de la médecine. — La circoncision et la syphilis. — Effet moral et social de la circoncision. — APPENDICE : Les apôtres Pierre et Paul devant la circoncision..

163

CHAPITRE III

DES ABLUTIONS, DES PARFUMS ET DE LA PRIÈRE

Sommaire : L'Islam et les ablutions. — Effets hygiéniques et fortifiants des ablutions. — Mohammed et l'eau froide. — Eau et parfums. — La prière au point de vue moral, hygiénique et thérapeutique. — Le Koran et les traditionnistes. — Les casernes et les hôpitaux turcs. — Les soldats et le peuple. — Occidentaux et Orientaux. — Les bains chauds ou hammams. — Les ablutions, les parfums, la prière et la copulation. — APPENDICE : Mohammed

	Pages.
précurseur de Priessnitz et de l'hydrothérapie moderne. — Traditions diverses. — L'eau et le traitement de la fièvre. — Les quatre grands fleuves sacrés. — Les ablutions et la lèpre. — Conclusion.	173

CHAPITRE IV

PORTE FERMANT LE LIVRE

DU DEVOIR DES FEMMES ENVERS LES HOMMES

SOMMAIRE : La femme dans son origine. — Qualités physiologiques et morales de la femme. — Sa puissance et sa faiblesse. — La femme aux cuisses hospitalières. — Devoirs généraux envers l'homme. — Les véritables jouissances de la femme. — La femme dans le présent et l'avenir. — Des peines et corrections infligeables à la femme coupable. — Légende touchante de la pieuse Ameviye. — Les crocs en jambes au Koran et à la loi de l'Islam. — Résumé du livre des lois secrètes de l'amour. — APPENDICE : Une conversation à Jérusalem devant un café turc. — Les touristes et les femmes de Constantinople. — Influences des femmes chrétiennes sur les musulmanes. — Les prêtresses de Sapho. — Hymne à la déesse de l'amour. — Conclusion.....	189
---	-----

CHAPITRE V

LES SECRETS PRATIQUES DE L'AMOUR

FORMULES MAGIQUES ET RECETTES DIVERSES

<i>Les parfums et les odeurs</i>	213
I (1)	
<i>Des parfums coïtants ou actifs</i>	214
I (2)	
<i>Parfum liquide pour le corps et les vêtements</i>	218
I (3)	
<i>Parfums coïtants pour la chambre</i>	220

É (4)

<i>Paroles magiques et prières pour rompre l'impuissance...</i>	Pages. 221
---	---------------

Ø (5)

<i>Moyens hygiéniques et pharmaceutiques pour guérir l'impuissance non organique.....</i>	226
---	-----

Γ (6)

<i>Secrets pour se faire aimer</i>	229
--	-----

V (7)

<i>La conjuration par le sang.....</i>	233
--	-----

Λ (8)

<i>De la fascination et de la suggestion!.....</i>	236
--	-----

<i>Adieu aux lecteurs.....</i>	239
--------------------------------	-----

<i>Notes, commentaires et appendices</i>	241
--	-----

APPENDICE A

<i>De la prière et de ses propriétés physiologiques.....</i>	243
--	-----

APPENDICE B

<i>De l'adultère.....</i>	248
---------------------------	-----

APPENDICE C

<i>Des peines correctionnelles.....</i>	251
---	-----

APPENDICE D

<i>Médecine morale.....</i>	255
-----------------------------	-----

192

APPENDICE E

	Pages.
Le culte du Phallus dans l'antiquité et à travers les âges	257

APPENDICE F

Mohammed et ses femmes	265
------------------------------	-----

APPENDICE G

La bestialité chez les chrétiens et en particulier chez les Russes..	275
Table des matières.....	281

2

7

BOOKS ARE LENT FOR TWO WEEKS

Fine of 10c for each Day after the Date

DUE	DUE
DEC 7 1933	NOV 6 '33
FEB 17 1938	NOV 6 '38
MAY 22 1940	JAN 27 1960
DEC 14 1940	
OCT 31 1947	
JUL 27 1948	
OCT 27 1948	
MAR 21 1956	
MAY 30 1958	
JUN 8 1958	

THE MICHIE CO

Usually books are lent for two weeks, but there are exceptions, and all loans expire on the date stamped in the book. If not returned then the borrower is fined ten cents a volume for each day overdue. Books must be presented at the desk for renewal.

